



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

36e séance du Conseil général

Mercredi 11 mai 2011 à 17h00

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Marc Schafroth

Trente-sept Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Mme Katia Babey Falce, Mme Maria Belo, M. Pierre-Yves Blanc, Mme Leticia Boni, M. Pierre-Alain Borel, M. Karim Boukhris, M. Pascal Bühler, Mme Valérie Camarda, M. Denis Cattin, M. Hughes Chantraine, Mme Célia Clerc, Mme Marie-France De Reynier Porta, Mme Sarah Diaz, M. Bastian Droz, M. Laurent Duding, Mme Monique Erard, M. Andy Favre, M. Charles-André Favre, Mme Aline Fleury, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, M. Michel Hess, Mme Julie John, M. Philippe Kitsos, M. Paul-André Liard, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, Mme Sylvia Morel, M. Claude-André Moser, M. Daniel Musy, Mme Marie-Claire Pétremand, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, M. Francis Stähli, M. Adrien Steudler, M. Yves Strub, M. Christophe Ummel.

Excusé(e)s : Mme Esma Aris, Mme Mariette Mumenthaler, M. Florian Robert Nicoud, M. Inan Vurucu.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le PV N°31 est adopté avec la modification ci-dessous.

M. Marc Schafroth, Président : Mesdames, Messieurs. Pour la dernière fois à cette place, je vous souhaite la bienvenue. Cette séance du Conseil général est dédiée aux comptes et au renouvellement du Bureau.

Une brochure concernant le covoiturage vous a été distribuée, à la demande du Conseil communal.

Nous avons reçu une lettre du groupe des Verts demandant que le Conseil communal réponde en citant le nom du groupe plutôt que le nom de la personne représentant le groupe. Cette lettre sera transmise au Conseil communal qui y répondra en temps voulu.

Motion

"Le ramassage des ordures pendant la période de Pâques est avancé d'un jour: mercredi 20 avril 2011 au lieu de jeudi 21 et jeudi 21 au lieu de vendredi 22"

"La piscine des Arêtes est fermée au public pour cause d'entretien du 6 au 12 janvier: réouverture le lundi 13 janvier à 10h"

"Le dimanche 15 mai 2011, journée internationale des musées, l'entrée est gratuite dans tous les musées de la ville"

Ces informations brèves et factuelles, nécessaires à la vie citoyenne, pourraient facilement se communiquer à travers des réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter, aujourd'hui aussi importants pour beaucoup que les journaux ou les documents papier.

Le Conseil communal est prié d'étudier rapidement cette possibilité.

Daniel Musy, Silvia Locatelli, Pascal Buhler, Pierre-Alain Borel, Laurent Duding, Katia Babey, Laetitia Boni, Célia Clerc

M. Marc Schafroth, Président : L'ordre du jour a été modifié. Il comprend un point 0 concernant la Combe-des-Moulins.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous aimerions intervenir concernant la présidence du Conseil communal.

Permettez-moi simplement, au nom du PLR, de féliciter le futur Président du Conseil communal qui sera nommé lors de la prochaine séance du Conseil communal. Pour nous, c'est une première car ni les anciens radicaux, ni les anciens libéraux, n'ont eu l'honneur d'avoir un Conseiller communal président de l'Exécutif. Nous fêterons prochainement notre premier président PLR.

Le dernier Président radical, Paul Mosimann, l'a été entre 1895 et 1917. C'était l'époque de l'adduction des eaux conduite avec son collègue radical Mathys et celle où la Ville explosait sous les chantiers. Il y a donc bientôt un siècle.

Nous apprécions donc cette présidence tournante et souhaitons que ce système perdure longtemps.

Nous souhaitons à notre Conseiller communal une année de présidence très agréable et, pour l'occasion, nous lui remettons un bouquet de fleurs au couleur de la Ville pour lui rappeler l'importance de nos couleurs, de la ruche et des abeilles travailleuses.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En page 2679 du PV N°31 du 25 novembre 2010, dans l'intervention concernant la politique de communication, j'évoquais le postulat concernant les liens avec l'esperanto. Il est écrit, dans le 3^e paragraphe "*il s'agit de faire du nouveau site un volet du mouvement espérantiste*". Je n'ai jamais pensé qu'il fallait en faire un *volet*, mais un *relai*.

Le PV N°31 du 25 novembre 2010 est adopté tacitement.

M. Marc Schafroth, Président : Je rends attentives les personnes qui sortiraient, pour une raison ou une autre, que les portes du bâtiment se ferment à 20h30. Pour les fumeurs, la terrasse est à disposition.

36^e séance du Conseil général

Mercredi 11 mai 2011 à 17h00

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

0. Rapport du Conseil communal du 6 avril 2011 relatif à l'adoption du plan spécial "Combe-des-Moulins"

1. **Comptes 2010**

Rapports du Conseil communal, de la commission financière et des sous-commissions

- a. Discussion générale
- b. Discussion de détail
- c. Vote des arrêtés
- d. Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la commission financière

2. Discours du président sortant du Conseil général
3. Election du bureau du Conseil général pour l'année 2011-2012
4. Discours du nouveau président du Conseil général

Motions et interpellations (si non traitées le 27 avril)

5. Motion de Mme Sarah Diaz (PS) déposée le 25 novembre 2010 *Pénurie programmée de pédiatres*
6. Motion de Mme Pascal Gazareth (POP) déposée le 25 novembre 2010 *Pour une valorisation des liens entre la Chaux-de-Fonds et le mouvement espérantiste*
7. Interpellation de M. Christophe Ummel et consorts déposée le 31 janvier 2011 relative au délai de traitement des oppositions
8. Interpellation de M. Philippe Kitsos et consorts déposée le 31 janvier 2011 relative au fonctionnement des commissions
9. Interpellation de M. Philippe Kitsos et consorts déposée le 31 janvier 2011 relative à l'implication du Conseil général dans la politique d'aménagement du territoire

10. Interpellation de M. Hughes Chantaine et consorts déposée le 21 mars 2011 *Marché couvert en ville de La Chaux-de-Fonds*
11. Motion de M. Claude-André Moser et consorts déposée le 21 mars 2011 *D'abord de vrais parkings d'échange*
12. Interpellation de Mme Sylvia Morel et consorts déposée le 21 mars 2011 *Que fait le Conseil communal pour entretenir ses relations avec les entreprises de la place?*
13. Motion interpartis (Verts, UDC, POP) déposée le 21 mars 2011 *Demande pour que des mesures d'économie soient prises avec l'éclairage public*
14. Interpellation de M. Daniel Musy et consorts déposée le 21 mars 2011 *Accueil des chats sur le territoire communal*
15. Interpellation de M. Pierre-Yves Blanc et consorts déposée le 21 mars 2011 *Absence de réponse aux courriers adressés à un service communal ou à un conseiller communal*
16. **+ Interpellations éventuellement déposées le 27 avril.**

Marc Schafroth
Président du Conseil général

Rapport du Conseil communal relatif à l'adoption du plan spécial "Combe-des-Moulins" (du 6 avril 2011)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Historique

La carrière de la Combe-des-Moulins existe depuis le début du 20^e siècle. Elle a toujours servi à extraire ce qu'il est d'usage d'appeler du roc en langage de carrier, c'est-à-dire des calcaires massifs et très peu gélifs destinés à un usage de pierre travaillée (moellons, revêtements de façade, etc.) ainsi que des matériaux pour la construction (chaille, grave de route et fondations, graviers à béton). En 1927, la carrière est reprise par l'entreprise Brechbühler. Le propriétaire actuel appartient à la 3^e génération d'exploitants.

Procédure

En 1988, le Conseil communal a octroyé à M. Ulrich Brechbühler une autorisation pour l'exploitation de la carrière de la Combe-des-Moulins. Cette autorisation n'était pas limitée dans le temps. Selon la loi sur l'extraction des matériaux, une durée de 15 ans est fixée si l'autorisation ne fixe pas de délai.

Le plan et règlement d'aménagement communal (PRAC), sanctionné le 11.8.1999, a délimité une zone d'extraction des matériaux sur ce secteur.

A partir de 2001, un voisin de la carrière s'est régulièrement plaint des nuisances dues à l'explosion des mines dans la carrière.

Le 1^{er} décembre 2004, l'exploitant a annoncé vouloir poursuivre l'exploitation de la carrière et de l'étendre en profondeur.

Depuis 2005, des contacts réguliers ont eu lieu entre la commune, le requérant, le voisin et le Service cantonal de l'aménagement du territoire.

Le 22 août 2006, le Conseil communal a refusé d'entrer en matière sur le principe de l'extension de l'exploitation de la carrière de la Combe-des-Moulins. Cette décision a fait l'objet d'un recours en date du 11 septembre 2006.

Dans sa décision du 13 juin 2007, le Conseil d'Etat a annulé la décision attaquée en invoquant notamment que la carrière se trouve dans le périmètre de la zone d'extraction du PRAC.

La procédure décisive est celle du plan spécial au sens des articles 65 et suivants de la loi cantonale d'aménagement du territoire. En effet, l'exploitation de gisement de matériaux à des fins industrielles ou l'extension d'une exploitation en activité doit faire l'objet d'un plan spécial dit « plan d'extraction » au sens de la loi cantonale d'extraction des matériaux. Le plan d'extraction prévu doit remplacer l'ancien plan d'exploitation sanctionné par le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, le 26 mai 1988.

Le dossier a été préavisé positivement par la commission d'urbanisme le 22 janvier 2009, le service cantonal d'aménagement du territoire (SAT) le 18 décembre 2009, la commission intercommunale d'aménagement du territoire le 19 mai 2010 et par le chef du département de la gestion du territoire le 11 octobre 2010. Une séance de présentation aux riverains a eu lieu le 11 janvier 2011.

Justification du projet d'extension

La carrière de la Combe-des-Moulins constitue la seule exploitation de matériaux rocheux d'importance du Jura neuchâtelois. Elle est idéalement située: proche de la ville avec un accès direct à la route cantonale et presque totalement masquée des regards. Par ailleurs, et conformément aux exigences énoncées dans la fiche de coordination n°10.0.01 de la « Conception générale pour l'extraction de matériaux » du plan directeur cantonal, il faut en priorité étendre les lieux d'exploitations existants.

Dans le Jura neuchâtelois, il n'y a pas d'autres carrières susceptibles de permettre l'extraction de telles quantités de matériaux. Seules subsistent la carrière du Col-des-Roches avec des réserves presque épuisées et la carrière de La Sagne dont la production ne saurait suffire aux besoins régionaux.

Dans le canton, seule la carrière de la Cernia dispose de réserve d'exploitation d'environ 1'000'000 m³, soit environ 25 à 30 ans de réserve à usage principalement du Littoral et du Val-de-Ruz. Or selon l'étude du SAT de juin 1991, la demande annuelle en matériaux de carrière est évaluée à 160'000 m³, ce qui justifie les volumes à excaver de la Cernia et de la Combe-des-Moulins, soit 2'000'000 m³.

Le « Plan cantonal de gestion des déchets » de juillet 2008, précise que la carrière de la Combe-des-Moulins est prévue pour accueillir des matériaux d'excavation dès 2020 pour un volume de 2'000'000 m³.

Phases d'extraction

L'extension de la carrière de la Combe-des-Moulins prévoit d'exploiter les calcaires en profondeur, en-dessous du fond actuel de l'exploitation, sur une épaisseur d'environ 35 m, soit jusqu'à la cote 940 msm. La zone d'extraction est entièrement englobée dans le périmètre de l'actuelle exploitation. Il n'y a donc pas d'emprise sur les terrains voisins.

Le nouveau plan d'extraction prévoit d'exploiter les calcaires en profondeur au-dessous de l'exploitation actuelle. Le volume exploitable représente environ

900'000 m³ et permet de prévoir la poursuite de l'exploitation durant encore 18 à 20 ans. A noter qu'aucune installation de la carrière ne sera modifiée.

Dès que le plan d'extraction sera adopté, l'entreprise abandonnera l'exploitation de la falaise du côté est de la carrière qui fait partie du périmètre autorisé dans le plan d'exploitation du 26 mai 1988. Cet abandon provoquera une amélioration immédiate des nuisances par vibrations dans l'immeuble des voisins.

Il est prévu d'exploiter l'extension en 6 étapes d'environ 3 ans chacune, en partant de l'extrémité est de la carrière actuelle et en revenant vers l'ouest.

Phases de remblayage

Les remblayages débuteront durant l'exploitation de l'étape 1, soit dès que des volumes seront disponibles pour comblement, depuis le coin nord de la carrière. Cette manière de procéder limitera l'ouverture de l'exploitation sur toute la hauteur de l'exploitation (60 voire 70 m) à quelques dizaines de mètres horizontaux, assurant ainsi la stabilité de la falaise. Les comblements seront poursuivis au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation. D'abord en comblant les étapes 1 et 2, puis quand la base sera assez large, en hauteur jusqu'à la crête actuelle de l'exploitation.

Une rampe destinée aux transports des déblais sera aménagée au pied de la falaise nord de la carrière pour permettre l'accès des camions de déblais au coin nord du site pour décharge. Ce mode de remblayage confine les trajets et les nuisances à l'intérieur de la carrière exploitée.

Un volume de matériaux d'environ 2'500'000 m³ (y.c. extension de 900'000 m³) pourra être remblayé dans cette carrière, à raison de 50'000 à 60'000 m³ par an. A la fin de l'exploitation, après remblayage, le site redeviendra zone agricole.

Du fait que les phases de remblayage vont prendre de nombreuses années, le Conseil communal a demandé dans le cadre du règlement, qu'avant tout dépôt du plan d'exploitation d'une phase de remblayage, le requérant devra demander au Conseil communal s'il est intéressé à utiliser le site pour une autre affectation. Dans l'affirmative, la location ou la vente du terrain concerné sera fixée selon la valeur d'exploitation de la carrière et le Conseil communal pourra l'affecter en zone d'utilisation publique ou en zone réservée.

Impacts du projet

Les impacts principaux de ce nouveau plan d'extraction sont :

- **Trafic** : Le trafic généré par l'exploitation de la carrière n'est significatif sur aucun tronçon étudié. Même en considérant un scénario maximaliste, soit 43.6 mouvements journaliers, l'influence du projet sur le réseau routier principal est inférieure à 1% et peut ainsi être considérée comme insignifiante. Cependant, l'exploitant veillera à limiter au maximum les nuisances, tant au niveau du bruit que des salissures, liées au trafic généré par la carrière.

- **Air** : Les exigences de l'OPair sont en tous points respectées.
- **Bruit** : Les nuisances dues aux machines et aux minages ne seront pas fondamentalement modifiées. Cependant l'exécution des minages dans le fond de l'exploitation actuelle, contrairement aux minages actuels sur toute la hauteur de la falaise, diminuera la dispersion du bruit aux alentours. En ce qui concerne le bruit généré par le trafic routier, l'évaluation a permis de mettre en évidence que les valeurs limites d'immission sont actuellement dépassées pour le bâtiment à la Joux-Perret n°8 (Emmaüs), sans tenir compte du projet d'extension. Ce dernier engendre une augmentation sonore extrêmement faible, de l'ordre de 0.1 dB(A), à considérer comme non significative.
- **Ébranlements** : Les minages constituent les nuisances majeures de l'exploitation d'une carrière. Il y a 2 types de nuisances associées aux minages, les vibrations et le bruit des explosions. Jusqu'à aujourd'hui, les minages ont été réalisés pour excaver les matériaux sur toute la hauteur du front d'exploitation actuel soit sur 40 à 45 m de hauteur. Ils exigent donc des quantités importantes d'explosif (jusqu'à 300 kg) pour un tir dans 4 à 5 trous de forage. Les minages étaient réalisés en direction de l'est et la transmission des vibrations était maximale en direction des immeubles Joux-Perret 8 et 9. Ces minages sont perceptibles dans les immeubles situés aux alentours de la carrière. A l'avenir les minages seront réalisés en fond de l'exploitation, sur des hauteurs de 12 à 15 m, et en avançant d'est en ouest. Ce mode d'excavation change totalement par rapport à la situation actuelle et le nouveau mode d'extraction réduira considérablement ces nuisances: minages d'une hauteur 3 fois inférieurs, exécution de l'avancement d'est en ouest et minages en fond de carrière où les falaises atténueront les effets vers l'extérieur de l'exploitation.
- **Milieu naturel** : Des mesures environnementales seront réalisées par l'exploitant, en compensation des milieux naturels qui ont été détruits ou qui se sont développés durant l'exploitation du site et qui disparaîtront lors de sa remise en état.
- **Flore**: plusieurs espèces de plantes patrimoniales sont présentes. Les mesures de compensation permettront la préservation des plus importantes.
- **Faune** : Il n'y aura pas d'impact significatif sur la faune.
- **Paysage** : Le paysage ne sera pas modifié par l'extension prévue de la carrière et seules les falaises actuellement visibles depuis divers points de la ville le resteront.
- **Eaux souterraines**: Il n'y a pas de mise en danger des eaux souterraines ou des cavités karstiques reconnues dans le cadre de l'extension de la carrière de la Combe-des-Moulins.
- **Eaux pluviales**: A l'avenir le développement de l'excavation au-dessous du niveau actuel de la carrière limitera fortement les écoulements superficiels qui empruntent actuellement la route de la STEP. La carrière fonctionnera comme un bassin de rétention où les eaux de pluie s'infiltreront selon les perméabilités du karst.

- **Protection des sols:** Étant donné que la poursuite de l'exploitation se fera en profondeur, aucun décapage de la couche supérieure du sol n'est nécessaire.
- **Sites pollués:** Aucun site pollué ne se situe dans le périmètre de la carrière. Il n'y a jamais eu de dépôts de déchets, ni d'accident significatif lors de l'exploitation.

Respect des lignes prioritaires fixées dans le programme de législation

Ce projet va dans le sens de la diversification du tissu économique.

Conséquences sur les finances

Le Conseil communal a signé une convention avec le propriétaire de la carrière pour que celui-ci participe financièrement à hauteur de 66% lors de la remise en état du chemin de la Combe-des-Moulins entre son exploitation et Bikini Test. Cette convention règle également la location d'une parcelle communale située à proximité de la carrière, utilisée pour l'entreposage de matériels nécessaires à l'exploitation de la carrière, ainsi que des questions particulières moins importantes.

Conséquences sur les ressources humaines

Ce dossier n'a pas de conséquence sur les ressources humaines.

Collaboration intercommunale

Néant.

Éléments relatifs au développement durable

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement de la Ville sans se traduire par une extension du périmètre urbain. En ce sens, il induit un développement peu gourmand en ressources nouvelles (terrains, transports, etc.) et contribue ainsi à un développement durable.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Laurent Kurth

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu la loi sur l'extraction de matériaux (LEM), du 31 janvier 1991,
Vu la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) du 2 octobre 1991,
Vu un rapport du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le plan spécial "Carrière de la Combe-des-Moulins", composé des documents suivants :

- Règlement.
- Plan de modification du plan d'aménagement local.
- Plan d'extraction - étapes d'extraction.
- Plan d'extraction - étapes de remblayage.
- Rapport sur l'aménagement et d'impact sur l'environnement.

est adopté.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le président	La secrétaire
Marc Schafroth	Aline Fleury

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les options retenues par le Conseil communal et l'exploitant de la carrière nous indiquent que tout va dans le sens de la satisfaction générale : le carrier peut poursuivre son exploitation, les emplois sont sauvegardés, nos besoins en cailloux de toutes tailles trouvent une réponse de proximité, les voisins seront moins dérangés par le bruit et les ébranlements liés à l'exploitation. Même la nature s'y retrouvera après le remblayage. Il est difficile de faire mieux.

Sur ce dernier point, les constats faits in-situ à la carrière des Eplatures Jaune, aussi gérée par l'entreprise Brechbühler, ne sont pas là pour nous rassurer. La masse de matériaux déposés apparaît visiblement comme trop importante, par rapport au trou à combler. Les pentes, ainsi créées par leur raideur, mettent déjà en danger l'employé de la pelle-mécanique qui doit pousser des tonnes de matériaux, au risque de trop s'avancer et de basculer avec son engin. Ces pentes menacent de glissements de terrain en cas de fortes pluies, ce qui aurait entre autre comme conséquences de recouvrir la forêt environnante. Cela, en plus d'être dangereux, n'a rien d'esthétique et semble être un dépassement du volume utilisable possible.

Le Conseil communal peut-il nous assurer que le remblaiement de la carrière de la Combe-des-Moulins sera là pour remettre à l'identique quand la carrière n'existera plus ?

Mme Célia Clerc, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste tient tout d'abord à remercier le Conseil communal d'avoir annexé le règlement relatif au plan d'extraction de la carrière de la Combe-des-Moulins au rapport portant sur l'extension de ladite carrière. Ce document facilite, en effet, la bonne compréhension d'un rapport qui s'avère être relativement technique.

Le groupe socialiste acceptera ce rapport, essentiellement, pour les motifs suivants :

La carrière de la Combe-des-Moulins constitue la seule exploitation de matériaux rocheux d'envergure du Jura neuchâtelois, de sorte qu'elle revêt une importance régionale et est nécessaire pour faire face à la demande en matériaux de carrière.

L'extension de cette carrière se justifie également d'un point de vue écologique. En effet, le fait d'étendre un lieu d'exploitation existant permet de mieux maîtriser et de limiter en un seul endroit l'impact environnemental.

De plus, l'extension de la carrière de la Combe-des-Moulins, devant se faire en profondeur, elle permet d'éviter l'emprise sur des terrains extérieurs à la zone d'extraction actuelle, ainsi que de réduire les nuisances liées à l'exploitation de la carrière. Cela étant dit, il est souhaitable de rester attentifs aux mesures permettant de limiter encore davantage les nuisances pour les riverains.

Le projet d'extension de la carrière de la Combe-des-Moulins s'inscrit, en outre, dans un concept de diversification du tissu économique de La Chaux-de-Fonds, ce qui constitue, pour le groupe socialiste, un objectif essentiel, qui se doit d'être poursuivi et intensifié.

Enfin, le groupe socialiste salue les modalités adoptées pour les phases de remblayage, ainsi que le fait que les sols de la carrière soient, au terme de l'exploitation, reconstitués en vue d'une utilisation agricole. Merci pour votre attention.

M. Andy Favre, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance du rapport précité avec attention. Depuis fort longtemps, la carrière de la Combe-des-Moulins fait partie de notre ville, tant au niveau urbanistique qu'au niveau économique. Urbanistique car il n'est pas rare de la voir figurer sur les photos aériennes et que chaque habitant est bien habitué à sa présence qui marque quelque peu le début de notre ville. Certains ont bien du mal à imaginer cet endroit sans elle et en arriveront peut-être même à la regretter quand elle sera complètement remblayée. Sa présence est une preuve que cela bouge dans les montagnes. Tout le monde connaît le dicton : "*Quand le bâtiment va, tout va !*". Alors, quel plaisir d'y voir camions et engins travailler d'arrache-pied pour extraire la roche nécessaire à la construction de nos infrastructures.

Le rapport nous laisse discrètement entendre que, sans elle, nous pourrions nous trouver en pénurie de gravats. Cela ne serait pas effectivement le cas, puisque de nombreuses entreprises, tant suisses que françaises, se proposeraient de pallier ce manque. La question est donc à prendre sous un angle plus stratégique. Il nous paraît important de soutenir une entreprise qui paie ses impôts dans notre Ville, qui donne du travail à de nombreuses entreprises de la région et qui ne manque jamais de soutenir divers événements ou sociétés de la place.

Ajoutons encore le côté écologique à ce projet. A l'heure actuelle, la seule décharge permettant d'accueillir une quantité importante de déblais de chantier se trouve au lieu-dit le Pré-de-Suze. Sa position géographique oblige les camions à parcourir plusieurs kilomètres de montée très escarpée. La consommation d'un camion peut avoisiner 100 litres/100 km, dans de telles conditions. Il nous semble que cet argument suffit à montrer la problématique du projet qui nous est présenté ce soir, pour ce qui est de la phase de remblayage.

Nous n'avons qu'une question : Dans le rapport, il est dit que, dans un premier temps, la demande de M. Brechbühler a été rejetée par le Conseil communal. Quelles en sont les raisons ? Je vous remercie.

M. Bastian Droz, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La carrière de la Combe-des-Moulins a un impact visuel fort sur une grande partie de la ville, mais son emplacement est bien pensé. Proche

d'un axe routier, l'accès en est aisé et aux abords d'une grande agglomération ou les besoins en matières premières sont grands.

En effet, l'exploitation de ces roches a été indispensable au développement de notre région et le sera encore ces prochaines années avec de gros chantiers, tels que les contournements des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle et le TransRun.

Il paraît donc judicieux de garantir l'extraction de roches et simultanément le remblaiement de matériaux pour ces 20 prochaines années, au bout desquelles les grands chantiers seront, espérons-le, terminés.

Concernant les nuisances inéluctables à l'exploitation d'une carrière, il est à relever que l'entreprise Brechbühler a pris plusieurs mesures pour garantir une qualité de vie acceptable aux voisins, et les futurs minages en profondeur réduiront considérablement les bruits et vibrations.

Comme l'UDC, nous aimerions avoir un éclaircissement sur les raisons qui ont poussé le Conseil communal à refuser la concession en 2006.

Le groupe PLR acceptera le rapport et en remercie ses auteurs. Merci de votre attention.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP acceptera également ce plan d'exploitation qui régularise la situation de l'exploitation de cette carrière, ce qui est une excellente chose. Cela permet également de maintenir cette activité qui relève d'une certaine diversification de notre tissu économique et qui évite surtout de devoir importer des pierres de pays où les règles du droit international du travail et du commerce équitable ne sont pas toujours respectées. Nous préférons donc utiliser les pierres de notre région plutôt que de leur faire traverser la planète.

Nous avons néanmoins quelques questions :

La première concerne les risques de pollution éventuelle qui pourrait survenir dans le cas où une exploitation de la carrière ouvrirait des failles dans le sous-sol karstique. Cette préoccupation est en lien avec la proximité de site de l'ancienne CISA, fortement pollué à l'époque. Nous savons que ce site a été dépollué, mais nous aimerions savoir jusqu'à quelle profondeur.

Les efforts faits en termes d'information aux riverains sont essentiels pour que cette carrière puisse continuer à fonctionner avec un minimum de quiétude. Nous aimerions savoir s'il est possible d'aller un peu plus loin dans cette démarche, par exemple en planifiant, une semaine ou un mois à l'avance, les jours entraînant les plus grandes nuisances, afin de permettre aux riverains d'organiser leurs activités en conséquence.

Notre dernière question concerne la clause sur l'éventuel non complètement de certains volumes de la carrière. S'agit-il d'une clause purement théorique ou la Ville a-t-elle déjà un projet ? Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La soirée est annoncée assez longue et le débat est annoncé court. Je me contenterai donc de vous remercier, de façon générale, de la lecture attentive et l'accueil que vous avez réservés à ce rapport.

L'essentiel a été dit sur les enjeux liés à cette carrière. Je répondrai simplement aux questions.

Il n'y a pas de liens entre cette carrière et celle des Eplatures Jaune. Nous avons été alertés, aussi bien par un riverain que par la question que vous posez aujourd'hui, sur les dimensions du remblaiement de la carrière des Eplatures Jaune. Nous avons ressorti les plans et nous avons quelques doutes sur les limites autorisées et celles appliquées aujourd'hui. Les contrôles sont en cours. Nous devons faire des relevés sur site pour pouvoir ensuite les comparer. Je ne peux pas dire aujourd'hui si le remblaiement est excessif ou non.

Si, effectivement, la carrière, après son exploitation, est totalement remblayée (phase où le Conseil communal pourra encore confirmer ou non cette option), c'est bien à la zone agricole que serait rendu le terrain.

Aujourd'hui, il n'y a pas de projets concrets d'utilisation. En revanche, la durée d'exploitation et du remblaiement est relativement longue. Nous savons que les choses peuvent évoluer rapidement vite sur la nécessité de disposer de sites avec des caractéristiques comme celles-ci. Nous avons souhaité nous maintenir une possibilité d'intervention en cours de processus, avant d'autoriser le remblaiement. Les besoins de remblaiement existent, c'est pourquoi il faudrait une justification concrète pour y renoncer.

Les raisons du rejet, dans un premier temps, par le Conseil communal, sont relativement simples. Cette exploitation est importante pour l'économie de la construction et génère des revenus et des emplois dans la région. Comme dans tous projets, il y a néanmoins des effets collatéraux : les nuisances provoquées aux riverains (qui ont aussi droit au respect de leurs droits et à être entendus dans leurs préoccupations). Le Conseil communal a donc souhaité faire une pesée d'intérêts. Dans les discussions avec l'exploitant de la carrière, assez rapidement et sur proposition de l'exploitant lui-même, d'autres sites, à proximité de La Chaux-de-Fonds, ont été évoqués, notamment à la Vue-des-Alpes et aux Joux-Derrière. Le Conseil communal, en 2005, après avoir demandé l'étude de ces autres sites, a appris qu'ils ne l'avaient pas été, ou de manière très sommaire. Il a conclu qu'il fallait poursuivre cette exploitation. Dans la pesée des intérêts, le Conseil communal a considéré que la recherche d'alternatives n'avait pas été suffisamment loin pour pouvoir conclure qu'il fallait, automatiquement, poursuivre l'exploitation sur ce site-là. C'est pourquoi il a renoncé à entamer la procédure de plan spécial. Il l'a communiqué, par décision, en août 2006. Ensuite, le Canton a considéré que, dans la mesure où le plan

d'aménagement du territoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds prévoit ce site d'extraction, il n'était pas bien fondé de refuser cette poursuite d'exploitation. Par conséquent, nous devons entamer la procédure de plan spécial qui aboutit aujourd'hui. Ce n'est donc vraiment qu'une question de pesée d'intérêt faite à ce moment-là.

Le site voisin (CISA) a fait l'objet d'un suivi, depuis la fin de son assainissement, en 2003. Des échantillons d'eau souterraine ont été prélevés trois fois par an, en six points du site et dans deux sources, jusqu'en 2009. Cinq ans après la dépollution, une contamination résiduelle du site subsistait dans la nappe, à proximité même du site. Mais, les objectifs de dépollution, fixés en 2003, étaient atteints. Ces objectifs n'étaient pas de rentrer dans les normes, mais étaient fixés à un degré jugé comme acceptable, même s'il était supérieur aux valeurs de référence. C'est pourquoi, il y avait des restrictions d'utilisation du site. Aujourd'hui, sur le site CISA, nous ne pouvons pas construire, demander à des gens de travailler durablement, etc... La surveillance a été abandonnée en 2009, compte tenu de l'absence de relevés qui permettaient d'avoir des inquiétudes sur le fait que des éléments polluants s'échapperaient encore dans les sources.

Les tirs de mines nécessaires à la carrière pourraient induire une fracturation du karst. Ce ne sont que des suppositions car il n'y a pas de pronostics définitifs sur ce point, mais c'est un risque existant. La surveillance des sources du Doubs, abandonnée en 2009, pourrait reprendre, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de modification ou d'aggravation de la situation par rapport à la pollution sur le site. Si nous devons constater que des éléments s'échappent, nous nous reposerions la question d'un assainissement plus approfondi du site CISA.

Concernant l'information aux riverains, je ne peux que rappeler ce qui est prévu dans le règlement. L'article 12 va très loin, par rapport aux conditions d'aujourd'hui et prévoit notamment que l'exploitant communique, par écrit, aux habitants voisins, le planning des jours de tirs (très à l'avance). Il prévoit également que l'on informe, la veille des jours de tirs, par téléphone, ainsi qu'une demi-heure avant le tir, par sms. Il y a donc vraiment possibilité de s'organiser. Il y a encore des restrictions qui prévoient que les tirs de mines ne peuvent avoir lieu que lors de jours ouvrables, à horaires fixes (entre 8h00 et 11h30 et entre 13h30 et 17h00).

En revanche, la communication de plannings des minages, plusieurs mois à l'avance, est difficile, voire impossible car elle dépend de la demande en matériaux qui n'est pas toujours connue très à l'avance. Un grand soin a été apporté à la communication, compte tenu des motifs pour lesquels nous avons refusé, dans un premier temps, la poursuite de l'exploitation de cette carrière.

L'arrêté est accepté par 31 voix sans opposition.

Rapport de la Commission financière Comptes 2010

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS :

M. Pierre-Alain Borel
M. Pascal Bühler
Mme Sarah Diaz
M. Laurent Duding

Pour l'UDC :

M. Hughes Chantraine
M. Florian Robert-Nicoud
M. Marc Schafroth

Pour le POP :

M. Karim Boukhris
M. Charles-André Favre
Mme Pascale Gazareth

Pour le PLR :

M. Denis Cattin
Mme Sylvia Morel
M. Christophe Ummel

Pour les Verts :

M. Pierre-Yves Blanc
Mme Aline Fleury

Constitution du Bureau de la Commission

Président : M. Denis Cattin (PLR)
Vice-présidente : Mme Aline Fleury (Les Verts)
Rapporteur : Laurent Duding (PS)

Composition du Conseil communal

M. Laurent Kurth (président), directeur de l'Economie, de l'Urbanisme, des Ressources humaines et des Affaires extérieures
M. Pierre-André Monnard, directeur des Finances, de la Sécurité, de l'Informatique et des Cultes
M. Jean-Pierre Veya, directeur des Affaires culturelles, de la Santé, des Sports et de la Jeunesse
Mme Annie Clerc-Birambeau, directrice de l'Instruction publique, des Affaires sociales et de l'Intégration
M. Jean-Charles Legrix, directeur des Infrastructures et des Energies

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission s'est réunie les 23 et 31 mars, ainsi que le 26 avril 2011.

Le Conseil communal *in corpore* a participé aux séances de la Commission accompagné à chaque reprise de M. René Barbezat, chef du service financier.

Plusieurs commissaires ont siégé pour la première fois lors de l'examen des comptes 2010 : M. Karim Boukhris, en remplacement de Mme Esma Aris, et M. Florian Robert-Nicoud, en remplacement de M. Marc Arlettaz.

Préambule

Au début des travaux, le président de la Commission financière (ci-après la Commission) fait part de la lettre de Mme Aris Esma, démissionnaire, qui remercie la Commission de l'avoir accueillie et d'avoir accepté de partager les travaux avec elle, d'origine kurde.

Situation générale, présentation des comptes 2010 par le Conseil communal

Le président du Conseil communal indique avoir enregistré avec satisfaction et déception en même temps le résultat des comptes 2010 présentant plus de 5,8 millions de francs de déficit. Le moins que l'on puisse dire est que le résultat n'est pas bon et est source de travail pour l'avenir et d'inquiétudes en regard de la situation financière de la Ville. On peut constater que dans le pire de la crise traversée par la région, les comptes de la Ville présentent un résultat en rapport à celui du budget ce qui doit être vu comme un élément de satisfaction.

Le président du Conseil communal relève cependant la très bonne gestion des services. Les écarts ne relèvent pas de la qualité de la gestion des services mais d'imprévus, d'aléas et de circonstances particulières. Il remercie l'Administration pour la qualité de sa gestion et s'en réjouit.

Le président du Conseil communal revient sur la décision de la Ville du Locle de baisser sa fiscalité et du résultat des comptes des Villes de Neuchâtel et du Locle et invite la Commission à analyser la structure des deux Villes voisines sans s'arrêter au résultat net rendu public. Les comptes du Locle indiquent un revenu de l'impôt des frontaliers de l'ordre de 24 points d'impôts alors que le nôtre est de huit points. Quant aux personnes morales, l'impôt représente environ 50 points d'impôts. Concernant la Ville de Neuchâtel, l'augmentation des recettes des personnes morales représente une fois et demie à deux fois le total des personnes morales de La Chaux-de-Fonds. Il ne s'agit donc pas d'apprécier uniquement les résultats comptables mais certains éléments structurels fondamentaux. Quelques questions sont à se poser si l'on veut parler d'une seule agglomération dans ce canton.

Le directeur des Finances ajoute qu'avec une perte de fonctionnement de près de six millions de francs, le Conseil communal ne peut évidemment pas se déclarer satisfait des comptes 2010 de la collectivité. Le directeur des Finances rappelle que le budget présenté au Conseil général affichait une perte de fonctionnement de 6,826 millions de francs auxquels il faut ajouter notre part à la contribution de solidarité envers le Canton de 1,572 million, soit un déficit budgété et attendu de 8,398 millions. La part des recettes supplémentaires et des économies au niveau des charges peut être chiffrée à 2,5 millions et non à un million.

Comparaison faite compte par compte, service par service, dicastère par dicastère, on peut relever, comme déjà signalé, une bonne maîtrise des coûts et des recettes.

Les recettes fiscales qui représentent environ 50% des recettes sont également bien maîtrisées. Il faut relever par principe de cohérence comptable qu'en respect du principe d'échéance, un montant de 9,6 millions a été pris en compte concernant les impôts frontaliers dus pour 2010 et qui feront l'objet d'un encaissement en 2011.

Le respect d'échéance est donc retenu en attendant les nouvelles normes comptables de MCH2. Il faut relever toutefois depuis quelques années une baisse de la fiscalité sur les personnes physiques dont une part peut être liée à la crise économique alors que l'autre part doit être mise en corrélation avec l'augmentation légère de la population résidente. Il faut aussi relever que l'amélioration économique n'a pas eu les effets escomptés dans les comptes de notre Ville.

Le Conseil ose espérer que les efforts demandés à notre collectivité sauront apporter leur fruit et que les éléments sollicités auprès du Canton seront acceptés.

Une autre différence significative dans les comptes de fonctionnement se situe entre le budget et les comptes du service social qui tient compte également du principe d'échéance. Un montant de 9,9 millions a été provisionné dans les comptes au titre de charges d'aide sociale 2010 qui seront réglées en 2011.

Le prélèvement à la réserve anticyclique a été de 2,186 millions. Le résultat économique de l'exercice s'élève ainsi à environ cinq millions de déficit.

Les immobilisations se montent à 28 millions soit proches de l'objectif fixé dans le cadre du programme de législature de 30 millions de francs. Le rythme soutenu des investissements voulus par le Conseil communal permet certes de garantir un entretien plus régulier d'infrastructures mais ne pourra être tenu à long terme faute de voir se déstabiliser le difficile équilibre de nos comptes de fonctionnement. Il faut relever les amortissements et les pertes sur débiteurs qui se décomposent comme suit:

- 12,8 millions d'amortissements dont 1,1 million financé par la réserve de crise soit 11,7 millions d'amortissements pour l'exercice 2010 comparables aux 10,2 millions de 2009.
- la perte sur débiteurs de 4,2 millions principalement liée à une perte sur débiteurs sur la fiscalité à hauteur de 3,6 millions.

Péréquation financière

Notre collectivité a encaissé en 2010, 12,218 millions de francs ce qui fait dire aux financiers des autres collectivités que la Ville de La Chaux-de-Fonds ne peut vivre que grâce à des apports extérieurs. Il faut toutefois constater que la collectivité chaux-de-fonnière accueille en plus des quelques 3500 frontaliers, 7068 pendulaires.

Fiscalement, il faut relever un apport de près de neuf millions de francs de la part du personnel frontalier contre un montant nul de la part des pendulaires. Cet impact fiscal est aggravé par le nombre d'entreprises qui bénéficient d'exonérations fiscales dans notre ville. Celles-ci ne paient pas d'impôts pour notre collectivité ce qui engendre un effet multiplicateur. Que penser donc des entreprises qui, fini le temps des exonérations, vont voir si la neige est plus blanche sous d'autres cieux ?

Plus précisément, on peut brièvement dire que la péréquation tient compte de plusieurs éléments tels que le niveau fiscal, les contraintes géographiques et topographiques etc.

Un document expliquant les mécanismes en matière de péréquation financière intercommunale est remis aux membres de la Commission.

Présentation des remarques - Discussion

Principe d'échéance

Le Conseil communal explique que pour 2010 l'équivalent de deux exercices a été enregistré concernant la part cantonale à l'aide sociale, soit deux fois environ neuf millions. Le principe d'échéance a été appliqué du fait qu'il sera rendu obligatoire avec le nouveau et futur plan comptable.

Amortissements

Le Conseil communal ajoute qu'au niveau des amortissements, 1,1 million a été pris sur la réserve anticyclique. Concernant le solde, il s'agit d'éléments liés à des acquisitions complémentaires.

Le chef du service financier précise qu'un montant de CHF 681'000.--représente les amortissements des garages acquis de la Caisse de pensions, amortis avant de les vendre à la Société Hôtel Pierre-François, objet d'un rapport en 2010 au Conseil général. Cet amortissement supplémentaire était financé par un bénéfice sur la vente du terrain Gare 4 à Prévoyance.ne. Ce qui a engendré une plus-value au niveau de l'amortissement en raison du produit de vente.

A la demande du Conseil communal, M. Barbezat précise que certaines dépenses ont été amorties à 100% lesquelles devaient être couvertes par le fonds de réserve anticyclique. Les comptes sont neutres à ce niveau.

Les amortissements doivent être décomposés en trois ou quatre éléments. Les amortissements ordinaires pour 2010 représentent 11,631 mios contre un budget de 13,157 mios pour un montant de 10,324 mios pour 2009. L'augmentation de 1,3 mio correspond aux amortissements sur les biens acquis sur l'exercice 2009. Les pertes sur débiteurs s'élèvent à 4,292 mios de francs pour 2010 contre 3,853 mios prévus, respectivement 4,218 mios dans les comptes.

Le montant de 1,138 mio sur les biens amortis financés par la réserve anticyclique fait partie des 17,062 mios mentionnés. Les éléments extraordinaires font passer les amortissements de 14 à 17 mios de francs.

Utilisation de la réserve anticyclique

Le Conseil communal précise que les utilisations ont été prévues dès le départ de la constitution du fonds, tous les éléments peuvent être identifiés. A la demande de la Commission, un document à ce sujet est élaboré et à disposition des commissaires.

Le chef du service financier ajoute que les principales dépenses concernent des investissements qui ne sont pas dans le compte de fonctionnement comme par exemple, des rénovations de passages, des chaussées-trottoir, des réfections de toitures, des études de circulation, des mises aux normes, des travaux à la bibliothèque.

Le Conseil communal confirme que l'essentiel des prélèvements porte sur ceux du ressort du service des ressources humaines liés aux contrats des stagiaires, apprentis, et engagements à durée déterminée. L'autre partie porte sur les amortissements qui se retrouvent dans les biens, services et marchandises.

On peut identifier trois grandes catégories dans ces mesures à savoir, une partie salariale amenant à un montant de CHF 803'605.40 et une partie investissements avec mises aux normes de la patinoire, l'identité de la ville et les dépenses extraordinaires prévues, soit CHF 244'000.--. Et finalement la dernière catégorie concerne les amortissements sur un certain nombre de biens dont les rapports ont été présentés au Conseil général pour un montant de CHF 1'138'207.40.

Impôts

Un-e commissaire rappelle que le directeur des Finances avait souhaité une baisse d'impôts en Ville de La Chaux-de-Fonds avant la fin de la législature. L'objectif est-il toujours d'actualité ?

Le directeur des Finances rappelle que l'objectif dépendait du résultat de la collectivité et de la variation de l'imposition des personnes physiques prévue par le Canton. Il faudra donc tenir compte de ces variations et des incidences sur nos comptes. Avec un déficit de quasiment six millions, il devient difficile d'envisager une diminution d'impôts. Le but pour le directeur des Finances était de tendre à une fortune acceptable et des emprunts consentis à hauteur de 350 millions (montant de la dette). Si cette stabilité n'est pas tenue, la vision de baisse d'impôts est remise en cause. L'incidence de la variation fiscale dépend de la nouvelle loi fiscale du Canton et dans ce cadre la Ville ne pourra pas faire d'effort supplémentaire à ce stade.

Un-e commissaire rappelle qu'une initiative communale demandant une péréquation de l'impôt des personnes morales avait été déposée il y a quelques années déjà. A-t-on des nouvelles de cette initiative et quels en seraient les impacts ?

Le Conseil communal répond qu'il n'a pas de nouvelles quant à l'initiative sur les impôts des personnes morales. Tout est dans l'expectative des décisions du Can-

ton pour 2011. Le brouillard annoncé à l'automne dernier ne s'est pas encore éclairci.

Un-e commissaire revient sur la baisse de l'impôt des personnes physiques qui met en évidence la perte pour la Ville de petits contribuables. L'impôt moyen payé par les Chaux-de-Fonniers est extrêmement bas.

Le Conseil communal rappelle qu'en janvier 2010, 9,9% de chômage étaient à relever en Ville. Les tranches d'impôts ont donc dû être revues à la baisse. De plus, la population a également légèrement diminué en 2010. Les sous-traitants ont été les premiers touchés par la crise ce qui a fait également baisser les revenus. Toutefois, vu l'évolution de la situation économique actuelle, l'hémorragie devrait s'arrêter.

Le Conseil communal ajoute qu'en comparaison Ville-Ville, les paiements moyens d'impôts sont égaux. Aucune différence fondamentale n'est à signaler.

Un-e commissaire évoque la votation du 3 avril et demande quel sera l'impact pour la Ville de La Chaux-de-Fonds si elle devait être acceptée, une diminution ou une augmentation des recettes pour les personnes morales ?

Le directeur des Finances admet que nul ne le sait à ce stade des informations obtenues du Canton.

Le Conseil communal affirme qu'il est impossible d'obtenir actuellement une information précise, compte tenu du fait que les calculs sont basés sur le nombre d'habitants. Toutefois, on devrait avoir au moins autant d'une année sur l'autre sauf si le produit des impôts baisse au niveau cantonal.

Le Conseil communal ajoute que l'impact par nombre d'habitants au lieu de l'impact sur le montant de l'impôt sera favorable à la collectivité chaux-de-fonnière.

Rapport des sous-commissions de chaque dicastère

Dicastère de M. Laurent Kurth

Une discussion s'ouvre notamment sur les points suivants:

- La dotation en personnel des services de l'administration communale;
- Le taux d'absentéisme;
- Le rôle du service des ressources humaines (SRH).

Dotation en personnel des services

Un-e commissaire s'interroge sur le fait que 2/3 des services estiment être en sous-effectif. Quelles sont les mesures envisagées ou envisageables compte tenu des finances de la Ville qui ne permettent pas d'engager à tour de bras ?

Le président du Conseil communal précise qu'un sentiment général de surcharge est ressenti au sein de l'Administration communale. La réponse adéquate n'est pas toujours d'octroyer des ressources mais au-delà d'être rigoureux, d'autres réponses peuvent être données.

Taux d'absentéisme

Le président du Conseil communal rappelle que la couverture d'assurance débute dès le septième mois, la partie de l'absentéisme diminuée durant les six premiers mois n'a aucun impact sur les assurances. Un cas lourd supplémentaire engendre une variation de charge énorme au niveau des assurances. La diminution de l'absentéisme tend à se poursuivre et une baisse drastique des primes sur le contrat d'assurances en cours est à relever, grâce aussi à la vive concurrence entre les compagnies.

Rôle du service des ressources humaines (SRH)

Un-e commissaire s'interroge sur le rôle du service de ressources humaines (SRH) et le fait que ce service s'occupe du recrutement dans l'ensemble des services. Le SRH est-il compétent pour juger les besoins des services ? De l'avis du/de la commissaire, il appartiendrait plutôt aux services de gérer les recrutements et ensuite proposer les candidatures.

Le président du Conseil communal répond que ce n'est pas la vision du Conseil. Le SRH doit être garant d'une politique de recrutement voulue par le Conseil communal. Ce service a été voulu comme un service traitant d'une politique globale des ressources humaines pour l'ensemble de l'administration. Il se charge de la manière de gérer un service, de son organisation, des absences et de leur impact. Le SRH ne recrute jamais seul. Il "contraint" les services et les dicastères à définir leurs attentes en termes de compétences.

Le directeur des Affaires culturelles témoigne du bien-fondé de cette organisation en évoquant par exemple l'engagement de deux techniciens de musées. Les chefs de service sont très satisfaits d'avoir l'appui du SRH dans ce cadre. Le Conseil considère qu'il s'agit d'une plus-value.

Place de la Carmagnole et création du marché couvert

Un-e commissaire dit avoir pris connaissance avec étonnement du rapport du Conseil communal qui sous-entend que la Ville serait obligée de déboursier un certain montant. Or, renseignements obtenus d'une personne faisant partie du groupement qui a proposé la couverture de la place de la Carmagnole, il semblerait que les coûts seraient pris entièrement à leur charge.

Le président du Conseil communal indique qu'une proposition venant de commerçants et de maraîchers est effectivement arrivée sur la table du Conseil communal qui s'est prononcé dans la même séance sur le maintien du marché sur la place du Marché. Une ouverture prévoit qu'il pourrait être déplacé sur la place de la Carmagnole en hiver si celle-ci devait être un jour aménagée par une couverture durant la saison hivernale.

Quant à la couverture éventuelle, le Conseil communal a considéré qu'il ne pouvait s'agir d'une simple tente ou un montage éphémère, qu'elle devait être assimilée à une construction, de qualité, que la qualité des espaces publics était importante également alors que les propositions faites consistaient en le montage de structures légères. Les services du dicastère de l'Urbanisme sont en train de récolter toutes les informations à ce sujet.

Quant à la gestion hivernale de la place couverte, la question reste ouverte. S'agissant d'un projet complet d'urbanisme, d'aménagement urbain, de construction, le Conseil communal a considéré qu'il ne pouvait prendre position par rapport à une telle demande sans de plus amples détails. L'information a été donnée oralement aux représentants des commerçants qui ont fait la proposition et qui recevront une confirmation écrite circonstanciée. Une réponse au Conseil général sera préparée dans le même délai.

Le/la commissaire s'interroge car en séance de sous-commission, le chef du SDP a informé de façon claire la Commission qu'une étude avait été faite et que l'indice de satisfaction était de 50/50. Il n'y a donc aucun signe indiquant qu'effectivement le marché est mieux placé sur la place du Marché plutôt que sur celle de la Carmagnole. Il entend donc avec peine le discours du Conseil communal.

Le président du Conseil communal répond que le Conseil communal s'est prononcé sur la base de deux études.

Le directeur de la Sécurité rappelle que la question posée au chef du SDP l'a été différemment: le SDP ayant fait une enquête, quels en étaient les résultats ? Rien de plus. Le chef du SDP n'a pas interféré en quoique ce soit dans les décisions.

Le/la commissaire considère que si une enquête aboutit à un 50/50, il lui semble difficile de prendre une décision dans le sens d'un côté plutôt que dans un autre.

Le directeur des Affaires culturelles intervient en évoquant les décisions prises hebdomadairement par le Conseil communal en fonction des informations reçues et parfois des données à disposition. Il ajoute que la question de la localisation vient cycliquement se poser au Conseil communal (au moins une fois par année environ) alors que les avis des maraîchers et des commerçants sont assez divergents, en fonction des besoins, l'appréciation est différente. Le Conseil communal doit prendre une décision et quoiqu'il décide, il aura tort pour la moitié des citoyens.

Immeuble Parc 1 (suite de l'incendie du 19 février 2011)

Une personne proche du propriétaire de l'immeuble Parc 1 s'est étonnée du fait que la Ville décide d'un certain nombre d'aménagements comme si elle était propriétaire de l'immeuble.

Le président du Conseil communal relate la genèse de l'événement. On se trouve dans une situation d'urgence aussi bien du point de vue de la sécurité des personnes que du point de vue du maintien de ce patrimoine. Des dispositions existantes prévues par la loi permettent de prendre des dispositions d'urgence sans consulter le propriétaire

Le matin même dans la première rencontre avec le propriétaire et dans la suivante avec les différents acteurs, le propriétaire, de sa propre initiative, stoppe la conversation et insiste sur le fait qu'il est très attaché à cet immeuble, qu'il entend tout faire pour le sauvegarder. Les premières déclarations sont celles du propriétaire devant les différents acteurs alors même que les autorités sont en train de parler des mesures d'urgence. Ensuite de quoi, et l'ECAP et la Ville s'entendent pour considérer que quand bien même on ne pourra pas sauver l'immeuble tel quel, il

faudra le déconstruire afin de pouvoir en garder la substance dans le but de le reconstruire à l'identique.

La Confédération a été sollicitée, comme le Canton, pour venir sur site et vérifier la substance de cet immeuble. Le Conseil communal a écrit au propriétaire pour le remercier de ses déclarations tendant à l'intérêt porté à l'immeuble et sur les intentions manifestées publiquement de le reconstruire à l'identique. A partir de là, des réticences se sont fait ressentir puisque par média interposé, il a été demandé combien la Ville devrait déboursier pour reconstruire l'immeuble à l'identique. Pour l'heure la Ville a répondu clairement qu'elle n'a pas de pratique ni de fonds pour ce genre d'intervention. Pour le reste, le directeur de l'Urbanisme n'a pas reçu de demande de permis de construire, la Ville n'a pris aucune décision sur cet immeuble.

La Ville maintient que cet immeuble doit être reconstruit à l'identique, la réglementation en vigueur lui permettant d'être claire sur cette intervention. Elle souhaite que le site ne reste pas en friche durant une longue période. Compte tenu des avis exprimés par les uns et les autres, la Ville n'a pas l'intention de faire d'abord du droit. Quant aux aménagements extérieurs, seules quelques mesures de sécurité ont été prises concernant le "verrouillage" du site.

Le président du Conseil communal ajoute que le Conseil communal l'a chargé, en tant que directeur de l'Urbanisme, d'étudier la systématique d'un certain nombre de contrôles à mettre en place sur des bâtiments ayant des cages d'escaliers en bois. Ce point sera discuté avec l'ECAP. Le nécessaire sera également fait concernant les immeubles appartenant à la Ville, sitôt le nouveau gérant communal en place.

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Centre 600 Finances

Comptes 3616000 – contribution de solidarité

Un-e commissaire s'interroge sur le décret du Grand Conseil de décembre 2009. Le directeur des Finances répond que cette décision a été prise dans le cadre du budget de l'Etat à hauteur de huit millions de francs à la charge des communes dont 1,5 million à la charge de La Chaux-de-Fonds. Y a-t-il un risque que cela se reproduise?

Le directeur des Finances répond qu'à sa connaissance, l'automne sera chaud en rapport à la possibilité de reports de charges de l'Etat sur les Communes.

SISMN - Service d'Incendie et de Secours des Montagnes Neuchâteloises

Un-e commissaire vient d'apprendre qu'une personne a donné sa démission du SISMN ce qui représente le troisième départ en quelques mois dont un forcé. Il se demande si le problème est lié à une insatisfaction salariale ou à un problème de gouvernance ? La démission de collaborateurs est un problème pour le/la commissaire si l'on considère la difficulté à recruter du personnel puisque celui-ci doit être à la fois pompier et ambulancier. A ce rythme, il y a un risque de sérieux déficit par rapport au rôle que la Commune doit assurer dans ce service.

Le directeur de la Sécurité précise que la personne en question n'a pas encore remis sa lettre de démission, elle n'en n'est qu'au stade d'intention. Le directeur de la Sécurité suit attentivement ce dossier et signale qu'il a déjà rendez-vous avec la

cheffe des ressources humaines afin d'en discuter et d'examiner la possibilité de démarcher les candidats durant leurs études et non pas après.

Le directeur de la Sécurité précise que les salaires ont fait l'objet d'analyses par rapport aux autres Corps du canton.

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Projet Naturama

Un-e commissaire demande si le Conseil connaît la date de la fin des travaux du projet Naturama et sur combien d'années le bail sera reconduit.

Le directeur des Affaires culturelles répond que le Conseil communal sera sollicité prochainement concernant la difficulté du chef des institutions zoologiques à dégager du temps pour se consacrer au projet Naturama avec l'architecte afin d'amener le projet à maturation. Des pistes sont à l'étude afin de décharger la direction du MHNC. A ce stade, le directeur des Affaires culturelles ne peut donc pas répondre précisément à cette question.

Quant au bail de La Poste, la Ville continue de bénéficier de conditions favorables bien que le bail commercial soit de cinq ans et le délai de résiliation de 18 mois. La Ville n'est donc pas liée pendant les dix prochaines années.

Spécial Olympic's

La Commission fait état des problèmes qui ont eu lieu dans l'organisation de Spécial Olympic's. Néanmoins la fête a eu lieu et a été belle à la satisfaction de tous les participants bien qu'un déficit de CHF 50'000.-- ait été enregistré à la charge des deux Villes des Montagnes neuchâteloises.

Dicastère de Mme Annie Clerc

Conseil des élèves

Un-e commissaire s'étonne de la demande de faire passer le Conseil des élèves du Service de la Jeunesse vers les Écoles alors qu'à sa connaissance l'option inverse était préconisée.

La directrice de l'Instruction publique répond qu'il s'agit de la Chambre des jeunes (parallèle au Parlement des Jeunes (PJ)) gérée dans le cadre de l'École avec des projets menés à l'intérieur de l'École émanant de l'institution. Les factures sont envoyées ensuite au service de la Jeunesse.

Le directeur de la Jeunesse confirme autant la vision du/de la commissaire que l'information de la directrice de l'Instruction publique. La problématique avait été évoquée dans un précédent rapport de son dicastère. La responsabilité du PJ est du ressort du Service de la Jeunesse qui ne fait que recevoir les factures et qui considère que le fonctionnement du Conseil des élèves n'est pas complètement satisfaisant. Par ailleurs des difficultés de coordination entre ce service et les Écoles ont été relevées. Elles devraient être aplanies prochainement.

Aide sociale

Un-e commissaire relève au chapitre de l'aide sociale que le montant de CHF 960.-- est un maximum. Il serait donc utile de le préciser puisqu'il existe d'autres normes plus restrictives dans la législation en vigueur.

Un-e commissaire s'interroge sur l'adéquation entre le chiffre de 122 dossiers et celui des dossiers arrivant actuellement.

La directrice des Affaires sociales répond qu'il s'agit de la conjonction de deux éléments, soit l'ensemble des dossiers traités par assistants sociaux en nombre supérieur à ce que le Canton recommande et la préparation de l'arrivée des dossiers provenant des ORP (révision de l'assurance-chômage (LACI) entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011) en se donnant la possibilité d'examiner la surcharge pour pouvoir venir ensuite avec une demande de personnel supplémentaire. Le secteur de l'aide sociale à La Chaux-de-Fonds est organisée de sorte à ce que le personnel administratif décharge les assistants sociaux de quelques tâches, comme par exemple remplir la déclaration d'impôts des bénéficiaires. Avec les deux options on sait qu'on doit encore attendre le pic dû à la nouvelle LACI, l'équipe est prête à prendre le surplus de travail pour ensuite faire une évaluation.

En complément du minimum vital, l'aide sociale prend en charge les montants de l'assurance-maladie à charge du patient (les primes sont supportées par l'office cantonal de l'assurance-maladie), le loyer dans les limites des normes locales fixées par le Canton ainsi que les éventuels soins dentaires conservateurs admis par le médecin dentiste-conseil.

Un-e commissaire demande confirmation quant aux montants octroyés définis par le Canton. A sa connaissance, les normes recommandées ont augmenté. La directrice des Affaires sociales confirme que le montant était de CHF 1'060.-- jusqu'en 2006. Abaissé à ce jour à CHF 960.--. Les recommandations de la Conférence Suisse des Institutions d'Action Sociale (CSIAS) ont, en 2011, augmenté à CHF 977.-- pour tenir compte de l'IPC mais le Canton n'a pas réadapté ses normes. Le Canton ne respecte donc plus les recommandations de la CSIAS.

Un-e commissaire croit savoir que la Ville de La Chaux-de-Fonds est opposée à la cantonalisation de l'aide sociale. Qu'en est-il de ce dossier ?

La directrice des Affaires sociales répond qu'une sous-commission de la Commission cantonale de l'action sociale a été réunie pour discuter d'une éventuelle cantonalisation de l'aide sociale. On sera confronté dans la réflexion sur le désenchevêtrement des tâches à des vues partielles par dossier sans vision globale. La directrice des Affaires sociales s'est positionnée, après discussion avec ses collègues du Conseil communal, sur la préférence de la Ville de travailler plutôt avec un contrat de prestations puisque ce service est un thermomètre social pour la Ville.

Le Conseil d'Etat a été sollicité à faire un geste politique en engageant au plus vite des améliorations/mesures en amont même si le problème du financement se pose ponctuellement. L'Etat finance depuis plusieurs années à 100% les mesures/prestations sociales en amont de l'aide sociale. La problématique des guichets sociaux régionaux est également en discussion actuellement. La proposition des Villes est d'aboutir à une solution respectant les besoins de proximité tout en restant un contre-pouvoir. La directrice des Affaires sociales n'a pas quitté la table des négociations. Les discussions sont en cours.

Dicastère de M. Jean-Charles Legrix*Pertes sur débiteurs*

Un-e commissaire se demande si la pratique est nouvelle concernant l'ajout de 5% de provisions pour pertes sur débiteurs aux comptes 2010 et comment est-on arrivé à ce taux ?

Le directeur des Infrastructures répond par l'affirmative mais il précise que la démarche aurait dû être faite précédemment déjà et cela n'a pas été le cas. Le décalage n'était pas dans les comptes. Le système va être changé en raison de la taxe déchets. Une augmentation conséquente est à déplorer sur la perte sur débiteurs qui aurait dû aussi être prise en compte les années précédentes. Le directeur des Infrastructures a agi de manière à ce que les comptes soient le plus près possible de la réalité économique.

M. Barbezat ajoute que le taux de 5% correspond à un élément statistique au niveau suisse. Il est considéré que sur une créance de 100, il y a un risque de perte de 5. Concernant les impôts par exemple, cet élément peut fluctuer d'une année à l'autre.

Viteos

Un-e commissaire revient sur la question posée au Conseil général concernant le différentiel de capacité financière qui s'installe entre Viteos et la Ville dans la gestion des travaux communs. Dans quelle mesure pourrait-on se retrouver dans un avenir relativement proche avec des difficultés à coordonner ces travaux, voire avec des problèmes de retard étant donné que Viteos a un autre rythme de fonctionnement.

Le directeur des Infrastructures répond que les relations entre la Ville et Viteos sont tout à fait bonnes et les discussions sont ouvertes, chacun connaissant les problèmes de l'autre. Dans la mesure du possible, les travaux non concomitants sont évités, sauf risque évident d'accident. Il est certain que les montants prévus aujourd'hui sont tout à fait insuffisants par rapport à un taux de renouvellement qui devrait être plus élevé.

Un-e commissaire revient à l'allusion faite par le directeur des Infrastructures lors du dernier Conseil général concernant le parc de véhicules de Viteos suite à une remarque qu'il/elle avait émise en Commission des infrastructures. Ce commissaire considère que Viteos est devenu un Etat dans l'Etat avec des normes de fonctionnement et de renouvellement des matériels qui ne sont pas celles de nos collectivités. N'y a-t-il pas possibilité d'obtenir une liste du parc de véhicules par l'entremise du directeur des Infrastructures? Le directeur des Infrastructures se chargera de relayer cette demande et donnera un retour à la Commission.

Préavis des représentants des groupes politiques*Position du groupe UDC*

Les représentants du groupe UDC à la Commission financière ne pourront pas exprimer de la satisfaction devant les résultats des comptes 2010 de notre Commune.

En effet, nous ne pouvons nous contenter d'un « mieux que le budget » !

Un déficit restera toujours un déficit, et le fait que les Biens-Services et Marchandises ou la masse salariale soient bien maîtrisés en période de conjoncture favorable montre clairement que la Ville souffre d'un déficit structurel.

On doit, sans tabou, se pencher sur toutes les dépenses de l'administration communale, contrôler la politique d'acquisition de la Ville, ainsi que sa politique d'investissement, dont les frais de la dette grèvent nos comptes de manière récurrente. Et ce d'autant plus que le rythme du budget des investissements ne risque pas de décroître ces prochaines années. Un plafonnement à 30 millions est le minimum que nous pouvons accepter, La Chaux de Fonds s'essouffle à vouloir trop investir et il serait bon de lui laisser un peu d'air à l'horizon 2012. Malheureusement certains projets comme celui de la Place de la Gare ne donneront pas à notre Ville le temps nécessaire à se refaire une santé.

Nous voudrions saluer le passage au principe d'échéance sur les deux plus gros postes des comptes restant encore au principe de caisse, et ce, avant même l'introduction du MCH2.

Quoi qu'il en soit, les membres UDC à la Commission financière ne refuseront pas les comptes.

Position du groupe PS

Malgré le résultat obtenu et l'inquiétude qui peut en découler, les chiffres laissent entrevoir une bonne maîtrise des coûts au niveau du compte de fonctionnement. En cela nous tenons à remercier le Conseil communal et l'ensemble des Services de notre ville pour le travail accompli tout au long de l'année 2010. Les premiers mois de l'année 2010 ont été marqués par un taux de chômage particulièrement élevé dans les Montagnes neuchâteloises et le PS estime qu'en période tempétueuse, il est important que les citoyennes et citoyens de notre ville puissent compter sur un service public fort afin d'éviter le "naufnage". En ce sens, le maintien d'un panel de prestations de qualité est garant de l'équilibre social.

Dans un contexte où le canton et d'autres villes affichent des chiffres noirs, on ne peut que relever l'extrême fragilité de notre commune face aux facteurs extérieurs. L'imposition des entreprises en est un bel exemple mais c'est le cas pour toutes les collectivités publiques. La décision du Canton de procéder à une contribution de solidarité à la charge des Communes est également un élément sur lequel nous n'avons aucune mainmise et qui détériore in fine les comptes 2010. On voit dès lors que la recherche de l'équilibre est un but extrêmement difficile à atteindre. L'analyse des chiffres met également en lumière un fort déséquilibre entre les emplois basés sur le territoire communal et les rentrées fiscales. Ce constat soulève évidemment des questions de fond quant à la répartition des richesses entre les collectivités publiques mais également sous l'angle de l'image de notre ville. L'attractivité de notre commune doit véritablement être renforcée afin que de nouveaux contribuables viennent s'y établir.

Le PS acceptera les comptes 2010 tout en souhaitant vivement qu'une réflexion soit menée sur la fiscalité des personnes morales (sous l'angle de la répartition des recettes), l'accès et le financement des prestations sociales et les reports de charges de l'Etat sur les Communes.

Position du groupe Les Verts

Même s'il était prévisible et annoncé au budget, l'excédent de charges de presque 6 millions est tout de même conséquent. Nous relevons qu'il n'est pas lié à la qualité de la gestion des services mais à des imprévus et cela a de quoi maintenir notre confiance en l'avenir. Nous en profitons pour remercier le Conseil communal pour le sérieux de son travail et les nombreux employés communaux qui donnent le meilleur d'eux-mêmes au bon fonctionnement de notre Ville.

Nous voyons bien que nous sommes mal lotis en comparaisons des autres villes du Canton et cela pourrait s'aggraver si la péréquation financière devait être remise en question. Nous restons aussi suspendus à des décisions du Canton, ce qui pourrait nous mettre en situation délicate.

Le gros de la crise économique est passé, mais le ciel ne devient pas forcément plus bleu, avec entre autre, l'acceptation de la modification de la LACI au 1^{er} avril 2011 qui fait augmenter le nombre de personnes ayant recours aux Services sociaux.

Nous soutiendrons les projets allant dans le sens du dynamisme pour notre cité tout en gardant des critères écologiquement compatibles. Nous savons qu'une telle politique a un coût.

Le groupe des Verts acceptera les comptes.

Position du groupe POP

Le POP acceptera les comptes 2010 et remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon fonctionnement de notre ville durant cette année. La crise financière de 2008 et 2009 laisse encore des traces douloureuses dans ces comptes. Contrairement à d'autres collectivités pour qui la reprise amorcée en 2010 a permis d'enregistrer un résultat comptable positif, notre ville boucle ses comptes avec un déficit. Certes, celui-ci reste inférieur à celui budgété, et la plupart des dépenses dépendant de notre contrôle ont été maintenues dans l'enveloppe accordée. Nous pouvons en être satisfaits. Mais ce qui est nettement moins satisfaisant, c'est de constater le coût de cette crise pour une partie de notre population, coût qui se reflète dans la baisse des recettes fiscales des personnes physiques ou dans le montant de la facture d'aide sociale.

De plus, l'impôt que nous encaissons des personnes morales ne suit ni la réalité économique ni la situation d'autres villes du canton. Nous dénonçons depuis plusieurs années notre fragilité face aux stratégies financières des grandes entreprises de la place, fragilité que le système actuel nous amène à assumer seuls alors que ces entreprises bénéficient à l'ensemble de la région et que la politique fiscale échappe à notre autorité. Difficile dans ces conditions de financer notre développement et de venir en aide aux laissés pour compte de la croissance retrouvée. C'est pourquoi, pour le POP, il ne peut y avoir de réforme de l'impôt des personnes morales sans répartition des recettes fiscales qui y sont liées.

Position du groupe PLR

Le groupe PLR prend acte du déficit des comptes 2010 de près de 6 millions. Si ce chiffre est proche du budget publié, il nous déçoit quand même. Comble de l'ironie, il correspond au bénéfice publié par la Ville du Locle. Faut-il déménager au Locle pour bénéficier d'un allègement fiscal ?

Nous constatons que l'Administration respecte les budgets mais les sommes allouées sont toujours trop élevées par rapport à nos recettes fiscales. Celles-ci continuent de se péjorer par le départ de personnes physiques dont les revenus imposables sont considérables et ne compensent pas les revenus imposables des nouveaux arrivants, et les personnes morales n'apportent pas des revenus fiscaux aussi importants que d'autres villes du canton.

Une fois de plus, l'image de notre ville est mal menée car nous sommes la seule collectivité neuchâteloise à montrer des chiffres rouges.

Comment amener de nouveaux contribuables dans notre ville en montrant des résultats si médiocres et une fiscalité aussi forte ?

Le Conseil communal doit donc trouver des solutions rapidement pour l'élaboration d'un budget 2012 équilibré, soit par une diminution des charges, soit par une augmentation des recettes sans quoi nous poursuivrons dans le même trend ce qui ne sera pas acceptable par notre groupe dans une période de bonne conjoncture, pour les gros contribuables de notre Ville.

Le groupe PLR acceptera les comptes qui sont tenus avec exactitude mais qui ne nous satisfont pas.

Adoption du rapport de la Commission

Le rapport de la Commission est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation des comptes 2010

Les comptes 2010 sont acceptés à l'unanimité des groupes politiques.

26 avril 2011

Pour la Commission financière
Laurent Duding
Rapporteur

Rapport de la sous-commission des comptes

Dicastère de M. Laurent Kurth

Composition de la sous-commission

Sylvia Morel (PLR)

Christophe Ummel (PLR)

Charles-André Favre (POP) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 22 mars 2010 en présence de Monsieur Kurth et de Monsieur Bourqui. Etaient également présents le matin pour l'examen de leur service : Mme Niklaus (620), Mme Choulat (122, 150), Mme Huther (770), MM. Castioni et Varrin (100, 110, 121, 130), M. Haag (124), M. Clerc (755, 813) ; l'après-midi : M. Ischer (210, 211, 212, 213, 230, 240).

Préambule

Comme à l'accoutumée, la masse des renseignements utiles concernant l'activité des services sous la responsabilité de M. Kurth se trouve dans le rapport de gestion 2010, et on ne s'étonnera donc pas de ne trouver ici que les reflets d'une journée de commissaires.

Ressources humaines

Satisfaction du Conseil communal quant au fonctionnement du service et à la dynamique patiemment créée. Préoccupations des R.H. : mener les tâches courantes (salaires, assurances, relevés d'heures, formation, gestion de conflits, procédures disciplinaires, etc.) ainsi que les recrutements nécessaires et en même temps participer à la réorganisation ou l'organisation de services. Pour l'année écoulée, principalement : gérance communale, accueil parascolaire, SIS, billetterie, urbanisme et environnement, voirie. Certains processus sont encore en cours. 2010 aura aussi permis de consolider certaines pratiques en matière de communication interne.

Pour l'avenir, Mme Niklaus prévoit de mettre l'accent sur la politique de formation ainsi que sur la santé et la sécurité au travail. Beaucoup de projets sont en cours.

Six postes de CDD financés par prélèvement au fonds conjoncturel anticyclique ont été créés en vue de soulager certains services.

Concrètement, environ 2/3 des services souhaiteraient bénéficier d'effectifs supplémentaires. Avant d'entrer en matière, le Conseil communal demande de rechercher à améliorer les fonctionnements, soit en repensant les prestations soit en remettant en question les habitudes.

Processus de longue durée : analyser les besoins réels en sortant du « on a toujours fait comme ça ».

Constat : les RH font les contrats de la totalité du personnel communal. Et tous les services sont soumis au timbrage ou équivalent.

Absentéisme : nette amélioration constatée.

Annonces : leur montant a pris l'ascenseur en raison de la nature et du nombre de postes mis au concours, cadres en particulier.

Urbanisme

Rappel de l'organisation du service quadricéphale : constructions, environnement, patrimoine et finances/administration.

Selon M. Clerc, le fait d'être répartis entre Léopold-Robert 3 et Rocher 1 est une encouble pour les activités des collaborateurs. Le souhait entendu vise au regroupement de l'Urbanisme à LR 3 et les Infrastructures à Rocher 1, mais quand ?

Le Conseil Communal évite le « tuilage » de manière générale. Mais il l'a admis pour une durée de 6 mois en vue de la prochaine retraite de l'inspecteur de la Salubrité publique : en effet la seule école est le terrain, avec tout le vécu difficile que cela suppose...

Comptes : on a fait mieux que le budget !

Chancellerie – contrôle des habitants

Provision pour indemnités de sortie : alimentée chaque année à raison de 1.5 mois par Conseiller communal, à concurrence du montant maximum concerné (droits acquis). En 2010, entrée de deux personnes ayant plus de 50 ans, succédant à deux personnes qui n'avaient pas droit aux prestations (une avait atteint l'âge du droit aux prestations de retraite et l'autre était soumise à l'ancien système), d'où 3 mois à provisionner en plus.

Factures logo : pour les véhicules, prélèvement aux mesures anticycliques ; développement : voir 3188000 Actions de communication.

Service économique

Mme Choulat a une tâche importante quoique peu visible, en lien avec la quantité de démarches à conduire en vue de l'implantation d'une entreprise ou d'accompagner l'évolution des entreprises chaudes-de-fonnières. Dernier exemple en date, la vente de 30000 m2 de terrain au Swatch Group a nécessité plus de 6 mois de négociations, précédés de plusieurs années de marches d'approche !

Important rôle d'interface et de défense des intérêts de la Ville, en négociant des surfaces de terrain adaptées aux besoins réels et futurs mais sans exagération. Exemple d'une usine de 2000 m2 construite sur une parcelle de 20000 m2. A l'époque, le droit de réméré n'avait pas été demandé... Chose qu'on ne peut plus se permettre avec du terrain qu'on vend 100.- le m2 alors que la viabilisation coûte 90.- le m2 !

Robosphère : le directeur du dicastère a rencontré les chasseurs de fonds et pris connaissance du business plan, qui semble à ce stade encore optimiste. Les promoteurs ont eu des contacts à haut niveau avec des banques. La robotique est un domaine extrêmement foisonnant. Les pistes de départ pourraient être «partir petit puis grandir» et «se concentrer sur l'essentiel» avec le constat que le projet bénéficie d'une garantie de départ de 8 millions (y compris la mise à disposition des locaux). Décision cette année.

Service juridique

Excellent ! le Conseil communal est très satisfait : « en résumé, grâce à la qualité des conseils et des démarches en procédure, la Ville ne perd quasi jamais ! ».

Géomatique

Les explications données par Mme Huther montrent la nécessité d'adaptation des moyens d'acquisition des données (crédit spécial 2011) et deux tests ont permis de vérifier l'adéquation des nouveaux moyens envisagés : les mesures externes sur l'immeuble Parc 1 récemment incendié, en vue de sa reconstruction, ainsi que les mesures précises de tout le volume interne de la Salle de musique, pour permettre le repositionnement exact des panneaux de bois après rénovation, afin d'en garantir l'acoustique.

Gérance

Les difficultés de fonctionnement constatées dans le service ont motivé un audit fait par les R.H., auquel a succédé un processus de réorganisation : nouvelle répartition des tâches figurant sur un organigramme sanctionné par le Conseil communal qui a confirmé à cette occasion qu'il comptait sur M. Ischer pour mettre en place cette nouvelle organisation.

Cette réforme permettra en particulier de mieux maîtriser la complexité des procédures d'attribution «marchés publics» en relation avec les chantiers de rénovation importants.

M. Ischer ayant démissionné, ceci incombera à son successeur, auquel il est aussi souhaité quelques compétences en matière de bail agricole.

Abattoirs : le toit de la grande halle a été refait et mis hors d'eau (verrières) pour un peu plus d'un million. Le Canton demande maintenant la mise en conformité des installations : la halle d'abattage est en ordre mais pas le laboratoire. Des négociations sont en cours.

A terme, il semble toujours souhaitable de trouver un ou des investisseurs désireux d'occuper cet ensemble, mais...

Conclusions

Nous désirons ici remercier l'ensemble des personnes avec qui nous avons partagé un bout de journée, pour leurs avis et renseignements et leur cordialité.

Notre sous-commission a souhaité se retrouver en mai avec M. Kurth pour continuer la réflexion concernant la gérance et les différents aspects qui y sont liés.

Il va de soi que cette démarche devra être ensuite étendue à d'autres membres ou à la commission financière, ne serait-ce que pour respecter l'équilibre politique actuel.

Le rapporteur
Charles-André Favre

Rapport de la sous-commission des comptes

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Composition de la sous-commission

Madame Pascale Gazareth (POP) - rapporteuse

Monsieur Pierre-Alain Borel (PS) - excusé

Monsieur Hughes Chantraine (UDC)

Etaient présents :

Monsieur Pierre-André Monnard, conseiller communal en charge du Dicastère (durant toute la durée de la séance)

Puis, dans l'ordre de présentation de leur Service :

M. Laurent Frascotti, chef du Service Informatique Communal (SIC)

M. Jean-Michel Mollier, commandant du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes Neuchâteloises (SISMN)

M. Yves-Alain Maurer, chef de la Sécurité publique

M. Blaise Fivaz, chef du Service du Domaine Public (SDP)

Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Contrôle Financier

M. René Barbezat, chef du Service Financier

123 SIC

La mise en place du SIEN apporte de nombreux avantages pour notre ville, comme de pouvoir bénéficier de compétences élargies, même si le prix à payer pour bénéficier de ces compétences est peut-être de les voir à terme plus encore concentrées dans le bas du canton. La capacité du SIEN permet d'absorber sans coût supplémentaire l'importante augmentation du volume de données stockées par les différents services de la ville.

3311000 Amortissement PA: forte baisse, les amortissements prévus ayant été réalisés pour la plupart lors du bouclage des comptes 2009.

4361300 Autres recettes : il s'agit principalement d'anciens ordinateurs rachetés par le personnel communal après remplacement. Le solde a été éliminé par Job Eco, sauf quelques postes remis à des associations.

560 Cultes

Les frais relevés dans ce chapitre peuvent varier en fonction des travaux effectués ou non dans le cadre de l'entretien réalisé par la Ville dans les lieux de culte des principales communautés religieuses chaux-de-fonnières. Dans la pratique, ce sont les Travaux publics qui gèrent cet entretien. L'explication concernant le Grand Temple, resp. l'Abeille, (3652400 et 3652500) sera transmise ultérieurement.

600 Finances

32 Intérêts passifs : la réduction de la dette, les résultats comptables des derniers exercices et les taux d'intérêt bas ont permis de réduire ce poste jusqu'à son niveau plancher. Celui-ci devrait néanmoins augmenter dès 2011 du fait de l'épuisement de notre trésorerie. Le service financier met beaucoup d'énergie à anticiper cette augmentation et à en limiter l'ampleur, en particulier dans la perspective d'une probable remontée des taux d'intérêts. Ses stratégies obligent un suivi très régulier des emprunts actuels, ce qui pourrait poser problème lors des absences du chef de service, lui seul ayant actuellement et les compétences et l'autorité nécessaires pour réaliser ce suivi. Au niveau du suivi proprement dit, les collaborateurs du service sont toutefois à même de suivre la situation et d'entreprendre certaines démarches; de plus, le chef de service est généralement atteignable.

3616000 Contribution de solidarité: cette contribution de « solidarité » de 1,572 million, ignorée lors de l'établissement du budget, s'ajoute aux reports de charges et autres baisses de prestations que l'Etat fait peser sur nos finances communales en lien avec le frein aux dépenses cantonal.

3657500 Encouragement cinéma: le changement de clé de répartition a été décidé par le Conseil d'Etat après l'établissement du budget 2010.

4391000 Autres recettes : remboursements de prêts amortis en pertes sur débiteurs. Correspond p.ex. à des prêts accordés en lieu et place d'une subvention et dont la Ville anticipe un possible non-remboursement.

4391500 Correction globale des amortissements: les amortissements prévus ont été effectués lors du bouclement des comptes 2009.

610 Contributions

L'évolution de l'impôt fait l'objet d'une discussion générale dont il ressort que l'impact financier de la crise sur les revenus de la population chaux-de-fonnière a sans doute été plus fort en 2010 qu'en 2009 en raison notamment du phénomène qui pousse les personnes soumises à une baisse de revenu à n'adapter leurs dépenses qu'après quelques mois. D'où un effet retardé sur d'autres catégories de contribuables.

Les comptes 2011 diront si la baisse constatée relève bien de ce genre d'explication ou si elle est plus structurelle. L'utilité d'une péréquation de l'impôt des personnes morales est une fois de plus relevée au vu des fortes fluctuations induites par les stratégies comptables des sociétés, ainsi que des efforts disparates entre les communes concernant les infrastructures à mettre en place.

Le niveau des débiteurs est élevé en regard de l'impôt total mais une grande partie des sommes dues est encaissée un peu plus tard (bordereaux de décembre encaissés en janvier p.ex.). On compte entre 3,5 et 3,8 millions de créances réellement perdues chaque année.

4001310 PP (...) principe d'échéance : le montant a été estimé sur la base de projections raisonnables, sans optimisme ou pessimisme exagéré, ni volonté d'équilibrer les comptes avec le poste équivalent pour l'aide sociale. Quelques postes sont encore comptabilisés selon le principe de caisse et non d'échéance, mais ça reste des exceptions.

4011200 PM Comptes d'insuffisances: le montant est symbolique, surtout en comparaison de l'équivalent pour les personnes physiques (4001200). Il correspond à la pratique de l'Etat qui n'hésite pas à contrôler et sanctionner ces dernières mais refuse d'agir de même avec les personnes morales. La Ville dénonce systématiquement cette pratique depuis des années, en vain.

4391100 Récupération créances perdues: poste toujours aléatoire. Il s'agit des sommes qu'on encaisse finalement sur les créances confiées à l'office des poursuites (actes de défaut de bien, etc.) et qui sont amorties pour anticiper leur probable non-recouvrement. Poste élevé en 2010 malgré les autres signes de fragilité financière de la population.

630 Contrôle financier

4367150 Honoraires: forte hausse des recettes liée à des mandats spéciaux assumés par la responsable en 2010 (liquidation de la caisse de pension communale en particulier).

Le problème des factures hors budget découvertes aux TP a beaucoup occupé la responsable. Il soulève l'intérêt de procéder à des analyses de risques pour décider quelles procédures de contrôles mettre en œuvre afin d'éviter d'autres mésaventures de ce type. L'intégration du Service financier ou du Contrôle financier dans les commissions de construction a déjà permis d'en réduire certains.

860 SDP

30111100: les salaires du personnel « interne » et « externe » (patrouilleurs scolaires, etc.) figurent désormais sur des lignes séparées.

3095000 Mandat à des tiers: le montant inscrit aux comptes est contesté par l'Etat qui réclame le paiement du mandat de prestation sur 35 EPT pour le premier semestre de l'année, arguant que la nouvelle convention conclue en 2010 à 32 EPT n'est entrée en vigueur que dans la seconde moitié de l'année. Le litige, non résolu, porte sur quelque CHF 200'000.--.

3182300/4344000 Fourrière: ce compte, bénéficiaire, figurait auparavant aux travaux publics. Son avenir devra être clarifié : le garage qui assure l'enlèvement des véhicules prévoit de cesser cette activité et aucun repreneur n'a été trouvé à ce jour. Une solution serait d'assurer cette prestation à l'interne par l'achat d'un véhicule adéquat.

3185950 Frais de chiens, SPA: correspond aux frais de pension des chiens inscrits au registre de la Chaux-de-Fonds et confiés à la SPA du Locle (seule agréée dans les Montagnes). Ce compte existait avant sous forme de subvention, équivalant à

un forfait. Une convention a été passée avec la SPA pour fixer les règles d'une facturation à la prestation réelle. La SPA de La Chaux-de-Fonds n'accueille que des chats. Il n'est pas prévu d'étendre la taxe des chiens aux chats que leurs propriétaires laissent sortir en ville.

3191000 Frais d'administration et généraux: la hausse vient en partie du rattrapage réalisé suite à l'ouverture des registres français pour les amendes d'ordre, chaque consultation de registre étant facturée.

4272300 Place du Marché: légère baisse qui s'explique sans doute en partie par le déménagement à la Carmagnole. Il n'y a pas de départs parmi les habitués du marché. La question d'une couverture du marché sera reprise en plénière dans la mesure où elle concerne d'autres dicastères.

870 SIS

Les grandes manœuvres continuent en matière de réorganisation des services de secours. L'entrée en vigueur des modifications liées à POLFEU09 est actuellement prévue pour 2013. Le dessinateur entré en fonction est chargé des plans d'intervention dans les bâtiments ayant adhéré au téléalarme; ce poste, compris dans l'abonnement téléalarme, est largement autofinancé.

3181800 Communication radio: le changement de matériel a permis une économie et amélioré le service, les pannes étant fréquentes avec les anciens appareils.

3184800/900 Prévention: les prestations réalisées par le SISMN sont en partie compensées par les recettes du compte 4907900 (part imputée au SDP sous 3907900).

3184950 et 4394950 Unité cantonale de débriefing: la gestion financière de ce service destiné aux intervenants (et non aux victimes) est actuellement assurée par notre service pour l'ensemble de notre unité. Charges et recettes s'annulent.

3187600 Assurances véhicules à moteur: la hausse s'explique par le renouvellement de véhicules (casco conclue pour les véhicules neufs).

880 Protection civile et 890 OPC

Pas de remarque sur ces comptes. Pour rappel, le 890 n'émarge pas à la Ville mais au Canton, d'où un équilibre entre charges et recettes.

La sous-commission remercie le chef de dicastère, ses chef-fe-s de services et leur personnel pour le travail effectué au service de la Ville.

La rapporteuse
Pascale Gazareth

Rapport de la sous-commission des comptes

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Composition de la sous-commission

Aline Fleury (les Verts)

Sarah Diaz (PS)

Marc Schafroth (UDC), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le jeudi 24 mars 2011 en présence de M. Veya et de M. Huther. Etaient également présents pour l'examen de leur service : M. J.-A. Humair (501 et 502), M. A. Maeder (511 et 733), Mme S. Musy (512), Mme N. Bosshart et MM L. Oechslin et J.-M. Piguet (513), Mme L. Umstätter (514), M. A. Bédât (115 et 550) et M. A. Houlmann (520, 521, 524 et 525).

Mme L. Oberholzer (500) est excusée.

Discussion générale

M. Veya indique que le nouvel administrateur du dicastère, M. Huther, donne entière satisfaction. Il correspond pleinement à ce qui était recherché lors de la création de ce poste. Il apporte une aide importante aux différents services.

M. Huther, quant à lui, est pleinement satisfait de sa fonction. Il est à l'aise malgré la charge de travail importante de la fonction.

Bibliothèque de la ville (501)

En préambule, la sous-commission a visité la bibliothèque de la ville ainsi que la bibliothèque des jeunes de la rue du Collège, le 10 février 2011, afin de mieux connaître le fonctionnement et les nombreuses tâches qui leur incombent.

Jean-Pierre Veya explique que le chef du DECS a convoqué l'Université, les Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et du Locle afin de relancer le dossier des bibliothèques du canton. Ce dossier était bloqué suite à de nombreux rebondissements négatifs.

Malgré la reprise des discussions, les effets ne seront pas déployés avant 2012. Toutes les conventions sont rediscutées, y compris celle de la ville de Neuchâtel.

M. Humair est satisfait de la tenue des comptes malgré un budget serré.

L'augmentation des charges de personnel est en partie compensée par le poste 4363300.

Un effort au budget devra être fait au compte 3150300 Numérisations pour la conservation du patrimoine audiovisuel, ceci pour les trois prochaines années, si l'on souhaite que le dossier avance normalement.

Le bâtiment rencontre un problème énergétique suite au non-remplacement des fenêtres, notamment au nord, et à la non-réfection de la toiture. Le service des bâtiments prépare un dossier afin de palier à ce problème.

Bibliothèque des jeunes (502)

Suite à la visite du site de la rue de la Ronde, les différents points de sécurité qui ont interpellé les commissaires ont fait l'objet d'une analyse. La police du feu et des constructions s'est rendue sur place et un inventaire des manquements va être rendu.

Au poste 30, l'augmentation s'explique par le congé maternité d'une collaboratrice et le congé maladie d'une autre. Ceci a engendré l'engagement temporaire d'une personne pendant 3 mois.

Une association soutient la BJ. Son soutien permet le financement des acquisitions. 4611000 : La subvention, accordée depuis 1990 grâce au statut scolaire de la BJ, est toujours suspendue aux décisions qui sont en discussion actuellement au niveau de l'Etat. Le risque redouté est la disparition de cette subvention sans aucun préavis.

Il y a eu un renforcement en dotation de personnel (0,8 EPT) sans augmentation de budget grâce à une nouvelle organisation qui ouvre plus de possibilités d'accueillir les classes.

Secrétariat des affaires culturelles (500)

Jean-Pierre Veya rappelle qu'en 2010, il y a eu le départ de la déléguée culturelle. Sa remplaçante depuis août 2010 donne entière satisfaction et correspond pleinement aux attentes du service. Selon le chef de dicastère, son taux d'activité de 60% lui convient parfaitement. De plus l'administrateur lui apporte une grande aide.

Le service a également connu une réorganisation, suite au décès de la secrétaire de Direction. Sa remplaçante s'est largement impliquée dans le processus de réorganisation.

Un-e commissaire demande où en est le dossier du carnet culturel. Jean-Pierre Veya indique qu'une réflexion est en cours mais qu'il faudra du temps pour sa mise en place. Il précise qu'il s'agit d'abord de faire un inventaire des offres existantes, souvent méconnues. Il indique encore que le rapport sur la politique culturelle ne pourra pas voir le jour durant cette législature.

Compte 31 : la semaine des musées figure dans le compte de fonctionnement et non dans celui des investissements, pour cause d'amortissement différent.

Les Musées

Jean-Pierre Veya ouvre la discussion générale en indiquant que l'important problème du stockage des pièces de collection de tous les musées, est en phase de trouver une solution. Suite à la récente visite de l'abri PCi de Bellevue dont le Canton a accepté la désaffectation, 1000 m² sont disponibles. Il ne reste plus que la confirmation de la Confédération sur cette désaffectation pour que le dossier soit bouclé. Cette solution est intéressante car les locaux offrent une bonne hygrométrie et une température stable et n'occasionneront pas de location.

Pour le surplus, des locaux industriels ont été loués en est de la ville. La surface de 330 m² est suffisante. Ce sont les crédits d'équipement qui financeront la mise en service de ces nouveaux dépôts. Des fonds pourraient être demandés à l'Office de la protection des Biens culturels.

D'autre part, une discussion est menée avec le chef du DECS dans le but de mettre en place un dépôt cantonal commun. Malheureusement le dossier prend du temps.

Concernant l'inventaire des collections, une étude commune entre les musées de la ville et le SIEN est en cours. Le processus pour trouver un bon programme de gestion prend du temps mais touche à son terme. Une solution transitoire sur une base Access est imaginée pour le MH vu l'urgence. Ces données seront ensuite transférées sur le nouveau logiciel.

Au sujet du service de régie – conciergerie commune, le dossier est opérationnel. Par le passé, il y avait 2 organisations différentes. Une pour le MIH et une pour les autres musées. La création d'une régie - conciergerie générale pour tous les musées a permis d'unifier le fonctionnement de l'entretien. Cette nouvelle structure commence déjà à déployer ses effets et donne satisfaction.

Suite à cette réorganisation et à deux départs à la retraite, un poste de technicien des musées au taux d'activité de 70% a pu être mis au concours.

Le travail se poursuit en vue de la création d'un service administratif commun ainsi que d'un service d'accueil et de surveillance.

Musée d'histoire naturelle (511)

Le projet Naturama avance doucement. Trois variantes sont en discussion actuellement. Soit le bâtiment de l'Ancien Stand reste sous sa forme actuelle, soit un nouveau bâtiment est construit sans y inclure le vivarium soit en y incluant le vivarium, en fin de vie sous sa forme actuelle. C'est sur cette dernière option que l'étude se poursuit.

Au compte 3165300, La Poste a adressé son décompte de chauffage pour 2008 et 2009, durant l'année 2010. Afin de ne pas se retrouver avec une hausse de prix en 2011, une provision a été versée pour les charges 2010.

Il est signalé que le bail sera échu à la fin de cette année. Un nouveau bail est envisagé.

Parc zoologique et vivarium (733)

De nombreux travaux ont été effectués en 2010, dont l'enclos des lynx qui a été terminé, celui des ours qui a été réaménagé et qui donne satisfaction. Concernant les loutres, les travaux se font par étape car la situation actuelle n'est pas acceptable. Les dons reçus à cet effet s'élèvent à CHF 60'000.-.

Musée d'histoire (512)

Le musée a fermé ses portes à fin décembre 2010. Les travaux préparatoires pour le déménagement ainsi que la préparation de la nouvelle muséographie sont en cours.

Musée international d'horlogerie (513)

L'année 2010 a été riche en manifestations. La préparation des manifestations futures a également occupé du temps. Il y a eu beaucoup de visiteurs payants, ce qui est une bonne nouvelle. On observe une conséquence négative sur les ventes à la boutique car une seule hôtesse d'accueil assume les deux charges.

Musée des beaux-arts (514)

La sous-commission a visité les dépôts du MBA le 10 mars 2011.

De nombreux événements se sont déroulés durant l'année. Le point positif relevé est que toutes les expositions ont été relayées par la presse suisse.

L'exposition « Le monde en noir et blanc » a été notée par le journal « Le Temps » parmi les trois meilleures expositions suisses. On observe une bonne reconnaissance du musée au niveau suisse et international grâce à la qualité des dossiers de presse et à un bon esprit d'équipe.

La sortie du livre destiné aux enfants est un réel succès.

Bien que le musée soit resté fermé pendant six semaines, aucune incidence n'a été enregistrée sur les visites. Dans l'ensemble, cette fermeture a été bien perçue par le public.

Service de la jeunesse (550)

L'accueil parascolaire est entré en fonction, et aux vu de son taux de remplissage, il répond à une réelle demande. Il subsiste pourtant un grand retard dans le domaine. Selon la loi, nous devrions à l'avenir offrir 15% de places. Actuellement nous sommes largement en dessous de ce chiffre. Le Conseil communal doit se prononcer sur la suite du dossier. La décision devrait tomber d'ici fin mai.

Il manque des moyens administratifs et techniques, par exemple un logiciel pour la présence des enfants et la facturation.

Le dialogue entre le SdJ et l'école est parfois difficile. De ce fait, les activités proposées sont souvent identiques. Ce qui pose problème c'est que l'école les offre alors que le SdJ demande une participation financière. Le SdJ souffre de cette situation et le regrette vivement. Malgré de nombreuses tentatives, le dialogue reste difficile.

Le SdJ a mis en place plusieurs projets en 2010 tels que la démarche participative dans les quartiers ou l'alter-connexion en lien avec le COSM.

Parlement des jeunes (115)

Un-e commissaire relève que cette Autorité a enfin adressé un PV accompagné d'un courrier au président du Conseil général. Ceci devrait être permanent mais fait généralement défaut.

Service des sports (520)

Le rapport concernant les infrastructures sportives a été présenté en janvier 2011 au Conseil général. Il est un outil de travail important qui a encore manqué pour 2010.

L'entretien des infrastructures souffre et un grand rattrapage devra être fait. Les années prochaines seront déterminantes pour de nombreux projets.

La restructuration du service a été mise en application durant l'année 2010. Elle déploie ses effets qui se révèlent positifs. La complémentarité et la mobilité des différentes équipes apportent un plus sur tous les sites sportifs. Et les employés relèvent en général un nouvel intérêt au travail, plus varié.

Les nombreuses et souvent conséquentes manifestations qui se sont déroulées en 2010 ont engendré une masse de travail importante. Un deuxième stagiaire et la nouvelle secrétaire de dictionnaire ont contribué à faire baisser la pile des dossiers en attente. Le Service des sports a travaillé souvent à flux tendus mais les retombées positives sont encourageantes pour l'ensemble du service.

Les enveloppes budgétaires sont limitées pour intervenir en amont des problèmes dans le cadre de l'entretien des infrastructures. Un élargissement sera demandé au budget 2012. Les soucis sont répertoriés de manière plus pointue au fur et à mesure de leur arrivée et les devis demandés pour établir un budget plus précis.

Poste 3657700. Suite à la mauvaise gestion d'un mandataire, dans l'organisation de « spécial olympic's » le déficit s'est élevé à CHF 51'000.- pris en charge à part égale par les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Ceci représente un surplus de CHF 25'500.- dans les comptes.

La Charrière, terrains, pistes, halles (521)

Rien de spécial n'est ressorti dans cette rubrique

Piscine des Arêtes (524)

Rien de spécial n'est ressorti dans cette rubrique

Piscine, patinoires des Mélèzes (525)

Au groupe 31, divers Art. 95 ont été activés pour l'entretien nécessaire notamment celui des compresseurs de la patinoire.

Le compte 3315000 s'élève à CHF 44'614.-. Ce montant devrait être identique dans le compte 4804300, or, ce dernier indique le montant de CHF 80'897.90. Il semble qu'une erreur s'est glissée dans la comptabilité.

Les membres de la sous-commission remercient toutes les personnes qui ont participé à cette journée, pour les informations données et leur disponibilité. Elle remercie également toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des services pour le travail effectué durant l'année 2010.

Le rapporteur

Rapport de la sous-commission des comptes

Dicastère de Mme Annie Clerc

Composition de la sous-commission

Pascal Bühler (PS) : rapporteur

Karim Boukhris (POP)

Florian Robert Nicoud (UDC)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 24 mars 2011, en présence de Mme Annie Clerc. Étaient également présents pour l'examen de leur service : Mme Houlmann et MM. Favre, Laini et Kernen (420, 430), MM. Scheurer et Bossy (301, 311, 312, 314, 315 et 321), Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger (483), ainsi que M. Latrèche (482). Les comptes susmentionnés ont été passés en revue.

Ecole obligatoire

L'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds est en mutation en raison de la mise en place du concordat HarmoS. Dans ce cadre, elle joue un rôle pilote. Les écoles ont été réorganisées en trois secteurs (Nord – Sud – Ouest) divisées en trois cycles composés respectivement :

1. de l'école enfantine, 1^{ère} et 2^e années primaires;
2. 3^e, 4^e, 5^e années primaires et 6^e année d'orientation;
3. 7^e, 8^e et 9^e années secondaires.

Dès le 31 juillet de cette année, les enfants de quatre ans seront désormais intégrés dans le cycle 1 de cette nouvelle structure organisationnelle. Des réflexions sont menées quant à l'intégration des classes de l'école enfantine dans les collèges primaires.

Ces mutations engendrent notamment une régionalisation des écoles avec en particulier l'arrivée des élèves du secondaire des communes des Ponts-de-Martel, de la Sagne, de Brot-Plamboz et des Planchettes.

En rapport avec les comptes 2010, l'offre préscolaire est en augmentation au contraire des effectifs (quatre classes primaires ont été fermées en 2010). Les camps sont réintroduits pour la deuxième année consécutive. A futur, ils continueront d'être reconduits par secteur.

A la demande d'un commissaire, les tableaux de la page 195 du rapport de gestion 2010 sont brièvement commentés. Des explications circonstanciées sont également fournies au sujet du compte 3610600. Le montant figurant dans la colonne "Comptes 2010" sera repris dans le budget 2011.

Depuis 2010, le compte 430 (Ecole obligatoire) regroupe toutes les activités anciennement réparties entre Ecoles enfantine (400), primaire (405), et secondaire (410). Les comptes 2010 sont dans l'enveloppe budgétée. Le compte 4521000 représente les écolages facturés aux communes qui envoient leurs élèves à La Chaux-de-Fonds et, dès août 2010, aux Ponts-de-Martel.

Les subventions accordées (3651500) consacrées en 2010 à l'ensemble musical pour jeunes permettront cette année de soutenir notamment une création de M. Ducommun, ainsi que deux représentations de Musique du monde de M. Erard. En 2012, une réflexion en est en cours en lien avec les manifestations autour du Corbusier.

M. Kernén évoque un projet d'infrastructures tendant à augmenter le nombre de classes de manière à permettre de faire face à l'augmentation des classes enfantines, le regroupement des 5^e et 6^e années, ainsi que les besoins du parascolaire et des écoles étrangères. A titre d'exemple, la création de deux salles de classe enfantine nécessite une surface égale à trois classes primaires. Le besoin global est estimé à 25 classes supplémentaires en 2014. Des études, en collaboration avec le service d'architecture de la Ville sont en cours. Le Canton a accepté le bien-fondé de notre demande d'infrastructures nouvelles. Bien que financés à 20 % par le Canton, des investissements importants devront être consacrés par la Ville.

L'Ecole obligatoire va au-devant de profonds changements en raison d'HarmoS et du plan d'études romand (PER) Des "outils transversaux" sont mis en place. Le Plan d'études romand se découvre sous www.plandetudes.ch.

Un groupe de travail a été constitué pour étudier les possibilités de gestion et de désenchevêtrements entre l'Ecole et le service de la jeunesse dans les domaines parascolaire et préscolaire.

Les commissaires appuient la demande des directeurs d'école tendant au transfert de compétence financière des montants inscrits au compte 115 365 9200 dévolus aux conseils des élèves du secondaire 1 et actuellement gérés par le service de la jeunesse.

Service communal de l'action sociale

Ce service regroupe de nombreuses activités (office communal de l'aide sociale, de l'AVS/AI, du logement, du travail et de placements ISP), dont l'aide sociale n'est qu'une composante. Il est très sollicité. Il a la volonté d'être proactif et encourage le développement de mesures cantonales en amont de l'aide sociale. M. Bossy prendra sa retraite cet été.

Sous réserve du compte "charges d'aide sociale" (3615000), les comptes - bien gérés - sont dans l'enveloppe budgétée. En ce qui concerne ces charges, il faut relever que c'est le passage au principe d'échéance - requis par le nouveau plan comptable des communes - qui grève les comptes de CHF 9,9 millions. Ce montant "est presque entièrement financé par le passage au principe d'échéance pour l'im-

pôt sur les frontaliers" du compte 610 4001310, comme précisé dans les remarques concernant le compte susmentionné.

Le service de l'action sociale gère à ce jour environ 1500 dossiers. Il s'attend à devoir faire face à une augmentation estimée entre 150 et 200 nouveaux dossiers au mois de mai en raison de l'entrée en vigueur des dispositions de la LACI.

Office d'aide sociale

La part communale aux dépenses de la communauté neuchâteloise d'aide sociale est répartie, sur la base d'une péréquation, entre l'Etat et l'ensemble des communes, à raison respectivement de 40 et 60 %; la part des communes étant ensuite répartie entre elles en fonction de leur population. Les normes sont identiques entre communes. A titre d'exemple, il est alloué CHF 960.- à une personne seule au maximum, assurance maladie et loyer en sus. Il n'y a pas d'interventions financières pour les animaux de compagnie ni pour les véhicules (sauf dans de très rares cas, si ces derniers permettent d'acquérir des revenus). Par rapport aux montants octroyés dans les autres cantons, celui de Neuchâtel n'est pas attrayant, puisqu'il est en-dessous de la recommandation CSIAS fixée au 1^{er} janvier 2011 à CHF 977.-. En revanche, le taux d'aide sociale est important. Des aides sociales sont allouées en complément de revenus et des allocations chômage. L'entrée en vigueur des mesures LACI ne va rien arranger ! Dans le cas du désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes, un groupe de travail examine différentes variantes du statu quo à la possibilité de "cantonaliser" l'aide sociale. La Ville de La Chaux-de-Fonds craint notamment une perte de la proximité des ayants droit et d'analyse. Elle cherche plutôt à ce que les mesures se développent et se renforcent en amont, avant de les "cantonaliser". Un objectif à moyen terme est de renforcer les entreprises sociales, de même que le développement du guichet social régional que la Ville a mis en place. Un assistant social gère environ 122 dossiers, alors que la norme est de 100 plus ou moins 20.

L'office d'aide sociale dénombre 1512 dossiers en mars 2011. De ce nombre, environ 50 (préalablement 300) sont des dossiers de gérance, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'apport financier de l'aide sociale mais que les collaborateurs aident à la gestion des ressources sociales (exemple AI).

Pour la fin de l'année 2011, selon le service de l'emploi, 600 personnes verront leurs droits au chômage s'interrompre, dont 300 dès le mois de mai 2011, suite à la modification de la LACI.

Concernant les charges du personnel, le nombre des assistants sociaux a été renforcé par la création de 1,4 poste dès le 1^{er} avril 2011. La Ville demeure à l'écoute des besoins de l'action sociale. L'absence de stagiaire HES explique la différence financière du compte 3017700. La sous-commission est invitée à visiter les locaux de l'office d'aide sociale qui deviennent de plus en plus étroits.

Planning familial et consultation en matière de grossesse

Ce centre travaille de concert avec le site "Mère-enfant" de Neuchâtel. Le nombre de vaccinations contre le HPV a atteint son rythme de croisière et oscille entre 70 et 100.

Crèche Beau-Temps

Ce service a disparu et a été remplacé par celui ci-dessous.

Crèche Chat Telot

La nouvelle crèche communale fonctionne à pleine satisfaction et répond à un besoin. Son taux d'occupation est important. Elle est passée au moment de son déménagement de 40 enfants/jour à actuellement 60. Elle a également une fonction formatrice, puisqu'elle compte, en sus des 14 collaborateurs, 7 apprenties et 4 stagiaires. Les contributions des parents et autres répondants (4361100) sont supérieures aux prévisions budgétaires.

Maison de retraite

Les comptes sont stables. Des activités intergénérationnelles ont été mises en place et sont couronnées de succès.

Participation aux institutions sociales

La part communale aux crèches et garderies concerne environ 600 places qui sont gérées par le SCAS. La différence au compte 3651000 s'explique par le renoncement de deux crèches privées à développer un projet.

Centre de santé scolaire

Les comptes, bien tenus, sont légèrement inférieurs au budget. Ce service est en mutation. Il est pilote dans un projet tendant à réorienter certaines tâches de médecine scolaire vers une santé scolaire communautaire. Suite à un départ, une nouvelle infirmière a été engagée.

A la suite des travaux du bâtiment, les conditions d'accueil se sont améliorées.

Seuls le dépistage dentaire (3187350) et la part communale entrent dans le domaine de compétence financière du centre de santé scolaire.

Centre d'orthophonie

Par rapport aux comptes 2009, les charges sont en légère augmentation. Elles demeurent toutefois inférieures au budget 2010 en raison d'une bonne tenue des dépenses. En revanche, le nombre de dossiers augmente. La réflexion relative à la facturation des absences non-excuses des heures d'orthophonie a abouti.

En 2011, le tarif des heures manquées est augmenté à CHF 96.-/heure. Il correspond ainsi au tarif réel facturé à l'OES. Quelques cas de prestations n'étant pas pris en charge par l'OES, les parents et la Ville se partagent la facture, à raison respectivement de CHF 56.- et CHF 40.-.

Le Centre d'orthophonie invite les commissaires à venir visiter leurs locaux.

La sous-commission remercie très sincèrement la cheffe du dicastère et les responsables des services auditionné-e(s) de leur excellente collaboration à les renseigner de manière claire et exhaustive. Ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaborateurs du dicastère pour leur travail et leur engagement au service de notre communauté.

Le rapporteur
Pascal Bühler

Rapport de la sous-commission des comptes

Dicastère de M. Jean-Charles Legrix

Composition de la sous-commission

MM. D. Cattin (PLR)

L. Duding (Soc.) - excusé

P.-Y. Blanc (Verts) - rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi matin 22 mars 2010 en présence de M. J.-Ch. Legrix, conseiller communal et responsable du dicastère des Infrastructures et Energies, de M. F. Soria, administrateur. Etaient également présents pour l'examen de leur service : M. J.-C. Turtschy, ingénieur communal, M. A. Guilhen, responsable du Service d'Architecture et des Bâtiments, M. B. Wille, responsable du Service des Espaces verts, Mme F. Gasser, responsable du Cimetière et Centre funéraire et M. P. Schneider, ingénieur communal.

Discussion générale

M. Legrix nous présente M. Schneider le nouvel ingénieur communal, qui remplacera M. Turtschy.

M. Turtschy commence en nous donnant un compte rendu de l'événement le plus marquant de son service qu'a été les dépassements de crédit de l'ordre de 1,3 million sur les crédits de chantiers, liés à des travaux antérieurs à 2010. Une enquête interne a été menée et une dénonciation pénale a été déposée.

Le responsable des travaux de l'époque a donné son congé et le service a dû fonctionner sans responsable durant plusieurs mois. Il a fallu faire face aux obligations comme avec le chantier de l'avenue Léopold-Robert. M. Turtschy remercie son personnel ainsi que Viteos pour les coups de main donnés.

Un nouveau responsable des travaux a été engagé le 1^{er} septembre 2010.

L'hiver 2009-2010 a été extrêmement rigoureux et il a fallu faire une demande urgente de crédit afin de boucher les trous des routes. M. Legrix nous explique qu'il préfère, pour les objets difficiles à estimer, avoir une ligne budgétaire calculée sur une moyenne de quatre ans et faire une demande de crédit si besoin.

Plusieurs chaînes de TV ont parlé du Stop Gliss Bio, produit breveté. Beaucoup de villes de Suisse et de l'étranger, essentiellement nordiques, sont intéressées. Une présentation a été faite au congrès mondial des professionnels de la route à Québec. La forme des copeaux a dû être ajustée. La production est maintenant assurée. Cependant, ce produit n'en n'est qu'à ses débuts.

Idéalement, il faudrait pouvoir mettre plus de moyens à sa promotion et expliquer comment l'utiliser. Aucun bénéfice n'est retiré pour l'instant.

L'avis du Conseil communal loclois lu dans la presse et décrivant le Stop Gliss Bio comme inefficace, a surpris autant les commissaires que le chef du dicastère.

7 Travaux Publics

Les divers chapitres sont discutés en présence de M. J.-C. Turtzschy, ingénieur communal.

710 Voirie – Frais d'entretien

Concernant les indemnités versées par l'Etat pour les routes que nous entretenons à sa place, le contrat est en cours de négociation. Il est prévu de toucher un peu plus, étant donné notre situation géographique. Il est constaté que le réseau routier se dégrade; il faut mettre 2 millions par année pour l'entretien, si l'on veut garder des routes en bon état. Mais il est vrai qu'un certain retard a été pris. Il y a un fonds cantonal pour les routes communales; le Canton encaisse les redevances sur les plaques automobiles, mais redonne de moins en moins d'argent aux Communes. Il y a un vrai problème avec l'Etat de ce côté-là.

711 Enlèvement de la neige

Il y a un dépassement de CHF 500'000.-.

Pour les routes de l'Etat que la Ville déneige, elle facture ses prestations à la tâche.

Les véhicules sont plus sollicités qu'avant, car si la population n'augmente pas, la Ville continue à s'étendre. Cela coûte aussi plus cher.

Ainsi, dans un giratoire, on ne peut pas pousser simplement la neige sur le côté, mais on doit l'évacuer, ce qui occasionne des frais supplémentaires.

712 Constructions nouvelles

Il est difficile d'établir un budget pour les taxes d'équipements, car il est difficile de prévoir ce qui va se construire dans les années à venir. La taxe d'équipement a rapporté passablement d'argent à la Ville, compte tenu de l'augmentation des tarifs approuvés par le Conseil général.

715 Service des ateliers

Le prix de l'entretien des véhicules augmente, les prix des pièces augmentent ; le parc de véhicules est vieillissant. Les vieux véhicules que l'on remplace ne sont plus gardés mais ils sont systématiquement vendus. Quelques « casses » ont fait aussi augmenter les coûts.

716 Enlèvement des déchets non valorisables

Ce compte doit être autoporteur. Il est financé par la taxe déchets.

Aux comptes des amortissements il a été ajouté, par rapport aux autres années, 5% du solde des débiteurs ouverts. Ainsi, les coûts de l'année 2010 sont sur 2010.

L'année prochaine, le système de taxation sera modifié. La taxe sera mixte. Elle comprendra une taxe de base destinée à couvrir les coûts des infrastructures né-

cessaires à la collecte des déchets, ainsi qu'une taxe au sac ou au poids, destinées à couvrir, au minimum, les frais d'incinération.

La loi cantonale prévoit qu'une part de la taxe de base, entre 20 et 30% et pour les ménages seulement, soit prise en charge par l'impôt.

La taxe de base pourra être facturée par logement, par habitant ou par ménage. Le système de taxation par logement est très intéressant puisque, selon les calculs, il permet d'économiser plus de CHF 500'000.- de frais administratifs. En effet, la taxe par logement est facturée aux propriétaires, ce qui limite fortement le nombre de factures et les pertes sur débiteurs.

717 Enlèvement des déchets valorisables

L'année prochaine, il y aura beaucoup plus de déchets valorisables. La moyenne Suisse est à 50% de déchets triés. La Chaux-de-Fonds, en est actuellement à 25%.

Remarques d'un commissaire : On peut imaginer que les emballages et suremballages des magasins seront refusés par les clients.

M. Legrix informe que les magasins devront être équipés pour y faire face. La loi les y oblige.

Les berlingots ne sont pas valorisables comme certaines personnes le croient encore.

Pour M. Legrix, le succès du tri est basé sur une bonne information. La Voirie fera des séances d'information publiques dans les quartiers. Elle organisera aussi des séances avec les communautés étrangères pour qu'elles puissent recevoir les explications dans leur langue. De plus, un tout-ménage sera distribué.

Une brigade des incivilités traquera les tricheurs; il y aura des personnes assermentées pour les amendes.

Selon un sondage, où la taxe au sac existe, 87% des gens sont satisfaits du système.

720 Station d'épuration

Cela se passe bien au niveau de la STEP.

La neige a causé des dégâts à la toiture des cylindres de décantation ouest. L'Ecap a pris en charge une partie des frais.

721 Réseau séparatif

Rien à dire.

722 Boues de dépotoirs

Les boues de France voisine sont traitées à la STEP. Elles sont brûlées puis mises en briques dans une cimenterie.

730 Service des Espaces verts

Des travaux importants ont été l'abattage puis le remplacement des arbres de la rue des Crêtets, puis le Pod central avec 19 arbres. A l'allée des Mélèzes ce sont 83 arbres qui ont été remplacés. Quand on procède tout de suite au remplacement des arbres, la population accepte mieux ces travaux. Le fonds suisse du paysage couvre le 20% des coûts.

Le dessouchage prend plus de temps que l'abattage. La rue Stavay-Mollondin sera la prochaine allée qu'il faudra remplacer (fin 2011). Le fonds suisse du paysage nous subventionne dans le cadre de ces remplacements d'allées jusqu'à un plafond de CHF 100'000.-. Avant tous travaux, la population est informée par des feuillets A5 distribués dans les boîtes aux lettres. Cela se passe plutôt bien.

Un constat général a été réalisé pour les places de jeux. Les coûts de remplacement, modification et mise aux normes européennes sont élevés.

La priorité a été mise sur les places de jeux dans les collèges : Celle située à La Charrière sera la première à être refaite, puis ce sera le tour du CMND et enfin de La Promenade. Les travaux seront exécutés pendant les vacances scolaires.

L'hiver, l'entretien des jeux se fait par la Voirie. La Ville préfère recevoir de l'argent d'un Club service afin qu'elle puisse faire elle-même l'acquisition d'un jeu plutôt qu'il lui offre directement car celui-ci risque de ne pas être conforme.

Trois arbres, offerts par l'association "Vivre La Chaux-de-Fonds", ont été plantés à la Place des Forains.

En ce qui concerne le compostage, après 4 à 5 ans, le volume annuel est de 200 m³ pour un coût de CHF 25'000.-.

735 Centre horticole

Centre horticole : cela fonctionne bien.

740 Cimetière et centre funéraire

2010 a été une année record (1'025) avec les incinérations. Des travaux d'entretien ont permis de remplacer la maçonnerie du four maintenu à 600°, puis qui passe à 1200°-1400° pendant l'incinération. Cette différence de température accélère son vieillissement.

Le massif de longue durée est en cours de réalisation.

Afin que les citoyennes, citoyens et autres personnes puissent se diriger facilement vers l'endroit voulu, tout le Cimetière va faire l'objet d'un géo-référencement avec le SIG (système d'informations géographiques).

Le Canton exige l'installation d'un filtre pour les fumées du four d'ici fin 2012. Le Service d'Architecture et des Bâtiments (SAB) étudie les variantes possibles.

Ouvrer dans un bâtiment protégé ne facilite pas le travail. Faudra-t-il enlever l'ancien four de réserve pour y placer le filtre ou mettre le filtre sur le toit du garage?

En ce qui concerne les incinérations, des discussions ont eu lieu avec Neuchâtel, afin d'étudier une mise en commun.

Service d'Architecture et des Bâtiments

200 Service des bâtiments

M. Guilhen informe la sous-commission des soucis qu'il a eus avec l'incendie et l'inondation du bâtiment de Serre 14 le 12 juillet 2010. Un crédit spécial a été accepté par le Conseil général. Les travaux ont été terminés à fin janvier 2011. Le rez-de-chaussée est encore à terminer avec la pose d'un tapis et les peintures. Les bouchées doubles ont dû être mises. Ce fut un gros travail. Une barrière de sécurité a été installée sur le toit, car les voisins utilisent ce toit comme terrasse, ce qui peut s'avérer dangereux. Des panneaux solaires ont également été installés.

A la lumière de cet événement, les autres toits des bâtiments communaux ont été vérifiés et classifiés à l'aide de pastilles vertes, oranges ou rouges. Un seul toit est rouge, le dépôt de la glacière qui est utilisé comme lieu de stockage. Ce toit coule. On ne connaît pas à ce jour précisément l'état de la structure. Un ingénieur civil doit encore l'ausculter et l'analyser.

M. Guilhen se dit satisfait car il arrive à convaincre ses interlocuteurs qu'on s'occupe d'eux. Il y a une apprentie dessinatrice de 4e année, épaulée par une personne engagée sur le compte des mesures anticycliques. La Ville fait peindre des façades de collèges, change les fenêtres de collèges.

Pour la Halle Volta, il y a eu un mois de retard, cela étant lié à l'accident de Serre 14. Les enseignants ont dû s'organiser différemment durant trois mois. Il y a encore quelques problèmes de réglage. Il y a eu une excellente maîtrise du budget, les comptes étant inférieurs d'environ CHF 600'000.- à CHF 700'000.-.

Les autres travaux sont la rénovation de la Ferme Gallet, du Musée d'Histoire et de l'Usine électrique pour des WC et des issues de secours.

L'installation des essuie-mains en papier suite à la grippe H1N1 a occasionné un coût important. Cependant, cette mesure répond aux demandes du médecin des écoles.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

La Ville est en tractations avec les CFF pour refaire les WC de la Gare principale. Les CFF s'occuperont de l'entretien. Les WC seront ouverts en principe selon l'horaire de la Gare. Le coût de CHF 370'000 est à la charge de la régie fédérale. Les travaux débiteront à Pâques.

La Ville a mis en place la gestion des stocks avec le logiciel SAP. Ainsi, nous pourrions facturer directement.

205 Forêts

Un Centre forestier a été construit avec Le Locle. Il comporte des douches et un vestiaire, ce qui est un minimum pour le personnel. Il se trouve près de la Piste Vita du Locle.

La vente du bois a été favorable cette année.

902 Services Industriels

Si l'on veut comparer les montants versés d'une année à l'autre par Viteos SA, il faut tenir compte de ce qui est imputé au chapitre 600 finances à titre d'intérêts de la dette.

911 Eau-réseau

Les comptes jouent parfaitement. Le prix de l'eau reste raisonnable. Toutefois, certaines personnes estiment qu'elle est trop bon marché. Pour le nettoyage des routes, la Voirie utilise autant qu'elle le peut de l'eau de pluie récupérée dans le réservoir du centre d'entretien (CTP).

Conclusion

Les membres de la sous-commission remercient le chef du dicastère, son administrateur ainsi que les responsables des services pour leur précieuse collaboration.

Le rapporteur
P.-Y. Blanc

M. Denis Cattin, Président de la Commission financière, PLR :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La Commission financière s'est réunie à trois reprises pour examiner les comptes 2010. Il en ressort un excédent de charges de CHF 5'878'000.- au lieu de CHF 6'826'000.- voté lors du budget. La diminution d'environ CHF 1'000'000.- est raisonnable, malgré quelques surprises mentionnées dans les rapports de la Commission financière, mais pas forcément au goût de tous les commissaires. Le budget présenté a encore été détérioré par la contribution de solidarité, imposée par le Canton, d'environ CHF 1'500'000.-.

Toutes les séances se sont déroulées d'une manière calme, constructive, respectueuse et soutenues. Il en reste quand même que les délais sont toujours trop courts entre les séances des sous-commissions, l'élaboration des rapports, l'acceptation des membres et du Conseil communal.

Les sous-commissions se sont également réunies pour examiner les comptes des dicastères. Chaque chef de service a pu apporter ses soucis et ses remarques, quant à la gestion de ses services.

Nous devons être attentifs, pour les années futures, à la diminution de l'excédent de charges et viser à l'équilibre des comptes de fonctionnement. Notre Ville est la seule à boucler avec un déficit.

Dans l'article de l'Impartial du 30 avril 2011, le Conseil communal tient la réponse dans la répartition de l'impôt des personnes morales, celui des entreprises, en comparaison des autres villes. Cela n'empêche pas que la baisse d'impôt des personnes physiques devra être abordée rapidement, afin d'augmenter l'arrivée de nouveaux contribuables, de nouvelles recettes importantes.

Si l'on tarde trop, nous pourrions perdre encore des recettes. Lorsque l'on lit la diminution de 4 points au Locle et de 8 points à la Commune de Cernier, l'attraction de l'exode sur d'autres communes pourrait devenir intéressante pour des citoyens chauds-de-fonnières. De plus, 8 points à la Commune de Cernier correspondent à 9 points par rapport à notre Ville. Les bisbilles haut-bas, centraliser ou déporter certains services où hautes écoles du canton sur le Littoral, rendrait le Val-de-Ruz, centré au canton de Neuchâtel, attractif à notre population et nos familles.

Pour les comptes 2010, je ne vais pas entrer dans les détails. Je laisserai le soin au rapporteur de la Commission financière de les développer.

Avant de terminer et, au nom de la Commission, je tiens à remercier le Conseil communal pour la très bonne collaboration et les explications des comptes 2010. Nos remerciements vont également aux différents chefs de service qui ont répondu aux questions, apporté leur soutien pour les explications, dans le cadre des sous-commissions, ainsi que leurs remarques quant à la gestion de leur service. Il en va de même à tous le personnel de l'administration pour l'excellent travail effectué, pour leur précieuse collaboration et la rigueur financière pour la tenue du budget 2010, voire de l'amélioration de l'excédent.

Mes remerciements sont aussi adressés à :

- ~ M. Laurent Duding, pour la rédaction du rapport de la Commission, rédaction pas toujours évidente,
- ~ Mme Denuccio, secrétaire de direction, pour la rédaction des PV de séances et de sa précieuse disponibilité,
- ~ M. Barbezat, chef du service des finances, pour les éléments financiers complémentaires durant nos séances.

J'aimerais aussi remercier l'ensemble de la Commission financière pour l'excellent travail fourni durant cette courte période.

Pour ma première présidence et grâce à vous tous, à votre soutien, tout s'est très bien déroulé. Il a régné un esprit constructif, de la clarté dans les débats, avec des points de vues différents, mais que chacun des membres a su respecter.

Même si, parfois, des commissaires prennent la parole souvent et qu'il semble que les questions soient longues et pertinentes, il est toujours bon, pour tous, de prendre le temps d'écouter, en pensant au temps consacré à la lecture des documents et que notre travail, d'une manière générale est de milice. Ces questions ou remarques sont pour le bien de notre Ville, de notre population et de l'image de notre Commune.

J'ose espérer que les débats de ce soir soient tout autant constructifs et respectueux.

Bien que la crise soit, pour une partie, dernière nous, elle n'est surtout pas terminée. Nous devons continuer à agir, veiller à ne pas vivre au-dessus de nos moyens et surtout rendre notre Ville la plus attractive possible, en utilisant les ressources à notre disposition pour garantir à notre population une qualité de vie et des infrastructures qu'elle mérite. Merci de votre attention.

M. Laurent Duding, Rapporteur de la Commission financière, PS :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'ai pas de remarques particulières à apporter en tant que rapporteur de la Commission, si ce n'est qu'à mon tour, je remercie le Président de la Commission financière, ainsi que les services du dicastère de M. Monnard, en particulier Mme Denuccio qui fait preuve de beaucoup de professionnalisme et de disponibilité, ce qui permet d'assurer un suivi plus facile de cette importante commission.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP acceptera les comptes 2010. Il remercie le Conseil communal pour sa gestion et son engagement pour notre Ville. Il remercie également l'ensemble des services pour les prestations fournies durant cette année et pour la rigueur mise à réaliser leurs missions, dans le respect des enveloppes budgétaires accordées. Nous savons que cette rigueur est

souvent pénible à vivre quand on a à cœur de fournir à la population le meilleur service possible, que l'on voit tout ce qui aurait besoin d'être fait, tout ce que l'on pourrait faire mieux, en plus, ou plus confortablement avec quelques sous de plus, et ceci dans un contexte où la rigueur dure et durera probablement encore.

En effet, malgré cette rigueur, malgré les réorganisations, malgré la priorisation des tâches qui amène à laisser tomber, de fait, certaines prestations compte tenu de la dotation minimaliste de nombreux services, malgré une légère hausse de la population, notre Ville doit, cette année encore, affronter un déficit.

Rageant, quand on pense aux efforts fournis ! Rageant, quand on sait que le coût de nos services est largement dans la moyenne inférieure dans les comparaisons par habitant. Rageant, quand on voit tant d'autres communes, dont les principales du canton, parvenir à l'équilibre. Et bien plus que rageant, quand on pense à la richesse du tissu économique local et la faiblesse de sa contribution à la bonne marche de notre collectivité. Avec, sur notre territoire, des marques aussi prestigieuses que Cartier, Tag Heuer, Stryker, Energizer, etc..., difficile de comprendre comment nous n'encaissons que CHF 16,8 millions au titre de l'impôt sur les personnes morales.

Le déficit comptabilisé se révèle plus faible que celui budgété, et cela malgré la mauvaise nouvelle qu'a représenté la confirmation de la bien mal nommée "*contribution de solidarité*" de CHF 1,6 millions imposée sans concertation par le Canton et que nous avons refusé de budgéter, en signe de protestation. Un déficit moindre, c'est bien sûr une bonne nouvelle au plan financier, mais nous ne sommes pas totalement convaincus que ce soit une bonne nouvelle pour le développement de la Ville et la qualité de vie de ses habitants et habitantes. Car, au-delà d'une gestion rigoureuse, ce déficit moindre masque aussi le report de certains projets ou, comme déjà évoqué, l'abandon, de fait, de certaines prestations que les services peinent à fournir. En outre, vu le niveau très raisonnable de notre dette, même eu égard aux critères du FMI ou de l'Union européenne et le faible niveau des taux d'intérêts, ce déficit n'est, en soi, pas dramatique.

L'année 2010 a été encore largement marquée par la crise financière qui a fait exploser la bulle de croissance dans laquelle l'industrie horlogère se développait depuis plusieurs années, entraînant avec elle toute l'économie locale. Elle a même débuté sous le triste signe d'un taux de chômage historique et dont les effets devenaient palpables dans la consommation des ménages chauds-de-fonnières. Heureusement, la situation s'est ensuite redressée, ce qui a sans doute contribué au résultat "*moins mal que prévu*" des comptes. Malgré tout, l'aide sociale, qui intervient régulièrement pour compenser des salaires trop faibles ou des indemnités de chômage ne permettant pas de vivre décemment, a connu une nouvelle hausse, cette année encore. Si on la jugeait à l'échelle de la

progression marginale de son chiffre d'affaire, l'aide sociale aurait de quoi satisfaire bien des investisseurs. Mais elle n'est malheureusement que le triste reflet des difficultés financières d'une part grandissante de la population, pour qui le travail n'est plus un rempart à la pauvreté ou dont les forces productives n'ont plus aucune valeur sur le marché de l'emploi. Autre signe de paupérisation de la population, les recettes de l'impôt sur les personnes physiques accusent une baisse, malgré une légère hausse de la population et en l'absence de départs significatifs parmi les contribuables les plus aisés. Bien sûr, la correction de la progression à froid, décidée au niveau cantonal, influence aussi ce résultat.

Le contexte actuel creuse les inégalités sociales, par les effets conjugués des politiques de rémunération des entreprises, dont les plus grosses ont largement adopté des modèles managériaux privilégiant largement les actionnaires et les managers, au détriment des salariés, des restrictions dans les assurances sociales, qui ne jouent plus aussi bien leur rôle protecteur pour les populations qui en ont le plus besoin et qui induisent un transfert vers l'aide sociale financée par les cantons et les communes, et enfin des réformes fiscales qui favorisent systématiquement les contribuables les plus aisés. Dans ce système, les communes comme la nôtre doivent affronter, à la fois une hausse de leurs dépenses et une baisse de leurs revenus. Elles s'appauvrissent. Pour assurer leurs prestations et entretenir des infrastructures dont les coûts tendent à augmenter avec l'élévation des normes de sécurité ou les attentes en termes de confort et de diversité, elles empruntent. A qui ? Aux banques, lesquelles gèrent l'argent accumulé par les plus riches, grâce à la spoliation des salariés et aux baisses fiscales. Des plus riches qui gagnent alors sur les deux tableaux, touchant à la fois le beurre et l'argent du beurre.

Sur un autre plan, les entreprises exigent toujours plus de flexibilité de la part de leurs employés. Elles n'hésitent pas à délocaliser leurs sites de production d'une région à l'autre, pour mieux profiter des gains substantiels que de savants montages financiers leur permettent de réaliser, en jouant sur les différences des systèmes de taxation. Les exigences de la société de consommation et la stagnation des salaires réels obligent de plus en plus de couples à cumuler les emplois pour joindre les deux bouts. Mais, il n'est pas toujours facile de trouver du travail dans la même commune que celle où on habite, surtout quand les taux d'intérêt historiquement bas et les intérêts des lobbys bancaires et entrepreneuriaux poussent à l'accession à la propriété et que l'on hésite à se séparer du petit nid douillet que l'on s'est construit au vert, dans une petite commune offrant diverses facilités, pour contenir l'exode de sa population vers les grands centres urbains. En conséquence, la mobilité est devenue une caractéristique essentielle de la vie moderne. Elle pose néanmoins de nombreux problèmes, comme l'augmentation des infrastructures liées aux transports et le déséquilibre, pour les collectivités publiques, entre dépenses et recettes liées

aux emplois. Ici encore, hausse des dépenses et pertes de recettes pénalisent doublement certaines communes comme la nôtre. A ce titre, relevons que la restitution d'impôts par l'État français sur l'emploi frontalier est bien supérieure à ce que notre ville touche au titre de la péréquation intercommunale.

Et cela m'amène à mon dernier point : le besoin impératif d'une répartition des recettes des personnes morales entre les collectivités publiques concernées par une même entreprise. L'initiative communale que notre Conseil a déposée au Grand Conseil se révèle aujourd'hui plus urgente que jamais. La réforme de la fiscalité des entreprises, sur laquelle nous allons bientôt revoter, risque bien d'accentuer encore les inégalités entre communes. Ces inégalités ne se justifient aucunement, à l'heure où lieu de vie et de travail sont largement dissociés et où la promotion économique est portée par toutes les collectivités publiques, au prorata du nombre d'habitant, mais sans tenir compte des coûts d'implantation et de mobilité. Pour nous, nous le répétons, il ne peut y avoir de réforme de la fiscalité sans apporter de réponse satisfaisante au creusement des inégalités entre les communes. Dans ce sens, la cantonalisation n'est pas l'option que nous privilégions car elle conduirait à réduire encore un peu plus la marge d'autofinancement des communes et des villes en particulier, lesquelles ont besoin d'une certaine masse budgétaire pour financer leur développement. Et l'expérience de l'hôpital ou de la formation post-secondaire ne nous encourage pas non plus dans cette voie.

Les comptes de la Ville sont ainsi le reflet d'une organisation sociale et institutionnelle qui nous défavorise à de nombreux titres, expliquant le déficit avec lequel nous bouclons ces comptes, tout autant, si ce n'est plus, que la gestion que nous faisons du ménage communal. Il y a donc peu d'espoir de redresser durablement nos finances, sauf à agir sur cette organisation sociale et institutionnelle. Je vous remercie de votre attention.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les comptes 2010, toutes les collectivités publiques du canton, hormis l'État (mais cela paraîtra bientôt banal), bouclent avec un exercice positif, pour ne pas dire franchement excédentaire. A tel point que certaines communes n'hésitent pas à baisser leur fiscalité !

A la Commission financière, lorsque la question d'un assouplissement de la fiscalité chaux-de-fonnière vient à être abordée, certains commissaires la trouvent presque grotesque, à tout le moins déplacée. Et, étant donné la situation, on pourrait presque leur donner raison. Pourtant, la problématique de la fiscalité doit rester une préoccupation prioritaire de notre Exécutif, tant cette question est un frein réel à l'arrivée de nouveaux contribuables et, en dépit des statistiques, une raison sérieuse au départ de certains autres.

Sans pouvoir aujourd'hui, en regard des chiffres annoncés, se lancer dans une discussion sur une baisse des impôts, serait-il possible d'abroger, au moins, la taxe hospitalière, dont une grande partie de la population ne peut plus comprendre le sens ? Celle-ci figure dans le rapport du Conseil communal, à la page 19. Il serait intéressant de savoir ce qu'il en est. J'ai l'impression que cette taxe hospitalière avait été abrogée.

Finir en déficit, lorsque la conjoncture suit une croissance favorable, nous pose aussi un méchant problème. On l'a vu, les dépenses de fonctionnement sont plutôt bien maîtrisées, et nous ne serons pas avares de remerciements pour le travail du Conseil communal et de l'ensemble des collaborateurs de l'administration, dans la bonne gestion des deniers publics.

Alors, d'où vient cette faiblesse de la Commune ? Nous avons pu contrôler les comptes, discuter des enjeux et s'interroger sur la politique de gestion, lors des séances de la Commission et des sous-commissions financières, et nous avons eu des explications sur tous les points délicats, et pourtant...

Alors, bien sûr, il y a toujours le report de charges de l'État vers les communes, quand il ne se sert pas directement dans la caisse. Bien sûr, il y a des aléas conjoncturels, comme un décalage entre les périodes de croissance et le revenu des contribuables, sans parler du chômage particulièrement haut au premier trimestre, et bien sûr, il y a de petites spécialités inhérentes aux entreprises et à leur cuisine interne.

Tous ces événements se sont retrouvés dans l'exercice 2010, c'est exact, et presque tous sont totalement indépendants de notre volonté. Mais, gouverner, c'est prévoir, et notre Exécutif a plutôt bien anticipé ces problèmes. Or, voilà, la gestion est bonne, mais les finances ne se portent pas bien. Nous dépensons donc quand même toujours trop.

Il serait alors temps, et c'est notre sentiment, de revoir impérativement l'ensemble des sorties d'argent. Il faut aborder, sans complexe, la pertinence de chaque subvention accordée, il faut plancher sur l'opportunité de telle ou telle prestation, il faut se pencher en particulier sur la masse des investissements dont on a toujours dit que le seuil maximal supportable pour notre Ville était de CHF 30'000'000.-. C'est CHF 30'000'000.-, oui, mais pas tous les ans ! Or, force est de constater que nous approchons ce plafond régulièrement, et les budgets ne s'en cachent même plus, puisque cela devient un objectif. La conséquence directe est que le poids conjugué des intérêts de la dette et des amortissements nous plombent déjà les comptes aujourd'hui. Pour mémoire, cela représente 12.6% du compte de fonctionnement (plus d'1/8). Que va-t-il se passer dans quelques années ?

Nous avons eu la bonne idée de constituer, en 2008, un fonds de réserve pour mesures de crises. Il avait été pris en considération, avec raison, que des mesures anticycliques étaient nécessaires en période de basse conjoncture. Alors, maintenant que nous traversons une période de

croissance, il faudrait aussi savoir lever le pied. Il est important également de penser à ne pas transmettre, à la génération suivante, des charges insupportables en matière de dettes.

Il a été reconnu, enfin, par le chef des finances que nous sommes proportionnellement faibles au niveau des revenus de l'impôt sur les personnes morales. En cela, les conclusions du rapport du Conseil communal à l'appui des comptes est éloquent. Il va dans le bon sens, et nous l'en remercions, sauf, évidemment, sur la volonté affichée de poursuivre sa politique agressive d'investissement. Nous estimons que les dépenses d'investissements commencent à être exagérées. Nous pensons sincèrement qu'un ralentissement est nécessaire, pour ne pas dire salutaire aux finances de la Ville.

Les grands projets pour notre Commune, soi-disant imposés par la Confédération, sont les mêmes pour toutes les collectivités publiques. Or, elles n'ont pas toutes la même capacité financière. Il est donc sûrement prévu des dérogations. Les acquisitions immobilières, la Ville ne sera probablement jamais assez dotée en surfaces, mais elle possède déjà tellement d'infrastructures à préserver, à entretenir ou à rénover : terrains de sports, immeubles locatifs, musées, bibliothèques, écoles et tant d'autres...

Ils faut savoir admettre que nous ne pourrions pas continuer comme cela indéfiniment, surtout si l'on prend en compte l'augmentation continue du besoin de la population en matière d'aide sociale ou d'accueil de la petite enfance, pour ne citer que ces deux-là.

Tel est notre sentiment. Il n'est probablement pas partagé par tous, dans cette salle, mais nous aurons encore amplement l'occasion d'y revenir.

Enfin, et pour terminer, deux ou trois mots sur la Commission financière. L'analyse de son rapport ne nous apporte pas grand-chose. Il peut, quelquefois être intéressant de savoir ce qu'a dit un ou une commissaire, mais, soyons sérieux, ce n'est pas ce qui est important dans le rapport final. C'est un travail de synthèse que nous attendions du rapporteur, pas un copié-collé des PV de nos séances. J'en sais quelque chose, car cette solution de facilité est alléchante, étant donné l'excellence des transcriptions de Madame Denuccio.

Concernant le fonctionnement de la Commission encore, nous avons trouvé, au sein des représentants du groupe UDC, qu'il était peu compatible d'accepter un mandat tel que celui de commissaire à la Commission financière et de ne pas considérer la présence aux séances comme capitale. Il est regrettable, pour ne pas dire inadmissible, que certains membres prennent autant à la légère cette charge que personne ne leur a pourtant imposée.

Enfin, et malgré ces remarques que nous espérons toutefois constructives, le groupe UDC acceptera les rapports de la Commission financière,

ainsi que le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes de l'exercice 2010.

Le groupe UDC votera donc l'arrêté d'approbation de ces comptes, même s'il ne peut s'en satisfaire. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR avait refusé le budget 2010 car le déficit présenté était supérieur à CHF 5 millions, ce qui représentait, à nos yeux, l'objectif minimum à atteindre. Sachant, par expérience, que les comptes sont meilleurs que le budget, on imaginait ainsi arriver à un résultat effectif équilibré.

La réalité est toute autre et nous en sommes bien déçus. En effet, les comptes sont meilleurs que le budget, mais nous atteignons tout de même les CHF 6 millions de déficit, alors que la ville du Locle annonce le même chiffre que nous mais en bénéfice.

Les services ont, d'une manière générale, respecté les budgets alloués mais n'ont pas dépensé moins. Pourtant, nous ne pensons pas que notre administration soit dépensière, mais nous en revenons toujours au même point. Nos structures sont trop lourdes, certaines tâches doivent être supprimées. Aujourd'hui, nous avons l'obligation de réduire nos dépenses car nous ne pouvons continuer sur ce trend.

Parallèlement, il faut accueillir de nouvelles entreprises avec enthousiasme et non pas avec de multiples craintes, comme l'a fait, à deux reprises, le parti des Verts.

Nous rappelons que le Conseil communal s'est engagé à atteindre l'équilibre des comptes pour l'exercice 2011 et nous n'avons pas l'impression que de grands changements sont en cours dans notre administration. Si notre impression est fautive, ce que nous espérons, nous aimerions connaître les changements en cours et leurs impacts financiers sur les comptes 2011.

Nous avons le sentiment que le Conseil communal table plutôt sur de nouvelles rentrées fiscales pour éponger les trous, mais celles-ci n'arrivent pas car les gros contribuables prennent la poudre d'escampette pour s'en aller vers des cieux plus cléments.

En effet, dans le rapport qui nous est remis, à la page 170, nous constatons que nous avons 257 contribuables de plus en une année mais pour CHF 850'000.– de recettes fiscales en moins. Ce constat est alarmant. Il faut à tout prix stopper l'hémorragie. Nous espérons que la gauche chaux-de-fonnière a enfin pris conscience de ce phénomène et qu'elle interviendra dans ses rangs pour influencer les futures votations qui représentent un enjeu très important pour le canton de Neuchâtel et la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Pourquoi le PLR est-il tant attaché à l'équilibre des comptes, voire à réaliser du bénéfice ? Si nous voulons que notre ville se développe, il nous

faut réaliser de grands projets qui nécessitent des dizaines de millions. Il faut donc trouver des fonds qui peuvent provenir de plusieurs facteurs.

Si nous présentons des comptes équilibrés, nous pouvons investir à hauteur des amortissements, soit environ CHF 12 millions. Si nous réalisons du bénéfice, les investissements peuvent augmenter à hauteur du bénéfice. Par ce moyen, nous réussissons à maintenir notre patrimoine mais nous n'arrivons pas à rattraper ce qui a été différé.

Notre ambition est de moderniser la piscine, la patinoire et le centre de la Charrière, créer des parkings d'échange et transformer la Place de la Gare pour qu'elle s'intègre bien avec le futur quartier Le Corbusier. Nous imaginons même un seul parking pour la patinoire, la piscine, la gare et les pendulaires, sous le parc des Crêtets.

Il n'est pas nécessaire de mandater, dans un premier temps, de grands experts pour se rendre compte qu'il nous faut une centaine de millions. L'habitude, jusqu'à présent, a été d'emprunter pour réaliser nos projets. Cette politique nous amène à avoir CHF 400 millions de dettes. Il n'est donc pas envisageable de poursuivre dans cette voie.

Il nous reste une solution possible. Il s'agit de trouver des partenariats publics-privés et, pour amener notre part, la Commune doit désinvestir, afin de participer aux projets que nous venons d'énoncer et ceci dans un délai très bref. Un achèvement des travaux à l'horizon 2016 serait parfait.

Actuellement, nous avons un problème majeur. La population ne comprend pas ses Autorités. Le Conseil communal, avec le Conseil général, se retrouvent systématiquement en porte à faux avec ses contribuables qui sont outrés de voir à quoi sert leur argent.

Si nous voulons avoir le soutien de nos habitants, il faut commencer par des investissements qui les intéressent, à savoir, le hockey, la piscine, le foot et les parkings d'échanges. Si nous arrivons à leur donner satisfaction, dans des domaines qui influencent leur vie quotidienne, ils ne vont plus s'opposer aux propositions urbanistiques, aux plans de circulation ou à la réalisation d'une maxi-déchetterie.

L'ennui, c'est que ces investissements coûtent horriblement cher. Nous ne pouvons les réaliser tout seuls et pourtant ils sont nécessaires et urgents. Nous demandons donc au Conseil communal de mettre toute son énergie à la réalisation de projets porteurs, en adéquation avec les attentes de nos concitoyens.

La tâche n'est pas simple, mais vous savez bien nous rappeler que nous sommes le Législatif qui avalise les propositions et que vous êtes l'Exécutif chargé de nous faire des propositions concrètes.

Le rapport sur les infrastructures sportives montre clairement la triste réalité. Nous ne pouvons accepter la proposition du Conseil communal de consacrer CHF 4 millions par année à la rénovation de nos infrastructures. Nous n'arriverons jamais au bout, à ce rythme-là, et les projets ne seront jamais d'envergure. Dès lors, et nous l'avons déjà dit, nous attendons avec

impatience des propositions de désinvestissement pour aller de l'avant dans cette ville.

L'image de notre ville doit changer et un nouveau logo représente la cerise sur le gâteau, mais ce n'est pas la base de l'édifice. Travaillons donc à la base !

La fiscalité ne résoudra pas nos problèmes. Si le peuple accepte les nouvelles lois sur la perception des personnes physiques et morales, les nouvelles recettes devront servir en priorité à baisser la quotité d'impôts car nous ne pouvons rester longtemps à 70 alors que les Loclois sont à 64. Le Conseil communal du Locle, à majorité popiste, sait prendre les bonnes décisions pour dynamiser sa ville.

En conclusion, nous aimerions vous dire que les comptes sont parfaitement tenus, que nos fonctionnaires respectent les budgets et qu'ils font au mieux avec les moyens à disposition. Le Conseil communal met sous pression ses collaborateurs pour que des économies soient réalisées mais la structure reste trop lourde par rapport aux moyens financiers dont nous disposons.

C'est pourquoi, notre intervention ne s'est pas limitée à l'aspect purement comptable du résultat, mais elle a pour but de donner un signe fort au Conseil communal pour lui dire dans quelle direction nous souhaitons qu'il déploie son énergie.

Le groupe PLR acceptera les comptes 2010 et vous remercie de votre attention.

M. Laurent Duding, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Avec un budget 2010 déficitaire à hauteur de CHF 6,8 millions adopté, l'obtention de comptes équilibrés, voire bénéficiaires, paraissait peu réaliste. Au final, l'exercice 2010 se conclut avec environ CHF 5,8 millions de déficit, ce qui ne peut être en aucun cas réjouissant.

Malgré le résultat obtenu et l'inquiétude qui en découle, les chiffres laissent entrevoir une bonne maîtrise des coûts, au niveau du compte de fonctionnement. En cela, nous tenons à remercier le Conseil communal et l'ensemble des services de notre ville pour le travail accompli tout au long de l'année 2010. N'oublions pas que les premiers mois de l'année 2010 ont été marqués par un taux de chômage particulièrement élevé dans les Montagnes neuchâteloises : en janvier de l'année dernière, en additionnant les chiffres du chômage et de l'aide sociale, 2 habitants sur 10 étaient à la recherche d'un emploi dans notre ville. Ce chiffre donne presque des hauts le cœur. Le PS estime qu'en période tempétueuse, il est important que les citoyennes et citoyens de notre ville puissent compter sur un service public fort, afin d'éviter le naufrage. En ce sens, le maintien d'un panel de prestations de proximité et de qualité est garant de l'équilibre social, ciment de notre société.

Dans un contexte où les deux autres villes du canton affichent des chiffres noirs, on ne peut que relever l'extrême fragilité de notre ville face aux facteurs extérieurs. Comme déjà relevé par les autres groupes, l'imposition des entreprises, dont la volatilité est forte, en est un bel exemple mais c'est le cas pour toutes les collectivités publiques.

La décision unilatérale du canton de procéder à une contribution de solidarité à la charge des communes est également un élément sur lequel nous n'avons aucune main mise et qui détériore, in fine, les comptes 2010 de notre collectivité de l'ordre d'un million. On voit dès lors que la recherche de l'équilibre est un but extrêmement difficile à atteindre. L'analyse des chiffres met également en lumière un fort déséquilibre entre les emplois basés sur le territoire communal et les rentrées fiscales. En effet, les quelques 7000 pendulaires venant quotidiennement travailler sur le territoire chaud-fonnier ne rapportent, fiscalement parlant, pas un centime à notre commune. Ce constat soulève évidemment des questions de fond quant à la répartition des recettes fiscales entre les collectivités publiques de notre canton mais également sous l'angle de l'image de notre ville. L'attractivité de notre commune doit véritablement être renforcée, afin que de nouveaux contribuables viennent s'y établir durablement. En bonne cohérence, nous soutenons totalement les actions allant dans le sens d'une promotion de notre ville menées avec beaucoup de dynamisme par le Conseil communal.

Au chapitre des investissements, nous relevons qu'avec environ CHF 31 millions au budget, les comptes 2010 affichent un montant total proche de CHF 28 millions. La barre fatidique des CHF 30 millions n'a donc pas été dépassée. Cet élément permet de rappeler que, pour le groupe socialiste, les investissements ne doivent pas uniquement concerner les infrastructures routières, certes importantes, mais également les domaines du sport et de la culture. A ce titre, relevons les récentes discussions de notre Conseil sur le terrain de foot de la Charrière, ainsi que la rénovation du Musée d'histoire en 2010, confirmée en votation populaire. L'attractivité de notre Ville, comme véritable pôle urbain de l'Arc jurassien, passe, de notre point de vue, par la poursuite de cette politique dynamique et ambitieuse (mais pas téméraire, ni agressive) d'investissements diversifiés. Investir aujourd'hui, c'est permettre aux générations de demain de pouvoir compter sur une offre de prestations de proximité et de qualité. Il en va de notre avenir,

Autre point réjouissant, la diminution de près de CHF 130 millions de la dette brute sur les 6 dernières années. A ce niveau, un travail important a été mené par le Conseil Communal.

Le PS soutient donc totalement la politique de maîtrise des finances menée par le Conseil communal. Mais qui dit rigueur, ne veut pas dire absence de projets. En ce sens, notre groupe défend et continuera à défen-

dre avec conviction la dynamique de projets porteurs de sens et d'avenir pour notre ville, respectivement pour les Montagnes neuchâtelaises.

Nous tenons à afficher notre position nettement plus nuancée sur la "*maigreur*" du rapport de gestion traitant du contrat de prestations avec la Police neuchâtelaise (page 115). Il ne s'agit, bien entendu, pas de faire le procès des collaborateurs et collaboratrices de cette entité. Avec un coût annuel de l'ordre de CHF 5 millions, le PS aurait attendu plus d'explications et d'informations, notamment sur la question de la police de proximité. Au-delà du fait que ce domaine est très gourmand en effectif, nous aurions souhaité voir dans le rapport de gestion les contours et missions donnés à ce secteur. Or, rien n'y figure ou presque rien. Nous le regrettons vivement, étant donné que ce domaine d'activité revêt une importance stratégique centrale dans notre société : une véritable police de proximité permettrait également de rétablir le lien avec la population, lien nécessaire à désamorcer le sentiment d'insécurité ressenti par certains de nos concitoyens.

Comme déjà évoqué, la lecture de ces comptes met en lumière, d'une part une gestion rigoureuse des deniers publics au travers notamment d'une excellente tenue des charges par habitant. Mais, d'autre part, cette analyse illustre la fragilité de notre collectivité publique face aux événements externes. En ce sens, nous en appelons à une réflexion sur la manière de répartir l'impôt sur les entreprises. A ce titre, les comparaisons entre collectivités du canton, disponibles dans le rapport sur les comptes 2010, sont éloquentes : les disparités sont énormes et sont la cause de profondes inégalités. C'est pourquoi, il s'agira de bien communiquer aux habitants de notre ville les raisons qui poussent le Conseil communal à conclure à une impossible baisse de la fiscalité en ville de La Chaux-de-Fonds, en tous les cas momentanément. Si énormément de richesses sont générées sur le territoire de notre commune, ce qui s'illustre par un secteur secondaire développé et porteur, force est de constater que ce dynamisme ne se répercute pas sur les rentrées fiscales. Si nous assumons pleinement notre rôle de pôle urbain, en bonne cohérence, il faudrait qu'une discussion s'ouvre rapidement sur la manière de répartir l'impôt sur les personnes morales.

En conclusion, le PS acceptera les comptes 2010, tout en souhaitant vivement qu'une réflexion soit menée sur la fiscalité des personnes morales (sous l'angle d'une répartition équitable des recettes), l'accès et le financement de toutes les prestations sociales et les reports de charges de l'Etat sur les communes. A l'heure où le canton de Neuchâtel se profile, à juste titre, comme une seule agglomération, il est temps d'ajuster nos schémas institutionnels à cette option ambitieuse et cohérente. Des réformes de fond devront être entreprises, nous les attendons et les appelons avec énergie.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes à la fin de la seconde année consécutive où nos comptes sont dans les chiffres rouges. Nous savions que nous allions souffrir en traversant cette période de crise mondiale et qu'il nous faudrait tout de même garder le cap, faire le gros dos en attendant des jours meilleurs. Nous avons su traverser la tempête sans trop de casse, même si au niveau personnel bien de nos citoyens en ont payé les pots cassés. L'embellie économique est là, nous conduira-t-elle vers des années de prospérité ou une prochaine crise fera-t-elle tout cupesser dans peu de temps ? Voyant comment les banques sont reparties de plus belles, sans avoir retenu la leçon, nous sommes en droit de craindre le pire.

Pour un Conseil communal, il tient à peu de choses de lui faire porter une couronne de laurier ou un bonnet d'âne. Nous n'avons pas à rougir du nôtre concernant la gestion de notre cité. Nos difficultés ne sont pas liées à des problèmes de gestion, mais à des conditions-cadre défavorables.

La marche de manœuvre du Conseil communal est bien étroite pour conduire, à bon port, année après année, le navire de notre Ville. La prévisibilité des rentrées fiscales reste très aléatoire, tout comme certaines dépenses imprévues, telles que la casse d'un véhicule ou des routes à réparer en urgence qui peuvent rapidement grever un budget.

Dans ces conditions difficiles, il nous paraît très important que le Conseil communal puisse communiquer de façon satisfaisante avec la population. A ce sujet, nous devenons très impatients quant à la mise sur pied du site Internet de la Ville, qui n'en finit pas de nous faire languir. Nous estimons aussi que la communication peut toujours être améliorée, et nous attendons du nouveau chargé de communication qu'il soit actif pour vanter la qualité des nouveaux projets de la Ville.

La sortie de la crise ne nous épargnera vraisemblablement pas d'autres écueils que pourraient être le refus, au mois de juin, de la cantonalisation des impôts des personnes morales ou d'une future remise en question de la péréquation financière, le mot de solidarité entre communes restant bien souvent ignoré de nos voisins aux comptes resplendissants.

Karl Marx voyait notre ville comme une seule manufacture horlogère. Nous souhaiterions ne pas lui donner raison en devenant l'inverse d'une citée dortoir où les personnes ne viendraient que pour y travailler et aller payer leurs impôts sous des cieux plus cléments.

Nous soutiendrons les projets allant dans le sens du dynamisme pour notre cité. La Ville a besoin de projets porteurs, malgré la situation morose. Nous prendrons comme exemple le projet du Naturama, que nous souhaitons vivement voir se réaliser dans les meilleurs délais.

Nous restons vigilants face à la dilapidation des terrains agricoles. Nous sommes favorables aux solutions alternatives au bétonnage du sol. Nous continuons de défendre les critères sociaux et écologiques dans chaque rapport qui nous est présenté. Nous savons qu'une telle politique a

un coût, mais aussi que des investissements dans ce sens aujourd'hui pourront s'avérer rentables demain. Nous attendons du Conseil communal qu'il poursuive ses efforts dans ce domaine.

Nous avons une pensée reconnaissante envers toutes les personnes qui travaillent pour notre Ville, dans des conditions pas toujours faciles. Les effectifs restent limités dans un nombre important de services, et les tâches à effectuer s'avèrent toujours plus nombreuses. Nous demandons au Conseil communal une vigilance accrue pour maintenir un climat de travail correct.

Pour terminer, nous avons été étonné de ne rien pouvoir lire dans le rapport de la sous-commission des comptes concernant le Service de l'énergie alors que nous avons été labélisé "*Cité de l'énergie*". N'y a-t-il rien à en dire ?

Le groupe des Verts acceptera les comptes. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'année 2010 avait débuté avec 10% de chômage (9.9% pour être précis), un budget qui présentait CHF 6.8 millions de déficit et des enjeux peut-être plus égocentrés, mais importants quand même, des perspectives importantes de changement au sein de l'Exécutif, puisque le doyen en âge et le doyen de fonction annonçaient leur départ.

L'année 2010 se boucle avec un chômage réduit d'un tiers environ et inférieur, aujourd'hui à La Chaux-de-Fonds, à ce qu'il est en ville de Neuchâtel, ce qui n'était pas arrivé depuis de très nombreuses années et qui n'est pas lié à l'introduction de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, puisque cela date du mois de mars déjà. L'année se termine aussi avec un déficit de CHF 5.8 millions, soit CHF 1 million de mieux que le budget, après avoir absorbé CHF 1.5 million de contribution de solidarité due à l'Etat (ce sont nos bonnes œuvres de l'année), soit CHF 2.5 millions d'amélioration dans les autres postes. Nous présentons les comptes aujourd'hui avec une équipe de l'Exécutif collégiale, qui travaille à des buts communs.

De plus, les comptes 2010 attestent d'une gestion très rigoureuse de la part des services et du Conseil communal. Les enveloppes ont été respectées pour les investissements, voire plus que respectées, puisque les CHF 30 millions longuement débattus lors de l'élaboration du budget ne comprenaient pas une part que comprend le bouclage 2008, c'est-à-dire une part de report d'investissements 2009 et une part du programme anti-cyclique. C'est dire que l'enveloppe a été plus que tenue. La parole donnée a été tenue également sur ce point. La rigueur est traduite aussi par ce résultat sur les investissements.

Concernant le budget de fonctionnement, les principaux écarts, en plus et en moins, ne relèvent pas de la gestion. Ils étaient, pour la plupart,

imprévisibles, mais les comptes de fonctionnement sont très proches du budget.

Le Conseil communal, à l'heure de vous présenter ces comptes, affiche donc une dose de satisfaction, satisfaction modérée, évidemment, car le résultat de CHF 5.8 millions de déficit reste important. Mais satisfaction quand même, pour les motifs évoqués. Au vu du nombre d'interpellations et de questions annoncées ce soir, et surtout au vu du nombre de projets publics et privés que suscitent encore cette ville, je crois que l'on peut dire que cette ville est aujourd'hui en mouvement et c'est essentiel.

Le bouclement des comptes 2010, c'est aussi la fin d'une année de mandat pour le Bureau du Conseil général et son Président, que je remercie, au nom du Conseil communal de leur travail au cours de l'année écoulée.

Mais, les comptes 2010 révèlent aussi les limites de notre organisation territoriale et institutionnelle. Alors que se construit patiemment une agglomération unique entre le Littoral (de La Tène à Bevaix) et l'agglomération urbaine du Doubs (de Morteau à La Chaux-de-Fonds), des disparités injustifiables apparaissent dans la répartition des revenus et des charges entre les communes de cette agglomération.

La Chaux-de-Fonds joue un rôle moteur, non seulement dans la construction politique de cette agglomération, mais aussi par sa contribution en termes d'infrastructures, d'offres et de rayonnement culturels, de prestations sociales ou en matière scolaire, par le renforcement de son activité commerciale et économique et surtout par les plus de 10'000 emplois offerts à des ressortissants des communes et régions voisines.

Que Marin, qui, il y a plus de 20 ans, a consenti des efforts gigantesques pour contribuer au développement économique de notre canton et profité, pendant plusieurs années, des retombées positives de cette politique volontariste, voilà un phénomène qui, pas toujours admis, a, du moins, pu être compris. Mais, que par l'évolution d'une économie mondialisée, certaines communes puissent tirer, aujourd'hui, près de 5 fois plus de revenus par habitant des personnes morales, que la ville qui figure dans les tout premiers rangs des pourvoyeurs d'emplois de ce canton, et cela par la présence, dans les communes concernées d'une seule ou deux grandes entreprises seulement, ne peut plus être ni expliqué, ni compris, ni admis. Le dire ne relève ni de l'envie, ni de la jalousie, ni du combat régionaliste. Cette situation, qui ne peut que s'aggraver dans les prochaines années, compte tenu des réformes en cours, représente une véritable menace, non seulement pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, mais également pour l'unité et la cohésion de notre canton. Celui-ci a un besoin urgent de réformer ses découpages territoriaux, pour agrandir les confettis que représentent les communes face à une économie mondialisée, et sa législation fiscale, dans le sens d'une meilleure adéquation entre les efforts déployés en faveur de la prospérité commune et les retombées de celle-ci.

Je cède volontiers la parole à M. Monnard comme directeur des finances, mais pas encore comme président, même si le Conseil communal a bien enregistré qu'il n'avait plus le choix de désigner M. Monnard comme président, d'ici quelques jours. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et cultes) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie pour l'accueil que vous avez réservé aux rapports qui vous ont été présentés.

Oui, le monde économique bouge. C'est un monde en constante mutation qui ne connaît pas de frontières.

Oui, la fiscalité mise en place doit s'adapter à cette nouvelle donne.

Malgré un déficit moins lourd que budgété et malgré une obligation de contribution supplémentaire de solidarité d'environ CHF 1.5 million, notre Conseil ne peut être que partiellement satisfait, même de manière très limitée, des résultats de l'exercice 2010.

Notons toutefois que, dicastère par dicastère, service par service, les chiffres présentés correspondent, en grande partie, à ceux attendus. De plus, nous remarquons que les charges par habitant sont égales, voire inférieures, en comparaison avec les autres villes du canton. Les recettes fiscales, quand bien même nous avons dit qu'elles étaient volatiles, correspondent globalement aux recettes attendues, puisque nous avons environ CHF 1 million d'écart. Je crois que par rapport aux autres collectivités cantonales, nous sommes très proches de ce que nous attendions. La volatilité est là, en ce sens, largement maîtrisée.

L'évolution des recettes fiscales des personnes physiques n'est pas sans questionner le Conseil communal. Les éléments mis en place pour répondre au déséquilibre lié à la pendularité demeure, à nos yeux, largement insuffisants par rapport aux efforts fournis par notre collectivité, dans sa volonté de jouer son principal rôle urbain de l'Arc jurassien.

Nous espérons donc beaucoup du rééquilibrage envisagé et dont les prémices hantent déjà les couloirs du Château.

Les amortissements ordinaires s'avèrent insuffisants par rapport aux efforts d'investissements voulus et les résultats sont également insuffisants pour nous permettre des amortissements extraordinaires supplémentaires. Nous osons espérer que l'Etat nous accompagnera dans notre volonté d'amélioration de l'image de notre ville et de notre région, en investissant également dans l'entretien des infrastructures qui sont siennes dans notre région.

Cause du résultat négatif présenté, notre fortune comptable diminue à CHF 22.6 millions. Il y a lieu de tout mettre en œuvre pour réalimenter celle-ci. Anticipant la mise en vigueur des nouvelles règles comptables liées à MCH2 (nouveau modèle harmonisé pour la comptabilité dans les collectivités helvétiques), notre collectivité a appliqué, autant que faire se peut, pour

l'exercice 2010, le principe dit de *l'échéance*. Ceci a induit la comptabilisation d'une charge supplémentaire de CHF 9.9 millions pour la charge d'aide sociale. Toutefois, cette charge a été largement compensée par une recette au niveau des impôts des frontaliers, d'un montant quasi similaire.

Comme mentionné, les postes *charges de personnel et biens, services et marchandises* sont bien maîtrisés, avec rigueur.

Grâce à une diminution importante de nos emprunts, l'objectif des CHF 350 millions (je corrige, en ce sens, les CHF 400 millions de Mme Morel) est maintenant presque atteint. Nous constatons une baisse de nos intérêts passifs, mais nous notons également, pour ce poste, un marché largement favorable et une politique active et dynamique des services de la Ville qui, à ce stade, portent leurs fruits.

Un effort particulier doit et devra, par contre, être porté aux pertes sur débiteurs.

Nous avons prélevé CHF 2'187'000.– à la réserve pour mesures anticycliques, que nous avons prudemment constituée en 2008. Le solde de cette réserve sera principalement affecté à des investissements liés à la qualité de vie de notre population et à une valorisation active de l'image de notre cité.

Cette volonté marquée de soutenir notre économie, également en 2009, a pour effet une réallocation de certains crédits sur 2010. Preuve de notre gestion responsable, le résultat économique est proche du résultat publié. Les investissements, à hauteur de CHF 28 millions, sont en ligne avec le montant voulu et budgété. Nous manifestons ainsi notre volonté de pérenniser les infrastructures de notre collectivité, contrairement à la collectivité neuchâteloise dans son ensemble.

En conclusion, après un exercice record en 2008, notre collectivité a été, en 2009 et 2010, touchée, plus que d'autres, par la crise économique et ce n'est que par une gestion rigoureuse et des sacrifices importants que nous avons pu limiter les effets négatifs de la baisse drastique de la fiscalité.

Toutefois, comme mentionné, la baisse des recettes fiscales des personnes physiques n'est pas sans nous alarmer. Compte tenu de nombreux risques et incertitudes économiques, le Conseil communal se veut poursuivre sa politique de rigueur qui vise à consolider et à pérenniser la situation financière de la Ville. Il tient également à poursuivre l'assainissement structurel des finances communales, tout en investissant, de manière responsable, afin de maintenir et de développer les infrastructures de la Ville, dans son rôle de pôle urbain et de poumon économique de l'Arc jurassien.

En ce sens, relevons le rôle que nous devons jouer, en tant que pôle de développement économique cantonal, par la région du Crêt-du-Loche. Nous sommes fiers de cette volonté d'accroître l'attractivité de notre ville, en tant que pôle et la fierté de ses habitants dans leur identité chaud-fonnière.

Pour conclure, nous ne pouvons que regretter que les efforts consentis par l'administration et la collectivité soient souvent anéantis par des décisions ou des événements sur lesquels nous n'avons que peu de prise.

Le Conseil communal remercie enfin toutes celles et tous ceux qui, par leurs efforts, nous ont permis de nous maintenir dans la ligne tracée.

Pour répondre à la question de M. Chantraine, il n'y a évidemment plus lieu d'avoir les impôts hospitaliers. C'est un poste global. Ceci dit, il est fort possible (je vérifierai et vous donnerai réponse ultérieurement) que certains éléments antérieurs soient récupérés actuellement.

Quant aux rentrées fiscales, pour Mme Morel, j'espère que cette année, nous rattraperons le retard pris l'année passée. Je vous rappelle que, du point de vue de la fiscalité, nous avons malheureusement dû participer à l'assainissement d'une entreprise qui n'est pas dans notre collectivité.

Merci de votre attention.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais intervenir au niveau des dettes. A la page 145, on voit un passif de CHF 479'000'000.--. Des engagements et la fortune peuvent être déduits. Pour moi, les passifs transitoires font partie des dettes. C'est quelque chose que nous devons payer, ce ne sont pas seulement des emprunts. Nous sommes donc à environ CHF 400 millions.

Quelqu'un se félicitait de la réduction de nos dettes, mais cela provient, en fait, de la vente de nos écoles et de l'hôpital. Nous ne pouvons pas rembourser nos dettes si nous ne faisons pas de bénéfice. C'est aussi simple que cela.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour répondre à cette question de la dette, dans le calcul, il ne faut pas oublier que, s'il y a des intérêts payés pour les emprunts, il y a également des revenus des biens. Il faut se souvenir de prendre l'entier des coûts et des recettes en considération lorsque l'on fait le calcul final.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et cultes) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans l'esprit *dettes = emprunts*, les 350 est très clairement lié aux emprunts que nous avons et sur lesquels nous pouvons, effectivement, travailler.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

PAUSE

110 Conseil communal

Interpellation

Absence de réponse aux courriers adressés à un Service communal ou à un Conseiller communal

Plusieurs citoyens signalent ne pas recevoir de réponse, ou un simple accusé de réception à leur courrier et cela après plusieurs mois d'attente. Une telle situation ne peut être que préjudiciable à l'image de nos Services, de nos Autorités pour ne pas dire de notre Ville. Une telle situation ne peut qu'envenimer souvent bien inutilement des situations qui auraient pu se régler autrement que par médias interposés.

Est-ce que le Conseil communal peut nous expliquer sa pratique en la matière ?

Est-ce que le Conseil communal souhaite amener des améliorations à cela et si oui, lesquelles ?

Pierre-Yves Blanc, Monique Erard

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je voulais savoir si, dans le fonctionnement du Conseil communal, il y a une règle de pratique pour répondre à un courrier, par un simple accusé de réception ou une réponse.

D'autres citoyens m'avaient signalé ne jamais avoir reçu de réponse du Conseil communal. J'ai pu l'expérimenter, j'ai dû envoyer un courrier recommandé pour recevoir une réponse.

Interpellation

Lors de la préparation et adoption du budget 2011 de notre Ville, plusieurs membres de la commission financière se sont plaints du fait que lors de la réunion des sous-commissions financières, toutes les commissions de gestion ne s'étaient pas encore réunies.

Il en résulte que la compétence budgétaire desdites commissions de gestion est annihilée alors qu'elles ont l'avantage d'être au fait du fonctionnement de leurs services/institutions et de connaître précisément leurs besoins.

Il importe, pour l'établissement du budget et le contrôle des comptes, que les commissaires de gestion puissent informer leurs collègues des sous-commissions financières des attentes et besoins, ainsi que d'éventuels dysfonctionnements de leurs services ou institutions.

Ceci n'est évidemment plus possible après que les sous-commissions financières ont effectué la discussion de détail et que le budget est parti pour l'impression.

Réunir les commissions de gestion après les sous-commissions financières empêche ainsi leur tâche d'information et de surveillance, ce qui les vide de toute substance, les réduisant à un rôle passif consistant à approuver la politique budgétaire du Conseil communal.

Par cette interpellation, nous souhaitons que le Conseil communal réunisse, pour l'examen du budget et des comptes, toutes les commissions de gestion avant les sous-commissions financières.

Philippe Kitsos, Mariette Mumenthaler, Aline Fleury, Julie John, Charles-André Favre, Pascale Gazareth

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le texte est assez clair. Pour la préparation des comptes de cette année, il nous apparait que toutes les commissions de gestion ont été réunies avant. Nous aimerions que ceci se poursuive et nous attendons la réponse du Conseil communal à ce sujet.

121 Chancellerie

Mme Leticia Boni, PS: Je souhaiterais poser une question sur les nouveaux moyens de communication que pourrait développer, dans un futur proche, la Ville de La Chaux-de-Fonds. Notre groupe a déposé, ce soir, une motion concernant la communication de l'information brève aux citoyens, à travers de réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter. Nous avons également récemment interpellé, par écrit, le Conseil communal sur la création d'un réseau Wi-Fi gratuit dans un ou plusieurs endroits du centre-ville.

Ma question est la suivante : comment le Conseil communal compte-t-il se positionner par rapport à ces nouvelles technologies, qui permettraient à La Chaux-de-Fonds d'être une ville à la page ? Merci.

122 Service économique

Interpellation

Que fait le Conseil communal pour entretenir ses relations avec les entreprises de la place ?

La fermeture d'Energizer était-elle connue de longue date du Conseil communal ?

Après 30 ans de participation à la prospérité de la Ville par la création de places de travail, la distribution de masses salariales importantes et de rentrées fiscales indirectes significatives, Energizer doit se recentrer sur certains sites de production.

En effet, les innovations technologiques font que la demande de piles diminue, forçant les entreprises à réorganiser leur appareil de production.

Ayant déjà été remis en cause en 1999, le site de La Chaux-de-Fonds s'est maintenu de par les compétences, le sérieux et le savoir-faire du personnel local. C'est à souligner et à féliciter.

Devant le développement des produits à énergie solaire la décision est tombée de fermer l'usine de La Chaux-de-Fonds.

Le plan d'accompagnement proposé aux 226 collaborateurs est le signe du respect et de la reconnaissance de la Direction générale américaine à la Direction, aux cadres et aux collaboratrices et collaborateurs de La Chaux-de-Fonds.

Par contre, notre surprise a été grande quand le syndicat est venu sur le site réclamer l'ouverture de négociations, alors qu'elles étaient déjà entamées. D'autre part, vouloir tenir des manifestations de contestation et demander au personnel d'adhérer à UNIA alors que les collaboratrices et les collaborateurs étaient en symbiose avec la direction du site n'est pas compréhensible.

Le président de la ville est intervenu sur place et dans les medias. Ce constat nous conduit à nous interroger sur les relations qui existent entre l'exécutif et l'ensemble des entreprises de la place. Est-il en général suffisamment en prise directe avec les PME et en phase, de façon anticipative, sur les stratégies et les perspectives d'avenir des créateurs d'emplois que sont les entrepreneurs de la région. Nous avons l'impression que davantage pourrait être fait.

Cela est possible et se fait en permanence dans d'autres localités voisines comme Le Locle et Saint-Imier, par exemple. Que peut-on mettre sur pied à La Chaux-de-Fonds pour faire de même et éviter ces agitations contreproductives ?

Le groupe PLR remercie donc le Conseil communal de présenter la situation actuelle et les objectifs visés pour renforcer ce partenariat.

Il salue dans le même temps le courage, la dignité et le sens de la solidarité des 226 personnes et leurs familles touchées par cette fermeture. Il leur témoigne toute sa sympathie et formule ses vœux pour que chacun retrouve rapidement une situation intéressante, motivante et qui corresponde à ses compétences et ses aspirations.

Sylvia Morel, Yves Strub, Denis Cattin, Claude-André Moser, Bastian Droz, Pierre-André Rohrbach

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que notre interpellation est suffisamment claire. Il ne s'agit pas de revenir sur l'entreprise Energizer.

130 Contrôle des habitants – Etat civil

Interpellation

L'impôt, exclu des statistiques de motifs de départ de la ville, est-ce une forme de censure ?

Le groupe PLR connaissait la décision de Mme et M. L'héritier de quitter La Chaux-de-Fonds.

Il y a plusieurs raisons à cette décision mais la fiscalité en est une que M. Gérard l'Héritier voulait exprimer.

Il a été surpris et nous plus encore !

Cela fait longtemps que nous avertissons le Conseil communal que des contribuables importants quittent la ville à cause de notre fiscalité trop lourde. Il nous est régulièrement répondu que ce n'est pas le motif invoqué par les habitants qui s'en vont.

Pas étonnant puisque cette rubrique n'est pas prévue !

Dans la presse, le Conseil communal estime que l'information relative à la fiscalité est moins importante que les autres questions posées d'où sa décision de ne pas l'introduire.

De tels agissements sont une forme de manipulation de l'information.

Nous voulons croire que le Conseil communal en a pris conscience à la lecture du journal local et qu'il a déjà modifié son questionnaire.

Si ce n'est pas le cas, qu'attend-il pour le faire ?

Sylvia Morel, Claude-André Moser, Yves Strub, Bastian Droz, Denis Cattin, Christophe Ummel

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous espérons avoir une réponse claire de la part du Conseil communal qui nous dit qu'il est en train de revoir sa statistique.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne suis pas sûr de pouvoir ordonner l'ordre des questions et interpellations. Je répondrai, a priori, dans l'ordre où les questions ont été posées ou dans le sens des numéros des comptes.

Le constat fait par le représentant du groupe des Verts est objectif. Il n'y a pas systématiquement de réponses. Cela n'est pas satisfaisant, aux yeux du Conseil communal. Ceci est lié à des questions de charge globale, aussi bien dans les services qu'au niveau des dicastères et du Conseil. Cette charge est liée, nous l'avons évoqué tout à l'heure, à la nécessité du Conseil communal de travailler sur ses propres fonctionnements, sur sa dynamique de collège, sur l'importance des sollicitations que représentent les nombreux chantiers cantonaux ouverts et sur lesquels nous devons marquer une présence. Ceci nous met, parfois, un peu plus à l'écart que prévu de nos dicastères.

Sur le fond, cette situation n'est pas satisfaisante. J'aimerais souligner, par rapport à des solutions évoquées, ici ou là, que nos secrétariats, la chancellerie et les services sont, eux aussi, chargés de manière impor-

tante, vous le relevez souvent à l'examen des comptes. Donc, *il n'y a pas qu'à charger de...*

D'autre part, un simple accusé de réception, comme vous l'évoquez, qui n'aurait pas de suite, ne serait pas beaucoup plus satisfaisant. Il ne ferait que reporter les remarques faites ensuite.

Les situations dans lesquelles les absences de réponses ont été constatées représentent une infime partie des nombreux courriers adressés, chaque jour, au Conseil communal et à ses services. Pour ceux qui ne reçoivent pas de réponse, plus de la moitié est faite de gens qui ont déjà vu leur dossier traité, qui ne sont pas satisfaits de la réponse et qui demandent des explications complémentaires.

J'ai répondu, il y a quelques temps, à un journaliste qui voulait faire un papier. Le papier était déjà écrit, il me l'a soumis pour observations. Je lui ai répondu que, depuis 5 ans, nous avons répondu dix fois à la même personne, en lui répondant dix fois la même chose, à savoir qu'une décision avait été rendue, que l'on s'y référerait. Finalement, le journaliste a renoncé à faire le papier car il trouvait la réponse assez convaincante, alors même qu'il avait le sentiment qu'il avait tout entre les mains pour faire un papier.

Il est vrai, dans certains cas, nous ne répondons plus. Ce n'est pas que nous ne répondons pas, c'est que nous ne répondons plus, pour des questions de priorité.

Un citoyen, dans la salle, attend une réponse de ma part depuis deux séances du Conseil général. Je ne l'ai pas oublié et cela fait partie des situations insatisfaisantes que vous relevez.

Ensuite, il y a une forme de cercle vicieux, il faut le reconnaître. Une fois que nous avons pris ces retards, nous accumulons des plaintes, des dossiers qui passent dans les mains du journaliste, du Conseil général et nous devons multiplier les réponses, ce qui crée une surcharge encore supplémentaire.

Il y a une réelle volonté, de la part du Conseil communal, d'améliorer les choses. En principe, les courriers enregistrés comme courriers adressés au Conseil communal, aujourd'hui, reçoivent systématiquement un accusé de réception, de la manière dont vous le suggérez. Je dis *en principe systématiquement*, car nous avons constaté que le système n'était pas encore totalement rôdé (il y a eu un trou de deux semaines). Dans les dicastères qui connaissent le plus cette problématique, nous avons progressivement davantage délégué le soin de répondre, directement aux services, sans que cela ne passe par une appréciation politique du dossier, de façon à essayer de multiplier le taux de réponses.

Vous me permettrez de relever, à l'intention de l'interpellateur, que le Conseil général et le Conseil communal attendent, depuis bientôt deux ans, un rapport d'une Commission, dont vous êtes le rapporteur... comme quoi, cela n'arrive pas qu'au Conseil communal.

Je réponds à la question posée par le groupe des Verts, concernant les commissions. Le Conseil communal entend répondre à cette question en présentant au Conseil général, vraisemblablement avec le budget 2012, une brève analyse de la situation des commissions. Aujourd'hui, notre Commission financière est devenue permanente, elle a des compétences qui étaient celles de commissions de gestion. Nous avons le sentiment qu'il y a des redondances dans les rôles attribués à certaines commissions. Nous souhaitons donc dresser l'inventaire des commissions existantes, des compétences qui sont les leurs, clarifier un peu les choses, avec la Commission financière et pouvoir vous proposer, le cas échéant, certaines simplifications ou adaptations. Vous aurez donc vraisemblablement une réponse sous la forme d'un rapport. Le Commission financière sera saisie de ce dossier, avant que nous revenions, le cas échéant, devant le Conseil général.

Je réponds à l'interpellation PLR sur ce que fait le Conseil communal pour entretenir ses relations avec les entreprises de la place. Je serai un peu plus long sur ce point car il y a plusieurs questions dans l'interpellation, ainsi que quelques sous-entendus. Je souhaite éviter une mauvaise compréhension de l'activité du Conseil communal, dans ce domaine.

J'apporte d'abord quelques précisions par rapport au texte de l'interpellation. Le site a été remis en cause en 1997 et en 2007 (dans l'interpellation, c'était 1999). C'est le développement des produits lithium et des batteries intégrées, et pas tellement les éléments de l'énergie solaire, qui ont engendré les surcapacités de production pour les produits alcalins, dans le groupe Energizer.

Pour rappel et pour situer le contexte, le territoire communal compte plus de 2000 établissements économiques, dont 370 occupent plus de 10 personnes.

Evidemment, le Conseil communal est toujours attentif au développement des entreprises, à leurs préoccupations. Je ne peux pas imaginer que vous pensiez l'inverse. Il ne peut, évidemment, pas toujours régler tous les problèmes, mais il est à l'écoute des entreprises et du monde économique. Il dispense, parfois, des conseils, il oriente aussi certaines réflexions, dans le dialogue régulier qu'il a avec les entreprises et il travaille à résoudre les problèmes que celles-ci rencontrent, lorsqu'il peut le faire et lorsque ce dialogue conduit à évoquer certains de ces problèmes. Il appuie aussi certaines stratégies de développement des entreprises qui viennent aussi à notre rencontre pour cela.

Le Conseil communal ne fait pas de marketing de ses relations avec les entreprises, car certaines affaires demandent la discrétion, car il privilégie aussi la confiance et le résultat à la visibilité, dans ce domaine et car, il le constate régulièrement, les entreprises savent que le Conseil communal et ses services sont accessibles, ouverts et orientés sur la recherche de solutions. J'ajouterai que les visites de courtoisie sont rarement les bienve-

nues dans les entreprises. Les avis divergent sur ce point, de la part des entrepreneurs, mais les entreprises ont souvent à se concentrer sur l'essentiel de leurs activités plutôt que ce qu'elles appellent volontiers des mondanités politiques.

J'ai, à titre personnel, dans mes emplois précédents, eu l'occasion de participer à de larges délégations, présence des médias qui visitaient les entreprises. Je ne suis pas sûr que ce soit comme cela que nous soyons le plus productifs dans les contacts avec les entreprises. Il en va aussi du respect de la confidentialité, si l'on veut garder la confiance et avoir des discussions sur l'essence des problèmes réels et pas simplement faire du théâtre.

Le Conseil communal développe aussi, avec ses services, des prestations concrètes qui n'existent pas toujours dans d'autres communes. Par exemple, au Service économique, nous avons un inventaire très prisé des locaux vacants. Nous sommes, à peu près, la seule commune dans le canton à la tenir à jour de façon aussi précise. Nous intervenons auprès des services des ressources humaines pour appuyer les démarches de logements en ville, lors de recrutements, pour donner des informations. Nous mettons en relation des acteurs économiques, en fonction des problématiques concrètes ou des ambitions que certains peuvent nous communiquer. Évidemment, nos rencontres régulières avec le milieu économique permettent aussi d'expliquer les enjeux auxquels est confrontée la Ville et, par conséquent, d'expliquer parfois les décisions que nous devons prendre, qui ne vont pas toujours dans le sens souhaité, puisque l'intérêt collectif n'est pas toujours équivalent à l'intérêt privé.

S'agissant d'Energizer en particulier, le Conseil communal, dans la précédente législature s'est déplacé, in corpore, sur le site pour rencontrer la direction, visiter l'entier du site. Il a discuté de problèmes liés aux accès au site pour les poids lourds, à la place de l'entreprise dans le sponsoring dans la région, à des questions liées au recrutement et à l'avenir du site. Nous pouvons vraiment qualifier la relation que nous avons avec cette entreprise d'excellente. Le directeur est un interlocuteur franc, humain, direct, comme il l'a montré, d'ailleurs, dans la phase difficile que nous venons de traverser.

Le Conseil communal était informé, par divers biais, mais notamment par les questions posées directement à l'entreprise, des études en cours, dès le mois d'octobre ou novembre de l'année dernière. Nous avons eu plusieurs contacts pendant ces études, pour chercher à en savoir plus. Je me suis rendu compte, à cette occasion, que le directeur du site n'était pas toujours au fait des dernières décisions qui l'attendaient. L'annonce de fermeture du site a été faite à l'égard des autorités, dans des formes très correctes, qui montrent aussi la relation de confiance que nous avons avec cette direction. A nos yeux, le plan social proposé et la procédure de

consultation menée traduisent le climat social assez constructif qui régnait dans l'entreprise.

Vous faites, ensuite, des commentaires sur d'autres points, notamment, la relation des syndicats de cette entreprise. Évidemment, le Conseil communal n'a pas, ici, à prendre position sur les revendications et les manifestations des syndicats. Mais, je souhaite dire clairement, au nom de l'Exécutif, que la présence d'organisations qui organisent une représentation collective des travailleurs, d'organisations syndicales par conséquent, fait partie intégrante, dans notre pays, dans la conception que nous nous faisons des conditions d'un véritable dialogue, véritable partenariat social. Le Conseil communal est attaché à ce partenariat. De ce point de vue, il était logique qu'un syndicat, qui a des membres dans l'entreprise, sollicite d'être partie prenante à la consultation. C'est ce qui a été fait.

De ce point de vue, la Ville a favorisé le dialogue, la rencontre entre les parties. Nous ne sommes jamais intervenus sur le contenu des discussions entre partenaires sociaux.

Vous commentez ensuite le déplacement du président du Conseil communal, sur place, le jour de l'annonce du licenciement. Je crois l'avoir démontré avec ce que je viens de dire, cela n'a rien à voir avec les relations que nous pouvions avoir avec l'entreprise. D'ailleurs, mon déplacement était annoncé au directeur de l'entreprise, qui savait que je viendrais, dès le milieu de la matinée. Il s'agissait simplement de marquer un geste de solidarité à l'égard de collaborateurs qui vivaient un moment extrêmement difficile et assez brutal et d'exprimer, plus généralement, que le mot *collectivité* a un sens. Je ne crois que l'on puisse qualifier cela de gesticulations contre-productives.

Enfin, vous nous demandez d'être en phase avec les créateurs d'emplois. La Ville est à l'écoute des entreprises de la place, de celles qui veulent s'y développer. Elle doit aussi parfois dire non et expliquer lorsque l'intérêt collectif est contraire au projet individuel. Nous pouvons toujours faire mieux, toujours faire plus. Quoique des fois, cela dépend quand même des ressources à disposition.

Vous verrez, avec une série de projets que nous présenterons, dans les prochains mois, au Conseil général, que la préoccupation du développement de l'emploi, d'être à l'écoute et de proposer des conditions favorables aux créateurs d'emplois est une préoccupation du Conseil communal. Nous avons aussi l'ambition de laisser les gens travailler et de ne pas s'insérer dans leurs affaires, mais de répondre à leurs préoccupations.

Le Conseil communal a la conviction qu'il a, aujourd'hui, la confiance des milieux économiques, parce qu'il les écoute et parce qu'il les comprend.

Je tiens volontiers à votre disposition l'ensemble des démarches entamées pour une entreprise avec laquelle nous avons signé des actes pour la vente d'un terrain, il y a quelques semaines, avec le directeur des infras-

tructures. Les contacts ont débuté en 2006 avec cette entreprise qui avait des projets de développement. Le Service économique a accompagné nombres de ces démarches, en prenant contact avec des gens que nous devons déplacer pour permettre de libérer le terrain, en réglant des problèmes de servitude, en prenant contact avec les voisins, en invitant l'ATE à une présentation du projet pour régler, avant la mise l'enquête, une série de questions liées à la mobilité.

Une partie de l'activité n'est pas visible, de la part du Service économique, mais elle est importante et contribue aussi aux conditions cadre du développement de cette ville.

J'en viens maintenant aux statistiques sur les motifs de départ recensés au Contrôle des habitants. Bref petit retour en arrière : l'objectif de cette statistique n'a jamais été de constituer une statistique officielle, formelle, scientifique des motifs de départs. C'est une initiative prise lors de la mise en place de la politique, que je viens de décrire, du Service économique et, en particulier, du volet *développement démographique, développement commercial, développement immobilier*, où nous souhaitions savoir quelles étaient les principales raisons de mobilité et sur lesquelles nous pouvions avoir prise dans l'activité de ce service. Très vite, nous avons constaté que si nous mettions cette question dans les questions possibles, nous aurions des gens qui ne partent pas pour ce motif, mais qui partent fâchés avec la Ville et qui indiqueraient ce motif-là. Cela a été assez vite démontré. D'autre part, nous aurions, dans les motifs de départs, une proportion très importante de la statistique où nous aurions ce motif-là, alors que dans les motifs d'arrivées, rarement.

Les 15%, 20% ou 5% qui restaient de la statistique des motifs de départs ne pouvaient pas être mis en parallèle. Nous n'avons donc volontairement pas indiqué ces éléments liés à la fiscalité. Le Conseil communal n'ignore en aucune mesure qu'elle peut faire partie des motifs. Mais, la personne qui a fait diffusion dans la presse de sa mauvaise humeur par rapport à ces éléments a oublié de dire que, dans la statistique, il existe une rubrique *autre* et qu'elle pouvait parfaitement dire qu'elle partait pour un autre motif qui est celui de la fiscalité. Nous ne voulons pas le suggérer, mais nous sommes prêts à l'enregistrer.

Le Conseil communal ne souhaite pas la polémique sur ce dossier. Il examinera encore la possibilité de répondre, ce qui n'est pas possible aujourd'hui, en indiquant plusieurs motifs de départs et d'arrivées. Si cela pose trop de difficultés, nous envisagerons la suppression de cette statistique car, encore une fois, elle n'a pas vocation à être publiée, mais était plutôt un appui pour sentir un peu les choses. Si celle-ci n'a vocation à être publiée, la statistique fiscale, vous y avez fait allusion dans le débat général, est publiée. Il n'y a donc pas de volonté de cacher cette problématique, de la part du Conseil communal. Nous pouvons reconnaître effectivement

une petite maladresse, sur certains points. Je ne me battraï pas, si vous souhaitez que nous la reconnaissons.

Je m'attendais à ce que la question sur les nouvelles manières de communiquer soit traitée comme motion. Je peux y répondre très rapidement.

Le Conseil communal a été saisi de demandes de ses services sur ce sujet. En matière de communication, le Conseil communal est très attaché à ce que la communication de la Ville produise une image cohérente, qui soit une communication de la Ville de La Chaux-de-Fonds et pas la communication de telle personne, dans tel service ou de tel service en son nom propre. Par conséquent, il part du principe que cette communication importante, aussi bien Facebook que d'autres vecteurs du même type, est un vecteur important. Nous devons nous en occuper, mais nous devons veiller à ce que cela ne produise pas une remise en question de la cohérence que nous avons essayé de constituer, depuis quelques temps, dans ce domaine.

Nous en avons chargé la Chancellerie, vraisemblablement pour la fin de cette année, puisqu'il faut répondre à votre impatience sur le site internet, avant de s'occuper de ces dossiers-là. Après cela, la Chancellerie s'occupera de définir, avec les responsables de la communication, quelques règles d'utilisation de ces moyens de communication. Vraisemblablement, dès l'année prochaine, ce sont des moyens qui, dans un cadre donné, pourront être utilisés.

S'agissant du Wi-Fi, c'est M. Monnard, comme responsable du Service informatique, qui vous répondra.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et cultes) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, s'agissant du Wi-Fi, une réponse écrite doit vous être donnée.

Nous avons envisagé la mise en place du Wi-Fi, au même titre que Le Locle. Nous étions partis sur le même concept. Il s'est avéré qu'il y a eu des changements de législation et que nous n'étions plus tout à fait dans la légalité. Nous avons voulu réadapter le Wi-Fi à la nouvelle législation.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil communal de son mea culpa et je suis satisfait de savoir qu'il corrigera des choses. Il est juste mal informé sur la dernière remarque qu'il m'a adressée. Qu'il se renseigne. Merci.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes satisfaits des informations sur le Service économique et sommes tout à fait rassurés.

Quant aux statistiques, je suis satisfaite de la réponse, mais j'aimerais que nous revoyions cette statistique en y prévoyant quelques rubriques. Je

pense que c'est quand même une information intéressante. Même si ce n'est pas la base, il est quand même utile de savoir pourquoi les gens s'en vont.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes satisfaits de la réponse du Conseil communal et prenons acte, avec satisfaction, du rapport qui nous sera présenté. Nous aimerions préciser que, si ce rapport n'est pas présenté avant le budget, le Conseil communal doit continuer sur sa lancée et convoquer les commissions de gestion avant les commissions financières.

240 Domaines

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Compte N°4358500, *vente de vin* : A l'explication concernant le fait que nous nous retrouvions avec des chiffres largement inférieurs au budget et au réel de l'année dernière, il est marqué "*diminution des produits de la vente à cause d'une diminution des quantités commandées*".

En relation avec le compte N°3134300 *Achats et frais de la vigne*, nous comprenons que nous laissons à notre vigneron une grande partie de la récolte, afin de diminuer les frais. Mais, la vente des vins de notre vignoble ne rapporte qu'une dizaine de milliers de francs. Nous pensons qu'il est possible de faire mieux. Le Conseil communal peut-il nous expliquer sa politique de gestion de la vigne.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je conviens volontiers que les remarques faites à la vue de cette différence ne sont pas d'une précision extraordinaire.

Lorsque les vignes ont été cédées à la Ville de La Chaux-de-Fonds, le viticulteur a été désigné. Dès lors, nous collaborons avec le même viticulteur depuis le début. C'est un choix du donateur. Dans l'esprit de cette donation, le Conseil communal, pendant de nombreuses années, a considéré que l'entier de la récolte était à transformer en vin de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Cela a conduit à, d'abord de l'enthousiasme, mais ensuite, à l'accumulation de stocks. Cette politique a été revue, dans la législature 2004-2008. Depuis lors, nous ne commandons plus l'entier de la récolte, mais nous estimons les besoins. Le reste est laissé au viticulteur et n'est plus vinifié sous l'appellation du vin de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Au début de cette législature, la gérance a repris la gestion du vin, qui était un produit annexe du Service des sports. Il était tellement annexe, que les stocks avaient été gérés de façon assez sportive. Il se trouve que l'année 2009 correspond à une grosse année de déstockage. Nous avons fait beaucoup d'efforts, des ventes publiques. Par conséquent, figurent dans

les comptes, non seulement ce que nous avons commandé et vendu, mais également ce que nous avons déstocké et vendu. Au bilan, nous avons moins de stocks, mais nous avons vendu davantage de vin. L'année 2009 est une année particulièrement haute du point de vue des ventes parce que nous avons déstocké.

Pour bien accentuer le contraste, l'année 2010 est celle sur laquelle nous nous sommes penchés sur les questions de TVA. Nous avons remarqué que nous avons intérêt à arrêter de se faire des facturations internes pour le vin d'honneur. Depuis 2010 (mais cela n'était pas prévu au budget) nous arrêtons de facturer les vins d'honneur de la Gérance à la Chancellerie, la facturation a été supprimée. L'année 2010 est particulièrement basse en comparaison des précédentes, ce qui aggrave, évidemment, l'écart. Cela explique aussi une partie de l'écart au budget. Il y a également une petite variation sur les ventes faites lors de la fête de mai, ce qui explique le complément. Effectivement, les ventes étaient un peu inférieures, mais pas significatives par rapport aux ampleurs que représentent les deux mouvements principaux (CHF 25'000.– à CHF 30'000.–).

En l'absence du gérant (car je rappelle que la Gérance travaille un peu ad interim), je dois émettre quelques réserves sur la précision des informations données.

Tout devrait être stabilisé pour 2011 et 2012.

321 Participations aux institutions sociales

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aurais voulu quelques précisions concernant les effets de la LACI. Quel est, de manière précise, le nombre de personnes travaillant à 100% qui touchaient de l'aide sociale, dans notre ville ? Quel est le montant total des aides versées à ces working-poor, chaque année ?

Mme Annie Clerc, Conseillère communale (Instruction publique, Affaires sociales et Intégration) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant l'impact de la LACI sur le Service de l'action sociale, du 4 janvier au 6 mai, 383 demandes d'ouverture de dossiers ont été enregistrées, dont 75 liées à la modification de la LACI. Mais, il faut rester prudents par rapports à ces chiffres car ils sont enregistrés à la réception, où il y a une liste de raisons pour lesquelles les personnes viennent.

Cela peut être dit pour la LACI, mais cela implique ensuite que le dossier soit étudié par les assistants sociaux. Le rôle réel du Service de l'action sociale est d'examiner la situation, de voir que ce n'est pas forcément directement lié à l'aide financière, mais qu'il faut préparer le dossier pour des démarches de réductions de charges ou éventuellement d'orienter les personnes vers des services privés.

Par rapport au Canton, seul le dernier élément, c'est-à-dire l'aide matérielle octroyée, permettra de donner les chiffres précis. Ceux-ci ne seront pas connus avant la fin du mois de mai car des dossiers ne sont pas encore avalisés par la Canton et l'entier des premières interventions financières n'a pas encore été versé. Je ne peux donc pas répondre sur le montant versé.

Le Service de l'action sociale remarque qu'il y a eu une bonne anticipation de la part des personnes qui se sont adressées au Service. Par exemple, en mars (soit environ 1 ou 2 mois avant que les effets de la LACI se fassent ressentir), il y avait déjà 108 demandes sur les 383. Ceci a permis d'étaler un peu ce pic de travail pour le Service de l'action sociale.

Je vous rappelle que ce service a été augmenté, dans sa dotation, pour faire face à ces dossiers supplémentaires, mais également parce que le nombre de dossiers par assistant social était plus élevé que la norme imposée par le Canton. En une fois, nous avons pu résoudre deux problèmes. Pour le moment, il y a environ 116 dossiers par assistant.

Concernant les working-poor, la réponse est beaucoup plus difficile à obtenir. Si nous ne prenons que les demandes liées à des compléments de salaires (c'est un des points d'entrée parmi les 70 que l'on peut enregistrer dans le système informatique), il y a eu 13. Cela signifie que c'est aussi la raison qui est annoncée au secrétariat. Cela ne signifie pas que c'est un motif avéré ou réel. Il y a peut-être d'autres motifs qui se cachent derrière cette ouverture de dossier.

Au niveau du pourcentage, ramené en nombre de dossiers, cela équivaut environ à 6% de la totalité des dossiers (environ 1600). En faisant des recherches, nous pouvons comparer ces 6% au taux de working-poor qui est calculé par l'Office des statistiques qui est, en moyenne, pour la Suisse, de 4.5%. Par working-poor, nous entendons des travailleurs vivant dans un ménage qui comptabilise au moins 90% d'activité professionnelle. Ce taux moyen national de 4.5% est moins élevé pour les salariés (3.9%) et beaucoup plus élevé pour les indépendants (8%). Il est mis en parallèle avec le seuil de pauvreté qui était, en 2006, de CHF 2'200.-. Celui-ci n'est pas ce que l'on appelle un bas salaire. Le bas salaire est un salaire qui équivaldrait à deux tiers d'un salaire médiant, qui était, en 2007 de CHF 5'680.-.

Je ne peux que répondre partiellement à votre question. Je ne connais pas le montant des indemnités matérielles car chaque dossier est particulier et implique une intervention différente, en fonction de l'analyse de l'assistant social.

400 Ecole enfantine

Interpellation

Pour que la HEP-BEJUNE reste à la Chaux-de-Fonds

Nous avons appris dernièrement par la presse qu'une réorganisation de la HEP BEJUNE était à l'étude et que le Conseil d'Etat neuchâtelois ne s'opposerait pas à la fermeture du site de La Chaux-de-Fonds. Nous sommes très alarmés par ces propos et extrêmement préoccupés des décisions qui pourraient être prises à ce sujet.

Rappelons que ces dernières années, La Chaux-de-Fonds a été vidée de plusieurs hautes écoles et qu'à ce jour, il ne reste plus en ville que l'antenne neuchâteloise de la HEP BEJUNE; alors que notre cité est la plus grande ville francophone, de l'espace BEJUNE. Nous finissons donc par nous demander si l'organisation BEJUNE est une machine à vider notre ville de ses structures estudiantines, ce que nous ne pouvons naturellement pas accepter.

C'est pourquoi nous aimerions connaître le point de vue du Conseil communal à ce sujet et lui demandons ce qu'il a d'ores et déjà mis en oeuvre pour que les plates-formes I et II de la HEP-BEJUNE soient maintenues à La Chaux-de-Fonds. Plus précisément nous aimerions connaître la position du Conseil communal sur les questions suivantes :

Quelle importance le Conseil communal accorde-t-il à la présence de la HEP-BEJUNE en ville de La Chaux-de-Fonds ?

Quel est, selon lui, le risque que la HEP-BEJUNE quitte La Chaux-de-Fonds ? Estime-t-il que les bâtiments actuels de la HEP-BEJUNE sont idoines pour assurer la présence voire le développement de cette école à La Chaux-de-Fonds ?

Le cas échéant, réfléchit-il (en partenariat avec le Conseil d'Etat) à une solution nouvelle ?

Sarah Diaz, Silvia Locatelli

Mme Sarah Diaz, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Divers articles parus dans la presse, ces dernières semaines, nous permettent de juger de la pression importante qu'entendent mettre nos partenaires jurassiens et bernois dans ce dossier. Il est donc urgentissime que notre Ville et le Canton puissent donner une position claire quant au maintien de l'ancienne HEP Bejune dans notre canton et à La Chaux-de-Fonds.

C'est pourquoi, nous souhaitons connaître les intentions du Conseil communal à ce sujet.

Mme Annie Clerc, Conseillère communale (Instruction publique, Affaires sociales et Intégration) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Permettez-moi de vous répondre en deux parties.

Tout d'abord, je vous fais part de l'organisation et des missions de la HEP et ensuite je vous présenterai la position du Conseil communal face au dossier ouvert, qui fait partie des chantiers du Canton auxquels nous devons être attentifs.

La HEP Bejune est l'émanation de trois cantons, c'est donc un chantier tri-cantonal, ce qui n'en simplifie pas sa gestion. Cette HEP a pour mission, d'assurer la formation pédagogique initiale des enseignants, de favoriser la recherche et la formation continue. Elle est organisée en plateformes. Les plateformes et missions de la HEP sont aujourd'hui réparties en trois lieux : Bienne, Porrentruy et La Chaux-de-Fonds. La direction générale est localisée à Porrentruy, la formation préscolaire et primaire est localisée dans les trois sites, la formation des enseignants du secondaire I et II est localisée à La Chaux-de-Fonds et la formation continue à Bienne. Il y a une répartition des missions. Il y a 257 étudiants à la HEP dont 57% de neuchâtelois. Le site de La Chaux-de-Fonds accueille 51% des étudiants.

En automne dernier, le Comité stratégique de la HEP, composé des trois Conseillers d'Etats ou Ministres de l'Instruction publique des trois cantons, a décidé d'entreprendre une réflexion sur les mesures organisationnelles, dans le but d'améliorer l'efficacité de l'institution et d'en diminuer ses coûts. Un audit a été commandé à Compas Management pour réfléchir sur les sites, les services, le coût moyen par étudiant (celui-ci est plus élevé que la moyenne des autres HEP. 18 scénarios ont été examinés: du site unique à une nouvelle répartition géographico-politique.

En parallèle, il faut aussi que la HEP travaille sur le fond. L'Ecole obligatoire est en pleine révolution et donc, la HEP doit aussi être proactive.

Le Conseil communal a débattu, à plusieurs reprises, de la stratégie qui pouvait être développée à partir des éléments ressortis dans la presse et de ce que, de manière un peu faible, nous a donné comme renseignements M. Gnaegi, qui n'est jamais entré dans le fond des questions posées au Grand Conseil. Notre première position est de maintenir l'équilibre régional. Nous avons rappelé au Conseil d'Etat que la construction du canton se fait avec l'ensemble du canton et que cela impose que, dans le Jura neuchâtelois, il faut des sites de formation de niveau HES et HEP (niveau tertiaire, non universitaire).

Une fois que nous avons posé cet équilibre régional, nous l'avons posé aussi en termes d'emplois. C'est-à-dire le nombre d'emplois proposés sur le site de La Chaux-de-Fonds, mais aussi en emplois tertiaires que cela développait dans la ville par rapport au poids des emplois secondaires. Grosso modo, sur l'ensemble des emplois en ville, l'horlogerie occupe 27% et le tertiaire (l'enseignement, la santé et le social) 19%. Nous devons faire un effort sur les emplois tertiaires en ville.

Il était important, pour nous, de sensibiliser sur le fait que, si nous devions parler de rationalité économique, il fallait quand même garder en mémoire que la moitié des étudiants, et les enseignants qui vont avec, étaient sur le site de La Chaux-de-Fonds. Il était exclu, pour nous, qu'une école de niveau HES disparaisse.

Nous avons admis en premier lieu de ne pas accepter d'affaiblissement de la HEP dans le Jura neuchâtelois. Nous sommes mêmes allés jusqu'à proposer un accroissement du statut de la HEP en nous positionnant comme site unique. L'audit est bien avancé et les dernières enquêtes reposent sur les enquêtes auprès des étudiants et des collaborateurs de la HEP.

La Ville s'est positionnée comme site unique. Elle met à disposition un parc immobilier pour les étudiants, elle peut positionner la HEP sur le site Le Corbusier s'il faut développer les centres de recherche et la formation continue, tout en rappelant que 57% des étudiants sont neuchâtelois.

S'il devait y avoir un affaiblissement, nous avons demandé qu'impérativement, il y ait une réflexion qui contrebalance par un redéveloppement de la Haute Ecole Arc-Ingénierie. Le Conseil communal est convaincu que le déménagement de la HEI sur le Littoral affaiblit cette formation, puisqu'elle se distance du milieu, du réseau, du terroir dans lequel elle est. Nous restons persuadés que cela va vite se ressentir. Nous avons donc proposé que la première année se fasse en bas et que les semestres de deuxième et troisième année retrouvent leur place sur le site du Jura neuchâtelois avec contact direct avec les entreprises. Nous avons milité pour que l'intensification des recherches appliquées que peuvent faire ces étudiants en ingénierie se fassent avec les entreprises de la région, puisqu'il y avait eu un engagement de maintenir les instituts de recherche dans le Haut du Canton.

De plus, nous aimerions rendre attentif que, si la HEP doit se modifier, elle doit aussi le faire sur le fond. L'analyse porte sur une HEP actuelle, alors que nous devrions déjà parler de la HEP de demain. Il faudrait pouvoir compléter cette analyse par rapport au devenir de la HEP. Je vous remercie.

Mme Sarah Diaz, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis satisfaite et je remercie le Conseil communal pour son engagement dans ce dossier. Je l'engage à poursuivre, en espérant qu'il soit entendu.

520 Service des sports

Mme Celia Clerc, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste aurait souhaité savoir si la piste Vita pourra être maintenue à son emplacement actuel. Si tel ne devait pas être le cas, est-il prévu de la déplacer en un autre lieu ? Si oui, lequel ? Nous aurions égale-

ment souhaité savoir s'il était envisagé de remettre la piste finlandaise en état. Merci pour votre réponse.

525 Piscine – patinoire des Mélèzes

Mme Aline Fleury, Verts: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il était question, dans le rapport de sous-commission, d'une éventuelle erreur qui s'était glissée dans la comptabilité (sur les postes 3315000 et 4804300).

M. Paul-André Liard, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'avais la même question.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant l'éventuel déplacement de la piste Vita, en lien avec l'aménagement de la H20, il est aujourd'hui évidemment beaucoup trop tôt pour pouvoir donner une réponse circonstanciée. D'une part, il faudra bien étudier l'impact de la H20 sur cette zone du territoire et voir ainsi si cela fait sens de maintenir la piste Vita. L'autre lien est également le camping et son restaurant. Il faudra donc se demander, si la piste Vita déménageait sur un nouveau site, comme le ferait potentiellement le camping, où retrouver cette entité sur un autre endroit.

Il est dès lors maintenant beaucoup trop tôt pour amener une réponse. La question sera reprise dans l'étude globale de l'évolution de cette partie de la ville en fonction du projet H20.

Je peux vous confirmer (nous avons déjà eu l'occasion de le souligner en sous-commission financière, il y a un an ou deux) que nous avons complètement arrêté d'entretenir la piste Finlandaise. Le Service des sports, dans ses projets, a l'intention de créer une nouvelle piste de même nature, mais dans un autre endroit en ville. Là non plus je ne vais pas plus loin car c'est un projet encore à l'étude.

Concernant la question plus technique sur les comptes de la piscine – patinoire des Mélèzes, nous constatons effectivement une discordance, dans les charges, *les amortissements financés par la réserve anticyclique* (pour CHF 44'614.–) et au N°4804300 *Prélèvement réserve anticyclique* pour CHF 80'897.90. En sous-commission, nous nous sommes interrogés sur cette discordance.

J'ai le souvenir que M. Barbezat avait donné des éléments de réponses en Commission plénière, mais je n'en suis pas tout à fait certain. La réponse est, en fait, assez simple. Je peux l'illustrer par un exemple pris au Service des espaces Verts, où on retrouve le même type de discordance entre la charge amortissement et le prélèvement à la recette. Il faut prendre en considération trois éléments :

- ~ des dépenses budgétées qui apparaissent dans le compte de fonctionnement avec un prélèvement à la recette,
- ~ ce que vous trouvez sous la rubrique *3305000 Amortissements financés par réserve*, c'est uniquement des articles 95 qui ont été validés en cours d'année par le Conseil communal.
- ~ c'est le total de ces deux dépenses qui amène à la recette qui, pour la patinoire, est à peu près le double de celles qui figurent dans le poste de charges.

Il y a donc deux postes de charges et un poste de recettes. Ceci explique la discordance apparente entre ces montants.

600 Finances

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai une question concernant les emprunts que la Ville contracte auprès de banques étrangères. Ces emprunts sont-ils libellés en monnaie suisse ou en monnaie étrangère ? Une politique de franc fort nous est-elle utile, dans cette Ville, puisque cela nous grève déjà beaucoup au niveau des entreprises qui exportent passablement.

610 Contributions

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme déjà annoncé dans le développement sur l'entrée en matière, nous ne pouvons définir dans quel compte se retrouve le revenu de la taxe hospitalière dont il est question en page 19 du rapport du Conseil communal. C'est normal, me direz-vous, puisque cette taxe n'existe plus. Cependant, certains contribuables chaux-de-fonniers pensent qu'elle est toujours perçue et il est vrai que cette page 19 du rapport incite peut-être encore un peu plus à la confusion. Dans quelle mesure le libellé pourrait-il être renommé ?

620 Service des ressources humaines

M. Denis Cattin, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a quelques questions :

- ~ Combien y a-t-il d'employés de l'administration habitant hors de notre ville, de notre canton ou hors du territoire suisse ?
- ~ Quelle est la masse financière imposable perdue dans ces différents cas ?
- ~ Avons-nous réfléchi à une politique incitant le personnel de l'administration à garder le domicile à La Chaux-de-Fonds, pour au-

tant que le nombre en vaille la peine et compte tenu, bien sûr, de la loi fédérale ?

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant le poste N°3090100, *Recrutement du personnel* : Les coûts de l'exercice 2010 sont supérieurs de 51% à ceux de 2009 et de 13% par rapport au budget 2010. Peut-on nous expliquer pourquoi, d'une année à l'autre, il y a une augmentation si importante ?

Pourquoi n'y a-t-il aucune remarque, ni commentaire, alors qu'il y a de gros écarts par rapport au budget et par rapport à l'année passée ?

On nous répondra peut-être "*une dépense d'intensité*"...admettons ! Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de penser que les annonces faites dans la presse écrite se font par encarts gigantesques (égard peut-être à un problème de logo), donc très coûteux, alors que cette pratique a été dénoncée dans un courrier adressé au Conseil général.

C'est l'exemple typique d'une économie pourtant facile, mais qui n'est toujours pas réalisée. Pourquoi ?

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant les annonces, je précise d'emblée que cette intervention, même si elle touche à la communication, n'est pas liée à la problématique liée au nouveau logo de la Ville.

Nous avons constaté, depuis quelques semaines, que dans toutes ses annonces, l'administration communale fait systématiquement figurer un texte de 8 lignes qui présente la Ville. Ce texte prend beaucoup de place, il renchérit le prix des annonces.

Nous pouvons comprendre qu'il figure sur les annonces qui paraissent dans les journaux extérieurs à la région, mais nous comprenons moins bien quand il s'agit, comme le 30 avril, de 2 annonces en parallèle, publiées dans le journal cantonal.

Rappelons que le texte précise que La Chaux-de-Fonds se trouve au cœur d'une région transfrontalière de 350'000 habitants, ce qui est juste. Pour un assistant administratif, cela n'a guère d'intérêt et pas franchement beaucoup plus pour un ambulancier qui, même s'il est appelé à travailler dans un grand rayon, ne travaillera jamais pour un tel bassin. Tout au plus, cela a-t-il un sens pour une entreprise qui chercherait à s'implanter ici, dont les dirigeants tomberaient sur l'annonce. Mais, l'impact est-il suffisant pour justifier la répétition ce texte ? Nous craignons que la population chaux-de-fonnière finisse pas se poser les mêmes questions que nous et ne comprenne pas la démarche.

Le Conseil Communal peut-il nous donner des explications sur son choix de publier ce texte, nous dire s'il entend l'utiliser encore longtemps, systématiquement, notamment dans la presse locale. Peut-il nous indiquer

si, quand 2 annonces sont sur la même page, s'il n'y aurait pas un arrangement graphique qui permettrait d'éviter la répétition et limiter les coûts.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et cultes) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, tous les prêts sont en monnaie nationale. Ces emprunts ont été faits dans les années 2000, époque où nous avons beaucoup de problèmes avec les établissements bancaires helvétiques. Nous avons donc dû travailler avec des établissements étrangers. Ceci dit, il apparaît quand même comme une évidence que la prudence nous impose de travailler en monnaie nationale car évidemment, nous en profiterions maintenant, mais à d'autres moments, cela pourrait être plus délicat.

Il ne faut pas oublier que nous travaillons sur des périodes relativement longues. Pour votre information, le plus long que nous ayons traité cette année, dans le cadre des renouvellements, c'est 2044. Jusqu'en 2044, qu'en sera-t-il du dollar ou de l'euro ? Existeront-ils encore ? Nous travaillons sur des périodes très longues, pour optimiser le taux.

Concernant la taxe hospitalière, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : il n'y a plus de taxe hospitalière à La Chaux-de-Fonds. Je crois que le contribuable doit le comprendre. D'un autre côté, je confirme ce que j'ai dit tout à l'heure, nous récupérons quelquefois des impôts d'anciennes années. Nous récupérons encore les années 1995/1996. Dans ce contexte-là, de façon extrêmement marginale, il y a des récupérations de taxes hospitalières.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant le nombre de collaborateurs de la Ville, je n'ai pas converti les chiffres en pourcentage de postes. Au total, 789, soit 73% des employés communaux sont domiciliés à La Chaux-de-Fonds. 19.9% sont domiciliés dans le canton de Neuchâtel. A ce sujet, j'aimerais rappeler que la Ville de La Chaux-de-Fonds touche régulièrement entre CHF 12 millions et CHF 15 millions de la péréquation. 54 personnes, soit moins de 7%, sont domiciliés hors du canton de Neuchâtel, mais en Suisse. En effet, nous n'avons pas la possibilité d'engager des gens domiciliés à l'étranger.

Sur ces 54 personnes, 46 habitent les cantons de Berne et du Jura. Cela fait écho à la vocation de centre que revendique La Chaux-de-Fonds dans l'Arc jurassien.

Si ces 54 personnes gagnaient le salaire moyen d'un collaborateur, qu'elles étaient toutes à plein temps, qu'elles étaient imposées sur l'ensemble de leurs revenus (ce qui veut dire que nous ne tenons pas compte des revenus familiaux, déductions sociales, etc...), cela représenterait quelques centaines de milliers de francs de revenu fiscal pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. C'est vraiment très marginal.

Ce sont des sujets régulièrement évoqués avec des fonctions dont on pense qu'elles sont très impliquées avec la vie de la cité. J'aimerais vraiment vous inviter à réfléchir aussi à ce que cela apporte que d'avoir des gens, travaillant pour la collectivité chaud-de-fonnière, qui habitent à l'extérieur. Il y a évidemment l'aspect fiscal, mais c'est aussi, grâce à l'ouverture faite depuis quelques années, en n'imposant pas le domicile pour certaines fonctions, la possibilité, pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, d'accéder à certaines compétences auxquelles elle n'avait pas accès avant, car les gens ne se déplaçaient pas. Dans certains cas, ce sont les meilleurs. Ils ne veulent pas venir à La Chaux-de-Fonds et donc, nous prenons le numéro 2 ou le numéro 3. C'est un élément relativement important. Le meilleur est parfois chaud-de-fonnier... je ne dis pas que c'est systématiquement comme cela !

Ce sont aussi de futurs habitants potentiels. Des collaborateurs, engagés aujourd'hui, dont la famille ne souhaite pas forcément venir à La Chaux-de-Fonds, peuvent, en y travaillant, en apprivoisant cette ville ou en se faisant apprivoiser par cette ville, envisager de s'y installer. C'est aussi une manière d'attirer des habitants dans la région, à moyen terme.

Nous le constatons aussi, ce sont des ambassadeurs de la ville, à l'extérieur. Ce sont des gens qui parlent de ce qui se fait dans cette collectivité, qui parlent des beaux projets et qui font savoir ailleurs que La Chaux-de-Fonds n'est pas ce trou que certains imaginent, que ce n'est pas cette région retirée, campagnarde, mais que c'est une ville avec des prestations de ville qui, parfois, est même à la pointe et bien mieux que ce que font d'autres villes dans le canton ou ailleurs.

La Ville a aussi intérêt à avoir des gens qui font ce lien avec l'extérieur. Ce n'est pas une politique volontariste du Conseil communal d'inciter tout le monde à partir, mais il ne faut pas voir qu'un seul plateau de la balance.

La question du domicile est régulièrement posée, lors du recrutement, notamment de cadres ou de spécialistes qui ont un lien fort avec la population, quand on pense qu'ils doivent être impliqués dans la vie de la cité. Il n'y a pas d'obligation, mais c'est une discussion que nous avons régulièrement.

Concernant la question des annonces, j'aimerais vous inviter à un peu de prudence dans les conclusions hâtives. Au fond, dans les mises au concours, nous avons eu entre 2008, 2009 et 2010, le mouvement exactement inverse à celui que j'évoquais pour le vin à la Gérance, tout à l'heure. Nous pourrions conclure que c'est le Service des ressources humaines qui a un peu moins travaillé pour boire le pinard de la Gérance, si nous nous arrêtons aux apparences !

Je vous rassure, le Service des ressources humaines n'a pas vidé les stocks de la Gérance. Néanmoins, nous avons publié, en 2008, 4 annonces pour la recherche de cadres, 7 en 2009 et 9 en 2010. C'est donc une

recherche en augmentation entre 2008 et 2010. Cela ne représente, en francs, entre 2008 et 2010, que 14% d'augmentation, quand bien même nous avons eu deux fois plus d'annonces pour des cadres. Nous ne pouvons donc pas conclure que c'est la présentation des annonces qui conduit à davantage de coûts. Il est aussi important de savoir que nous avons revu et développé une politique un peu plus ambitieuse avec, notamment, les fonctions les plus pointues. Les recherches se déploient par des vecteurs plus larges, plus nombreux, par la presse spécialisée, dans un rayon géographique plus large. Ceci explique aussi une partie des coûts générés.

Pour rappel, en 2007, ces dépenses étaient fondues dans les dépenses des services et qui n'étaient pas libellées dans *dépenses de recrutement*. Il n'y avait donc aucune transparence. Au moins, maintenant, cela vous permet de poser des questions et cela nous permet d'y répondre.

De façon générale, nous sommes en train de mettre en place une professionnalisation des modes de recrutement et d'étudier une procédure de e-recrutement, de façon à simplifier les procédures administratives derrière l'enregistrement des candidatures et à limiter la taille des annonces.

Pour vous donner une référence, en 2010, pour trois postes de cadres, nous avons dépensé CHF 43'000.–, simplement parce que certains ont dû paraître deux fois car nous n'avions pas trouvé au premier tour ou parce que nous avons élargi le champ géographique et utilisé des canaux spécialisés.

Concernant le dessin de l'annonce, le Conseil communal a clairement choisi, lorsqu'il a retenu le projet d'annonce, de faire des annonces de mise au concours non pas seulement un vecteur d'information sur les postes ouverts, mais un vecteur de communication de la Ville, de son positionnement géographique, etc... Nous avons analysé, à ce moment-là, que l'image que nous diffusons, à l'intérieur de l'administration, localement auprès de notre population et à l'extérieur, doit être la même, si nous voulons que le discours soit cohérent. D'autre part, nous avons considéré que ne lisent pas les annoncent que les gens qui sont intéressés au poste, mais que les employeurs, qui regardent ce qu'il se passe sur le marché du travail, les lisent aussi. Il n'y a pas que des cadres qui habitent la région dans les employeurs de la région. Par conséquent, ce message pouvait avoir une certaine utilité.

Néanmoins, comme nous nous y étions engagés dans les discussions avec le PLR à propos du logo (et c'est pourquoi j'ai un peu fait la moue tout à l'heure quand vous disiez qu'il n'y avait pas de lien), la question des annonces est en travail. Nous travaillons sur une augmentation des possibilités de regroupement. Il y a déjà des annonces regroupées aujourd'hui, mais nous avons des contingences de temps qui ne nous permettent pas toujours de le faire. Nous avons également quelques soucis avec notre intermédiaire entre la presse et la Ville, raison pour laquelle c'est quelquefois un peu compliqué sur le plan technique. Nous sommes en train de

régler ces problèmes : multiplier les regroupements d'annonces, revoir la disposition du logo et du bandeau latéral avec les images de la Ville, simplifier le message d'en-tête, dans certains cas et pour certaines annonces.

Au-delà des coûts réels, qui ne sont pas l'élément qui explique l'évolution des comptes 2010, il y a aussi l'image que cela donne et nous sommes conscients du fait qu'aujourd'hui, l'image est peut-être un peu dispendieuse, quand bien même les statistiques montrent que cela ne coûte pas beaucoup plus cher qu'avant.

700 Administration des travaux publics

Mme Katia Babey Flace, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous aimerions demander au Conseil communal quand il informera le Conseil général sur l'issue du dépassement des investissements de CHF 1.5 millions. Merci.

730 Service des espaces verts

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au poste N°3902000 *Plantes centre horticole*, nous avons dépensé beaucoup moins d'argent que le budget alloué. Or, nous avons régulièrement des remarques de nos habitants qui trouvent que notre ville n'est pas suffisamment fleurie aux entrées de ville. Nous vous demandons d'imaginer de fleurir le rond-point à la sortie de la Vue-des-Alpes pour, au moins, dire *Bienvenue à La Chaux-de-Fonds*, ainsi que la bande de terre, à l'entrée de la ville, du côté de St-Imier.

Du moment que nous ne dépensons pas tout ce que nous avions prévu, nous pouvons peut-être fleurir ces points d'entrée de ville, d'une meilleure manière.

735 SUE – Urbanisme

Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Parti socialiste se demande quels sont les projets pour pallier la dangerosité de la passerelle reliant le quartier Esplanade à la rue de la Croix-Fédérale. Beaucoup d'élèves la traversent et, en hiver, elle devient presque impraticable.

Interpellation

Avec le Conseil Communal, cela ne va pas mieux mais plus longtemps!

Le Conseil communal a levé dernièrement les oppositions au projet de construction d'un immeuble de quatre appartements à la Rue des XXII Cantons 22.

Ce projet avait, selon le communiqué du Conseil Communal, été déposé début mars 2009, la mise à l'enquête finissait le 15 juillet suivant. Le Conseil Communal a donc mis près d'une année et demi à lever les oppositions.

Qu'y avait il à tirer au clair durant tout ce temps? Rien.

En un mot comme en cent, les opposants et pétitionnaires contestaient le fait qu'autre chose que de l'habitat individuel puisse être construit sur cette parcelle. Or cette dernière est affectée à de l'habitat à moyenne densité depuis 1998. Cette question est donc réglée depuis douze ans. Tous les débats et argumentations quant à la pertinence ou non de ce changement d'affectation ont eu lieu à ce moment-là.

Les personnes concernées ont eu tous les outils juridiques et tout le temps pour exprimer leurs point de vue et faire valoir leurs intérêts. Les personnes installées dans cette zone après ce changement sont venues en toute connaissance de cause.

Encore, si le changement d'affectation avait eu lieu il y a plusieurs dizaines d'année, on aurait pu argumenter que les choses ont changé depuis et remettre en question cette affectation.

La densification du tissu urbain fait partie des objectifs du Conseil Communal, il n'a de cesse de le répéter, à juste titre puisque cela va dans le sens de l'intérêt général. Il ne nous paraît pas utile d'en faire ici le plaidoyer, cela a été fait à de nombreuses reprises et de manière très complète, de telle sorte que les avantages en paraissent évidents. Il ne fait pas de doute que des projets tels que celui dont il est question ici seront toujours plus fréquemment déposés à l'avenir, et cela est une bonne évolution.

Cette densification ne pourra avoir lieu qu'avec l'initiative de personnes qui imaginent, entreprennent et engagent de l'argent dans des projets qui vont dans ce sens. La commune se doit d'avoir du respect pour le temps de ces personnes, et les moyens qu'elles ont déjà engagés au stade du dépôt de plans, en faisant preuve de diligence pour rendre ses décisions, en faveur comme en défaveur de leurs projets.

Car densifier veut forcément dire changer, chambouler, bouleverser. Insérer dans un tout qui de fait fonctionnait jusque-là un élément non conforme à la logique qui prévalait jusqu'alors. Cela est forcément synonyme de conflit d'intérêt et donc d'opposition.

Si la Commune veut progresser dans la densification, elle doit donc être juste, bien sûr, mais ferme, cohérente et surtout efficace.

Que pense faire le Conseil Communal pour améliorer le délai de ses prises de décision?

Que pense faire le Conseil Communal pour que l'appartenance au patrimoine mondial de l'Unesco ne devienne pas un outil d'opposition systématique pour toute personne qui désire freiner un projet, même hors zone répertoriée, et rendre immobile un tissu urbain qui doit pourtant évoluer?

Nous remercions le Conseil Communal de ses réponses.

Christophe Ummel, Denis Cattin, Valérie Camarda, Sylvia Morel, Yves Strub, Bastian Droz

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nos observations et questions sont contenues de manière complète dans le texte de l'interpellation. Nous n'en dirons pas plus et attendons les réponses du Conseil communal. Merci.

Interpellation

Aménagement du territoire

En 2011, des rapports importants concernant notre aménagement urbain nous seront présentés, notamment, le rapport concernant le réaménagement de la Place de la Gare.

Nous saluons les efforts de communication du Conseil communal consistant à nous informer de l'avancement du projet.

Toutefois, notre Conseil ne doit pas seulement être informé, mais également associé ou du moins consulté pour des projets de cette envergure. Il en va de notre mandat de représentation populaire.

Lors de la séance du 25 novembre 2010, et suivant l'argumentation du Conseil communal que les commissions actuelles étaient suffisantes pour associer le Conseil général à ces projets, la création d'une commission interne pour les questions d'aménagement du territoire a été refusée.

Néanmoins, il s'avère que tous les projets n'ont pas été présentés en commission, preuve en est le projet de réouverture de la gare de la Fiaz.

Nous attendons dès lors une mise en œuvre de la déclaration d'intentions du Conseil communal afin que le Conseil général soit effectivement impliqué dans les choix et directions à adopter en matière d'agglomération.

Cette association ne pourra que faciliter l'adoption des rapports devant le Conseil général.

Philippe Kitsos, Charles-André Favre

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Régulièrement, notre Conseil est saisi de plusieurs rapports complexes et interdépendants qui entraînent une modification importante de l'aménagement du territoire. Le groupe des Verts pense que le Conseil général doit garder la vue d'ensemble et la compréhension de tous ces projets. C'est pourquoi, nous pensons que le Conseil général ne doit pas seulement être informé, mais également associé et impliqué dans les choix et directions à adopter en matière d'agglomération.

Lors de la séance du 25 novembre 2010, le Conseil communal avait dit que les commissions existantes étaient suffisantes pour permettre cette application. Nous interpellons, ce jour, le Conseil communal pour savoir comment ceci se passera concrètement. Je vous remercie.

Interpellation

Marché couvert en ville de La Chaux-de-Fonds

C'est une chimère, peut-être, mais l'envie de créer à La Chaux-de-Fonds un marché couvert est une préoccupation de tous et depuis si longtemps.

Or, depuis quelques mois, on entend parler d'une proposition émanant des milieux professionnels, pouvant doter la ville d'une telle structure qui fait si cruellement défaut, mais dont nos autorités n'auraient pas voulu, sous divers prétextes.

En effet, un groupement de maraîchers et de commerçants du quartier a fait la proposition d'équiper la place de la Carmagnole d'un couvert entièrement financé par des fonds privés.

Le projet, sous forme de deux variantes a été soumis au service économique de la ville au début de l'automne, mais il a reçu une réponse négative et très tardivement.

Alors, nous aimerions que le Conseil communal nous explique pour quelles raisons la place de la Carmagnole, si peu fréquentée, ne pourrait accueillir ni un parking, ni un marché couvert.

Nous aimerions savoir s'il est normal qu'un projet intelligemment conçu et si intéressant pour la cité et ses habitants laisse notre exécutif muet très longtemps, avant de se voir signifier une fin de non-recevoir.

Nous aimerions enfin connaître les motivations qui bloquent la construction d'un marché couvert en ville; le Conseil communal aurait-il une alternative à proposer?

Hughes Chantraine, Florian Robert-Nicoud, Michel Hess, Paul-André Liard, Andy Favre

M. Hughes Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Un marché couvert à La Chaux de Fonds, toute la ville en rêve depuis des âges immémoriaux.

Alors, voici qu'un projet intéressant est déposé auprès des autorités. Il émane des maraîchers eux-mêmes, accompagnés de commerçants de ce quartier de la vieille-ville, soucieux de lui redonner un peu de cette vie en farandole si bien évoquée par le nom même de cette jolie place.

Agrémentée de deux alternatives, l'étude a été soumise au Service économique, au début de l'automne dernier. Il semblerait qu'en cinq mois, aucune réponse n'ait été donnée. Encore faut-il ajouter que la réponse négative ne le fut qu'oralement, lors d'une rencontre avec les initiants du projet et le Service économique. Quelques explications ont été données, tout à l'heure, au travers de l'interpellation de M. Blanc, que j'avais également contresignée. Je remercie aussi le Conseil communal pour sa réponse quant à cette interpellation et pour les efforts faits pour pouvoir donner des réponses plus rapides.

L'une des variantes porte sur une construction en bois lamellé-collé, l'autre sur une structure métallique, un peu à l'instar de ce que le Conseil communal tient à édifier à la Place de la Gare. Dans les deux cas, le projet a l'opportunité d'être mis hors gel.

L'utilisation de la Place de la Carmagnole, petit désert de Gobi en plein centre-ville, se justifie par le refus de notre Exécutif d'y ajouter des places de parc pour les automobiles. L'actuelle Place du Marché comptant déjà de nombreuses places non contestées, un retour du marché à la Place de la Carmagnole serait parfaitement pertinent. Retour, en effet, car la première place du marché en ville de La Chaux-de-Fonds se situait à la Place de la Carmagnole !

Ces dernières années, la population a toujours très bien accueilli le déménagement du marché, lorsque les conditions l'ont exigé. De plus, la Place du Marché a été conçue pour recevoir des tentes de très grande envergure, ce qui serait rendu difficile, voire impossible, avec l'installation d'un marché couvert à cet endroit.

Le projet, dans l'une ou l'autre variante, est estimé aux alentours de CHF 450'000.–. Ce montant serait totalement avancé par le groupement des maraîchers et des commerçants, la Ville n'aurait rien à déboursier.

En contrepartie, le prix de location des stands (CHF 15.– ou CHF 20.– par jour de marché) serait récupéré à titre de remboursement. Les pertes ainsi occasionnées aux finances de la Ville resteraient plutôt raisonnables, particulièrement en regard de la plus-value qu'une telle structure amènerait. Elles seraient même fortement compensées par la libération de deux agents du SDP actuellement occupés à encaisser ces CHF 15.- par stand. C'est l'exemple parfait d'un partenariat public-privé bien réussi.

Cela permettrait surtout de redonner un peu de vie à cette Place, dont on nous dit qu'elle doit rester préservée pour les familles, mais dont le petit carrousel dédié aux enfants a disparu depuis trois ou quatre ans.

Même aux plus beaux jours de l'été, les tables aux terrasses ne sont jamais complètement occupées.

Enfin, et pour terminer, nous sommes inquiets du blocage systématique de tout projet visant à favoriser l'utilisation et la fréquentation de cet endroit, sans pourtant pouvoir nous l'expliquer.

Alors, nous attendons du Conseil communal des réponses acceptables quant aux questions qui ont été posées. Merci de votre attention.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le sujet de la passerelle d'Esplanade nous préoccupe, j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant ce Conseil. Lorsque j'ai visité ce site pour la première fois, en étant en fonction, je me suis dit que c'était quasiment un signe de mépris à l'égard du quartier, tant cet accès n'est pas satisfaisant. J'ai dû, non pas changer le constat, mais le Conseil communal a quand même dû revoir son ambition car les projets étudiés pour passer par-dessus les voies de chemin de fer, avec les problèmes constructifs, les problèmes de sécurité, les exigences de l'Office fédéral des transports, chiffraient à plus d'un mil-

lion. En raison de soucis financiers, nous avons dû reporter cet investissement.

Aujourd'hui, il y a trois issues par rapport à cette passerelle d'Esplanade. Tout d'abord, la question de son entretien : cela relève du dicastère des infrastructures qui vous en dira quelques mots. Une autre optique est, à moyen terme, d'inscrire un projet de remplacement de cette passerelle dans le projet d'agglomération 2^e génération, qui sera déposé à la Confédération en 2012, comme un élément d'amélioration des cheminements de mobilité douce. La dernière optique, à moyen-long terme, est celle de toute la traversée de cette voie de chemin de fer, en lien avec le nouveau quartier qui sera situé en est d'Esplanade, qui a fait l'objet d'un concours dans le cadre d'Europarc et qui prévoit une halte supplémentaire, avec connexion au nord et au sud, notamment en lien avec le quartier des Arêtes.

Ce problème continue de nous occuper, mais le remplacement de la passerelle, pour des raisons financières, ne sera pas envisagé, mais seulement son entretien à court terme.

Sur l'interpellation concernant les délais en matière de permis de construire, je m'étonne un peu que cela soit un membre expérimenté de la Commission d'urbanisme qui pose cette question, alors qu'il connaît bien le fonctionnement de toute cette problématique et qu'il sait que les choses ne sont pas si simples qu'elles sont décrites dans l'interpellation.

Pour entrer dans le détail, le dossier auquel on fait allusion, dans cette interpellation, a effectivement été déposé, en demande de permis de construire, le 16 mars 2009. Le Conseil communal a levé les oppositions le 13 janvier 2011, c'est-à-dire 22 mois plus tard. La décision du Conseil communal fait, d'ailleurs, l'objet de recours. Le dossier n'est donc pas clos et les constructions ne peuvent toujours pas débuter.

Entre deux, il y a une série d'actes de procédures qui ne relèvent pas des services; je vous en donne quelques exemples :

- ~ Nous recevons la demande de permis, nous examinons les plans, nous renvoyons à l'architecte pour des demandes de compléments car le dossier n'est pas complet.
- ~ Des problèmes techniques doivent être réexaminés. Pendant que nous demandons des compléments, nous ne pouvons pas traiter le dossier et pendant que l'architecte travaille, le temps s'écoule. Ce n'est pas forcément le service qui traite.
- ~ Nous mettons à l'enquête, nous recevons des oppositions qui sont systématiquement envoyées au promoteur ou au requérant pour qu'il puisse se positionner. Le temps de la mise à l'enquête, plus le temps des observations de la part du promoteur, ce sont des semaines qui s'écoulent. De plus, c'est un dossier qui est un cas d'école, assez complexe. Il a fait l'objet d'une pétition avec 162 signataires. Deux ou trois questions méritaient d'être examinées.

- ~ Le dossier est présenté en Commission d'urbanisme, il reçoit un préavis positif, sur le principe, mais négatif sur le traitement architectural. Nous renvoyons à nouveau au promoteur pour traiter les questions soulevées par la Commission d'urbanisme.
- ~ Le promoteur travaille avec son architecte, dépose un nouveau projet qui doit être envoyé aux opposants pour qu'ils décident de retirer ou non leurs oppositions.

Ce sont des délais qui courent. Je n'entre pas plus dans le détail car cela serait très long.

Sur 22 mois, 19 ont été consacrés à des traitements en-dehors du Service d'urbanisme. En clair, le Service d'urbanisme réceptionne, renvoie, donne un délai et attend les réponses. Nous faisons l'addition de tous ces délais, où les architectes travaillent (et nous n'avons rien à leur dire sur le temps qu'ils mettent pour travailler, c'est leur choix) et 19 mois sur 22 sont des délais qui ne sont pas imputables au Service d'urbanisme, dans le détail du traitement de ce dossier, que je tiens volontiers à votre disposition.

Cela va assez vite, avec le Service d'urbanisme, plus vite que dans beaucoup d'autres communes ou cantons. Comme je l'ai dit, en plus, dans ce cas, il y a eu une pétition. Le Conseil communal a souhaité largement expliquer les enjeux liés à ce dossier, ce d'autant que les questions n'étaient pas évidentes, contrairement à ce que laisse entendre l'interpellation. Ce n'est pas parce qu'un projet de construction s'inscrit dans une zone constructible qu'il est automatiquement légal et qu'il ne pose pas de problèmes. Les questions posées par les opposants étaient bonnes, elles méritaient vraiment un traitement et des explications détaillés.

La sous-commission de mon dicastère pourra volontiers examiner le détail de chacune des étapes suivies, si c'est souhaité, puisque le membre de la Commission d'urbanisme porte-parole du PLR est aussi membre de la sous-commission de mon dicastère.

Concernant l'association du Législatif aux commissions de l'aménagement du territoire et au projet d'agglomération, la plupart des projets, où des options sont à déterminer, sont systématiquement soumis à la Commission d'urbanisme ou à la Commission intercommunale d'aménagement du territoire.

Votre interpellation mentionne le projet de la Gare de la Fiaz qui est mené par les CFF et l'Etat, en priorité. Nous avons appuyé pour que cette gare puisse se faire, mais le projet n'est pas mené par la Ville de La Chaux-de-Fonds, bien que nous y ayons apporté une contribution financière. Ce projet est, avant tout, technique. Effectivement, il faut choisir l'emplacement du quai, mais là encore, ce sont les CFF qui ont la main.

Au vu de la nature des constructions sur lesquelles nous n'avons pas grand-chose à dire et au vu de l'ampleur des problèmes techniques qui figeaient l'entier du projet, il est vrai que nous n'avons pas jugé utile de le

soumettre à des commissions qui, finalement, n'auraient eu que très peu à dire sur ces options d'aménagement.

Pour le projet d'agglomération, plus généralement, je crois que des postulats des villes avaient été déposés lorsque nous l'avons présenté à votre Conseil général et à ceux du Locle et de Neuchâtel, qui se plaignaient d'un manque de légitimité démocratique de ces projets établis par les services et les Exécutifs.

Aujourd'hui, des réformes importantes sont en cours d'élaboration dans les structures du Réseau urbain neuchâtelois et d'autres associations de collaboration intercommunale. De la place pour des commissions parlementaires est discutée, dans le cadre de ces réformes. Je ne vous cache pas qu'il n'y a pas un enthousiasme général chez l'ensemble de nos partenaires d'exécutifs cantonaux ou communaux. La Ville de Neuchâtel et la Ville du Locle sont assez sensibles car elles ont le même mandat, de leur législatif, de réfléchir à cette préoccupation. Mais, encore une fois, la préoccupation n'est pas forcément partagée par tous.

Nous espérons arriver, aujourd'hui, à ce que les structures en évolution, dans le cadre du RUN et d'autres associations, permettent d'associer les législatifs. Si cela n'est pas le cas, au niveau de la Ville de La Chaux-de-Fonds, les commissions citées tout à l'heure seront saisies de ces dossiers et auront l'occasion de faire des remarques sur le projet d'agglomération 2^e génération que nous déposerons l'année prochaine à la Confédération. Il est, en ce moment, en cours d'élaboration technique. Il est donc trop tôt pour consulter les commissions.

Sur la question de la Gare, la question de la communication a été largement débattue dans notre dernière séance. Elle est importante, aux yeux du Conseil communal qui entend, contrairement à ce que certains ont dit, provoquer un échange avec la population et même, si possible, laisser des options ouvertes sur ce dossier. Le Conseil communal n'a pas l'intention de travailler dans son coin sur les options d'aménagement. Quelques grandes planifications débiteront, dans les prochaines semaines et prochains mois, en matière d'aménagement du territoire. Nous souhaitons vraiment les engager avec un processus participatif qui associe non seulement le parlement, mais également la population et les acteurs directement concernés par les planifications en question.

J'en viens à l'interpellation de l'UDC sur la Place du marché. Je ne sais pas quelles sont les images qui vous ont été fournies, mais nous ne parlons pas toujours des mêmes réalisations car les images à ma disposition, à l'appui des discussions, ressemblent plus à des hangars temporaires agricoles qu'à des couverts tels que décrits par M. Chantraine. Cela a été un des éléments à l'origine des questions que nous nous posons aujourd'hui et du traitement de ce dossier.

Petite rectification historique : la première place du marché était celle de l'Hôtel-de-Ville et non pas celle de la Carmagnole. La Place du marché actuelle était la Place neuve.

Le commerçant qui a fait les démarches auprès des services de la Ville, en compagnie des maraîchers, a été reçu par le Service économique. Le Conseil communal n'a pas répondu formellement, mais cette personne a reçu une réponse formelle, par mail, du Service économique. Evidemment, si l'on attend, chaque fois, que ce soit le Conseil communal qui réponde, nous risquons de revenir sur des questions posées tout à l'heure par le groupe des Verts.

La question de la Place du marché couverte préoccupe les maraîchers car les conditions du marché, en hiver, sont vraiment difficiles. Elle préoccupe aussi le Conseil communal qui est ouvert et qui souhaite assurer la pérennité du marché à La Chaux-de-Fonds. J'aimerais rappeler que les comptages piétons, effectués il y a quelques mois, montrent l'immense attrait du marché maraîcher, en termes de fréquentation du Centre-ville et donc, d'activité commerciale au sens large. Il n'y a pas de refus d'entrer en matière sur ce point.

Le Conseil communal a choisi de maintenir la Place du marché comme place du marché, a priori. Il a ouvert l'idée que, si elle devait être couverte pour un marché restreint en hiver, nous pouvions envisager La Carmagnole. Il ne souhaite pas changer la référence de base : le marché restera sur la Place du marché, en tous cas pour la belle saison.

Dans les deux types de structures envisagés, il fallait bénéficier de fondations. Par conséquent, cela rendait la structure difficilement démontable et cela posait une série de questions.

Le Service économique et le Service d'urbanisme sont vraiment convaincus que nous devons aller à la rencontre des maraîchers et du commerçant, mais qu'il faut le faire en admettant que c'est une construction, du mobilier urbain et que, par conséquent, nous devons en soigner la qualité et ne pas se contenter d'un hangar ou d'une couverture temporaire.

Le Conseil communal, le 24 février, a tranché sur l'emplacement du marché, sur la base de deux enquêtes. Il y a eu une petite confusion en Commission financière sur ce point. La première enquête a été faite auprès des maraîchers, une fois alors que le marché était sur la Place du marché, une autre fois alors qu'il était sur la Place de la Carmagnole. Elle donne un résultat contrasté puisque, quand on demande aux maraîchers ce qu'ils préfèrent, quand ils sont sur la Place du marché, ils préfèrent la Place du marché et sur la Place de la Carmagnole, ils préfèrent la Place de la Carmagnole ! Cela donne des réponses assez peu exploitables pour le Conseil communal. Elles sont d'autant moins exploitables qu'ils étaient 13 à être interviewés, alors qu'ils sont 44 présents sur le marché, en été. Nous devons donc nuancer un peu ces résultats.

Les résultats de l'enquête auprès des usagers s'exprimaient plutôt en faveur de la Place de la Carmagnole. Mais le sondage a été fait quand nous étions sur la Place de la Carmagnole.

Une autre enquête a été faite auprès des acteurs économiques riverains permanents aux alentours des places de l'Hôtel-de-Ville, de la Carmagnole et du Marché. Sur 106 questionnés, le taux de réponse était de 60%. Les réponses étaient les suivantes :

- ~ 52% : en général on préfère le marché,
- ~ 37% : en général on préfère La Carmagnole,
- ~ 11% : en général, cela nous est égal.

Quand on fait la distinction entre les saisons :

- ~ 54% : La Place du marché, même en hiver,
- ~ 37% : La Carmagnole en hiver,
- ~ 10% : Cela nous est égal en hiver.

Ce sont des résultats très proches, pour l'hiver et pour l'été. Une majorité assez claire des acteurs économiques permanents de la ville, plaide pour le maintien de la Place du Marché. Cela a été un des éléments à l'origine de la décision du Conseil communal qui ne souhaitait, par ailleurs, pas non plus multiplier les manifestations sur la Place du marché car, comme il souhaite des habitants au centre-ville, il est aussi attentif à ce que cela ne soit pas toujours sous les fenêtres des mêmes que l'on multiplie les manifestations, avec les soucis que cela peut provoquer en termes de cohabitation et de qualité de vie.

Le SDP et le Service d'urbanisme ont rencontré les commerçants et maraîchers à l'origine de la démarche pour communiquer la position du Conseil, au mois de mars. Une réponse écrite a été sollicitée. Elle a été donnée par le Service économique.

À l'initiative du Service économique qui tient à ce que l'on traite ce dossier, une nouvelle rencontre a réuni plusieurs des services. Pour vous illustrer qu'il ne s'agit pas de blocage dans un seul service un peu contrarié, cette séance a donné lieu à des propositions d'un service qui dit de mettre des portacabines lors de chaque marché et d'un autre qui propose de couvrir toute la Place de la Carmagnole, en-dessus des bâtiments, avec une couverture qui coûtera CHF 6 millions.

Au-delà des propositions, des contraintes ont été listées. Je vous les donne, pour vous montrer que nous ne cherchons pas à embêter pour embêter :

- ~ Il est exclu de chauffer un espace non fermé, pour des raisons énergétiques,
- ~ Le SDP s'oppose à une structure fixe qui engendrerait des regroupements de personnes à des heures qui ne sont pas celles du marché et qui poseraient des problèmes de contrôle,
- ~ Il faut faire attention à ne pas masquer les commerces existants,

- ~ Il ne faut pas gêner les habitants, en particulier ceux qui sont au premier étage des immeubles, si la structure est haute et régler la question de l'ensoleillement dans les rez-de-chaussée,
- ~ Il ne faut pas perturber les terrasses sur la Place,
- ~ Le SIS doit pouvoir intervenir, par la Place de la Carmagnole, tant et aussi longtemps que les trolleys ont des câbles sur la rue Neuve,
- ~ Il faut tolérer une structure qui n'est là que pendant les jours du marché,
- ~ Il faut éviter les accumulations de neige sur la structure, alors que c'est justement en hiver que nous voulons la faire,
- ~ Il faut prévoir de la lumière à l'intérieur de la structure,
- ~ Il faut déneiger autour de la structure,
- ~ Il faut régler les questions de Police du feu et des constructions, en termes de solidité d'une structure fixe,
- ~ il faut assurer l'accès à l'électricité pour les maraîchers, les livraisons pour les commerces alentours,
- ~ il faut régler les questions de vandalisme et de déprédation,
- ~ il faut régler le problème de la pente de la Place de la Carmagnole (avec le Service de la géomatique, nous sommes en train de faire des relevés de la Place),
- ~ il faut être attentif aux normes de l'ECAP.

Voilà pour le traitement actuel de ce dossier. Nous y travaillons, nous pensons qu'il faut un marché couvert en hiver, nous souhaitons arriver à des solutions, mais cela prend plus que quelques semaines.

Merci de votre attention.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour le groupe socialiste, je rappelle que les dépassements de crédits sur les chantiers proviennent de l'année 2009. Le Conseiller communal, l'ingénieur, le responsable des chantiers, en place à ce moment-là, ne sont plus là. Néanmoins, depuis mon entrée en fonction, j'ai promis à la Commission des infrastructures de donner un rapport, j'ai promis à la Commission des finances de la tenir au courant et aujourd'hui, je m'engage à vous donner la réponse en temps voulu.

Cette réponse et ces éléments ne sont pas encore là aujourd'hui car le Conseil communal a transmis l'ensemble du dossier au Ministère public et il est absolument hors de question de commenter quoi que ce soit, tant que le Ministère public n'a pas donné ses décisions et clairement défini les responsabilités des uns et des autres. Il y aura totale transparence et, dès que le Ministère public aura rendu son verdict, nous vous tiendrons au courant des faits, des aboutissements et des responsabilités.

Concernant la passerelle métallique, il y a plusieurs problèmes. Cette passerelle, relativement provisoire, a duré. Le gros problème est qu'elle est glissante. Nous ne pouvons pas saler à outrance, sur cette passerelle, car l'ensemble du dessous est en fer et cela rouillerait encore plus que cela ne l'est déjà. Nous avons, face à ce problème, trois possibilités :

- ~ Demander un devis pour une couverture provisoire. Le problème qu'elle soit glissante est lié à deux éléments : la neige et la pluie. Si nous pouvions la couvrir provisoirement avec un système pas trop coûteux, nous vous ferions une proposition, sachant que le remplacement de cette passerelle n'est pas prévu avant trois à cinq ans.
- ~ Une autre solution, un peu plus gênante, est de fermer la passerelle actuelle en hiver, pour éviter les risques d'accusation si des enfants ou des adultes glissent.
- ~ Nous n'avons pas aujourd'hui les moyens de démarrer, de suite, un projet pour refaire une passerelle définitive. Les projections sont de trois à cinq ans.

Je vous tiendrai au courant, lorsque nous aurons reçu les devis pour une possibilité de la recouvrir, si possible, à des coûts pas trop élevés.

Concernant les espaces verts, j'aimerais vous expliquer que nous n'avons absolument pas fait poser des plantes comme prévu au budget. Je constate, aujourd'hui, avec vous, que le compte ne devrait pas s'appeler *plantes centre horticole*, mais *résultat centre horticole*, puisqu'il s'agit d'un centre de frais que nous mettons à zéro et que nous virons le résultat final dans le *centre des espaces verts*.

Pour quelles raisons le résultat est-il si différent que prévu ? En Commission financière, j'avais déjà relevé que le budget du Centre horticole était faux. Nous avons eu une longue discussion pour faire un lien entre les ETP prévus et les montants mis au budget 2010. Vous voyez que, dans les salaires, il y a CHF 328'000.– dans le Centre horticole, alors que le budget était à CHF 471'000.–. Cet élément ne s'est plus produit en 2011, puisque nous l'avons corrigé. Il n'y a pas eu de diminution du personnel, mais les budgets, faits lors de l'éclatement entre le Centre horticole et les Espaces verts, contenaient une erreur. Clairement, nous n'avons pas dépensé moins que budgété.

Concernant le rond-point en bas du Raymond, je pense que votre remarque est tout à fait logique car c'est effectivement une entrée de ville. Malheureusement, nous n'avons pas le droit de planter un clou sur ce rond-point puisqu'il appartient à l'Etat et n'est donc pas du ressort du Conseil communal. Si vous souhaitez que ce rond-point soit magnifiquement garni, vous écrivez à M. Nicati, qui a beaucoup de moyens, et qui peut-être vous le décorera.

Par contre, effectivement, pour notre ville, nous ferons de notre mieux ! Je vous remercie.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'appartenance à la Commission d'urbanisme, pour un membre, n'a pas le désavantage de poser les questions impertinentes. Il a l'avantage d'être convaincu que la densification du tissu urbain est une bonne chose. C'est pour cela que je m'inquiète de cette question. Le document sur lequel je me suis basé pour faire cette interpellation est le communiqué de presse du Conseil communal qui relatait simplement un dépôt d'oppositions, suivi d'une levée, deux ans plus tard, par le Conseil communal. Il aurait été bon d'expliquer les choses plus en détail car, en termes de communication, l'objectif n'a pas été atteint. Le communiqué de presse n'était peut-être pas assez complet et aurait permis, s'il l'avait été, de dissiper quelques malentendus.

Je suis inquiet de voir que les pétitions peuvent avoir une influence sur un projet de construction car si les oppositions sont examinées en fonction de la légitimité des personnes qui font les oppositions, c'est-à-dire de leur proximité et de leurs intérêts avec le projet, ce n'est pas le cas pour les pétitions. Il est possible qu'une personne habitant à 2 km du projet signe la pétition et il est un préoccupant que nous tenions compte, à tel point, des pétitions pour se décider à lever des oppositions ou non.

Le prétexte UNESCO, que j'ai relevé dans l'interpellation, est un problème qui se posera de plus en plus car les gens qui s'opposent à toute évolution dans cette ville s'en saisiront évidemment à chaque occasion. Je pense que le Conseil communal devrait se préparer à expliquer que le label UNESCO n'est pas quelque chose qui fige tout mais qui, au contraire, est décerné à une ville qui est, malgré tout, appelée à évoluer. Merci.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis d'accord pour considérer que ma remarque sur le fait que vous êtes membre de la Commission d'urbanisme était aussi démagogique que le titre de votre interpellation. Cela fait 1 à 1 !

Il est exclu que le Conseil communal prenne des décisions en fonction de l'existence ou pas d'une pétition ou du nombre de signataires d'une pétition. La présence d'une pétition, surtout si l'on dépasse la centaine de signatures, montre simplement que c'est un dossier très sensible, autour duquel il y a une forte mobilisation et que, de plus, des gens qui ne sont pas forcément au fait des tenants et aboutissants du dossier, s'en préoccupent. D'où le soin que j'ai évoqué à expliquer les choses autrement que lorsque qu'il n'y a que les protagonistes de l'affaire. Cela prend un peu plus de temps, nous devons réexpliquer certains enjeux. Pour nous, la pétition n'est pas une manière d'appréhender différemment le dossier sur le fond.

Dans ce cas, les pétitionnaires demandaient que nous n'autorisions pas cette construction. Le Conseil communal a levé les oppositions, mais devait expliquer un peu plus sa décision.

Concernant l'UNESCO, vous avez raison. Alors que le Conseil communal, depuis le début de la candidature a toujours dit que cela n'était pas une nouvelle réglementation, mais la confirmation d'une politique vieille de 20 ans, aujourd'hui, des gens écrivent à l'UNESCO lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec certains projets. Récemment, nous avons reçu une lettre de l'Office fédéral de la culture qui nous demande de documenter un dossier car un citoyen a écrit à l'UNESCO. C'est effectivement un souci. Cela fera partie des lettres auxquelles nous devons répondre.

Non seulement, nous nous y préparons, mais déjà aujourd'hui, dans notre communication, nous expliquons que l'UNESCO n'est pas une cloche posée sur la ville de La Chaux-de-Fonds. Le gros projet mis à l'enquête, vendredi dernier, au cœur de la ville, montre que l'on peut toucher à cette ville, que l'on peut la faire évoluer, que c'est un patrimoine vivant et que nous entendons le faire vivre encore.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant la Place de la Carmagnole, nous nous sommes renseignés. Précédemment, il y avait une place de jeux, mais il y a eu beaucoup de plaintes de gens habitant autour car cela était trop bruyant.

M. Christophe Ummel, PLR : Je suis très satisfait.

M. Philippe Kitsos, Verts : Je suis satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Hugues Chantraine, UDC : L'interpellateur est beaucoup plus satisfait que ce qu'il n'attendait. J'enregistre, avec beaucoup de plaisir, que le Conseil communal s'intéresse à la question et prend la chose très au sérieux. Je remarque qu'il y a, apparemment, une volonté, des deux côtés, de vouloir faire quelque chose et je me demande dans quelle mesure nous ne pourrions pas arriver à accorder les violons, de manière à avoir, avant l'hiver de l'année prochaine, une belle structure nous permettant d'avoir un marché agréable et efficace.

813 SUE – environnement

Interpellation

Qu'en est-il du comblement de la carrière des Eplatures jaune ?

Nous sommes préoccupés de la façon dont se déroule la phase finale du comblement de la carrière Brechbühler aux Eplatures jaune. En effet, la quantité de matériel de comblement accumulée aura pour conséquence manifeste soit un profil définitif boursoufflé et potentiellement dangereux sous forme de talus raides non seulement sur le front aval mais aussi latéralement, soit de sérieuses coupes rases de la forêt environnante à l'est et à l'ouest afin d'atténuer sinon supprimer la raideur et les boulais des talus. Le danger potentiel que nous craignons vaut aussi bien, dans l'immédiat, pour le conducteur du trax affrontant ces pentes que, à terme, par risque de glissement ou d'éboulement de terrain. Nous rappelons à ce propos que de sérieux travaux de retenue ont déjà été rendus nécessaires il y a quelques années car la masse de 70'000 mètres cubes de marne prélevée du chantier Cartier au Crêt-du-Locle fluait dangereusement vers le bas.

Nous nous posons donc de sérieuses questions sur cette affaire et demandons en particulier au Conseil communal:

1 Peut-il nous garantir que les niveaux et profils définitifs prévus par le plan de comblement pourront être respectés compte tenu des volumes de matériel actuellement déversés?

2 Si c'est le cas, que pense-t-il de la défiguration définitive de cet endroit du territoire communal qui était à l'origine une jolie combe et dont nous avons la naïveté de croire que le comblement de la carrière rétablirait la courbe? Au lieu de cela, c'est à la réalisation d'un assez monstrueux bombement que nous devons semble-t-il nous attendre.

3 Si ce n'est pas le cas, quelles mesures compte-t-il prendre?

4 Quelques flacons de produits toxiques ont été trouvés en surface. Est-on sûr qu'il n'y a pas de récipients contenant des produits chimiques dangereux qui auraient été enfouis ?

Nous croyons savoir que la compétence du suivi de cette affaire incombe au département cantonal de l'aménagement du territoire. Il n'en reste pas moins que l'autorité du Conseil général et du Conseil communal de notre ville sont engagées puisque les lieux concernés sont situés sur le territoire de notre commune. Il nous paraît donc indispensable que l'exécutif de notre ville suive cette affaire de près et intervienne si nécessaire."

Pierre-Yves Blanc, Mariette Mumenthaler, Monique Erard, Marie-claire Pétremand, Maria Belo, Aris Esma

M. Pierre-Yves Blanc renonce à développer.

860 Service du domaine public

M. Michel Hess, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai une question concernant le compte N°4101200 *permissions tardives et taxes diverses* (CHF 68'080.65). Les chiffres de 2010 sont identiques à ceux de 2009. Peut-on nous expliquer pourquoi il y a moins de la moitié au budget 2011. Est-ce une erreur ?

Interpellation

Accueil des chats sur le territoire communal

La SPA locale reçoit chaque semaine plusieurs chats dont elle s'occupe en quasi bénévolat. Par année, cela représente une centaine de chats qui passent par notre SPA. Ces chats doivent recevoir des soins et pouvoir bénéficier de surfaces adéquates selon l'article 455 de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux. Actuellement, ce refuge manque cruellement de places. Un chat abandonné doit être gardé au moins durant deux mois afin de permettre à son propriétaire de pouvoir venir le récupérer.

Des Services de notre Ville bénéficient aussi du travail de la SPA. Mais cette dernière n'est plus à même de répondre à ces nombreuses demandes essentiellement par un manque de place.

Si la SPA devait arrêter son activité, celle-ci devrait vraisemblablement être reprise par notre commune et à un coût bien différent qu'actuellement.

Est-ce que le Conseil communal trouve utile la mission de la SPA ?

Est-ce que le Conseil communal souhaite permettre à la SPA de remplir sa mission dans les normes légales d'accueil des animaux ?

Si oui, comment le Conseil communal peut-il s'y engager ?

Et si non, comment le Conseil communal envisage-t-il l'accueil des chats errants, placés, abandonnés qui se trouvent sur son territoire ?

Daniel Musy, Hughes Chantraine, Monique Erard, Pierre-Yves Blanc

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il y a eu une erreur, le nom de M. Musy est passé avant le mien. Ce n'est pas grave.

Cette interpellation est assez facile à comprendre. Les animaux, par ailleurs les chats, ne sont plus considérés comme des choses, mais doivent être pris en considération, pendant 2 mois, lorsqu'ils sont confiés à la SPA. Ce service, s'il n'était pas interne à la SPA, devrait vraisemblablement être repris par la Ville. A moins que la Ville ne trouve une autre solution, où elle devrait expatrier ses chats plus loin, elle devrait quand même payer un traitement pour ses animaux.

Le Conseil communal n'a-t-il pas intérêt à favoriser le travail de la SPA, plutôt que de voir cette société d'utilité publique disparaître, ceci à son détriment ?

Interpellation

Suite de la politique de stationnement

En février 2011, le peuple a refusé la politique de stationnement proposée par le CC et acceptée par le CG. Suite à ce vote, nous souhaitons savoir comment le CC entend gérer le stationnement dans notre ville. Nous estimons que les résultats de la votation ne doivent pas donner à penser qu'ici tout est autorisé en matière de stationnement.

Nous demandons au CC:

- *de quelle manière celui-ci entend faire diminuer la circulation en ville et encourager les déplacements à pied, à vélo, ainsi qu'en transports publics, suite au verdict populaire, de manière à répondre aux exigences fédérales de démontrer l'utilité de la nouvelle infrastructure TransRUN sur la qualité de vie dans notre ville*
- *de supprimer les places de parc qui ont été créées sur l'artère sud du Pod au cours des négociations qui ont eu lieu en vue de la mise en place de la nouvelle politique de stationnement*
- *de ne pas limiter les contrôles du stationnement à la zone bleue, mais de sanctionner également le parage des automobilistes qui stationnent n'importe où et de ceux qui se parquent avec deux roues sur le trottoir sans que le parage soit autorisé par des marquages. Il existe dans notre ville de beaux exemples de cette pratique illégale selon l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière art. 41 al. 1Bis (art. 43 al. 1 et 2 LCR)*

Marie-Claire Pétremand, Mariette Mumenthaler, Maria Belo, Aris Esma, Pierre-Yves Blanc, Monique Erard

Mme Marie-Claire Pétremand, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Cette interpellation me semble suffisamment claire. Je ne trouve pas nécessaire de la développer davantage.

Interpellation

Fonctionnement de la place du Marché

Force est de constater que le réaménagement de la Place du Marché en zone de rencontre ne fonctionne pas à satisfaction, que la circulation automobile sur cette place, ainsi que dans les rues environnantes, est beaucoup trop importante, ce qui fait que cette place est mal aimée des piétons et notamment des familles avec enfants en bas âge.

Les places de stationnement courte durée créées sur la place n'ont fait qu'accroître le nombre de voitures qui y passent quotidiennement.

Dans toutes les villes qui procèdent à des réaménagements des espaces publics, les commerçants craignent que la suppression des places de stationnement entraîne un manque à gagner pour leur commerce. Les faits montrent que ce n'est pas le cas et qu'une circulation apaisée, qui fait place à des espaces de plus grande qualité, attire au contraire la population.

En ville de Sion, par exemple, une ville où le centre a été réaménagé et où un grand nombre de places de stationnement ont été supprimées en surface, ce sont des commerçants eux-mêmes qui demandent aujourd'hui aux autorités le réaménagement de leur rue, en voyant le nombre de personnes se ballader et s'arrêter dans les rues adjacentes réaménagées.

Nous souhaitons savoir :

si les comptages du nombre de voitures circulant sur la place et dans les rues environnantes (Charles-Edouard Guillaume, Serre, Parc, Centre) ont eu lieu, si oui quels en sont les résultats et si non quand ces comptages sont prévus

quand une porte d'entrée (exigence légale !) pour réduire la vitesse des automobilistes et signaler clairement l'entrée dans la zone de rencontre sera créée du côté de la rue Neuve

quelles mesures sont prévues pour diminuer la circulation sur cette place et dans les rues adjacentes de manière à améliorer la convivialité de ce quartier et la vie de ses habitants.

Marie-Claire Pétremand, Mariette Mumenthaler, Maria Belo, Aris Esma, Pierre-Yves Blanc, Monique Erard

Mme Marie-Claire Pétremand, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il en va de même pour cette interpellation.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si l'interpellateur semble satisfait, je considère que, pour la carrière des Eplatures jaune, j'ai répondu à l'occasion du débat sur la carrière de la Combe des Moulins.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et cultes) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Sur l'interpellation concernant les chats, je préciserai *animaux domestiques*, puisque nous sommes aussi sensibles aux chiens.

Trouvons-nous utile la mission des SPA ? Je parle des SPA puisque effectivement, la SPA de La Chaux-de-Fonds s'occupe exclusivement des chats, alors que nous mettons les chiens à la SPA du Locle. Celle-ci est rémunérée pour cette opération.

Oui, le Conseil communal trouve utile la mission des SPA et il collabore avec elles. Pour preuve, nous assistons, chaque année, à l'Assemblée générale (cette année, M. Laurent Kurth, les deux années précédentes, moi) et nous nous inquiétons de leur évolution. Vous devez être conscients que les normes légales posées au niveau des animaux s'opposent à des normes légales, par ailleurs autres, par exemple l'urbanisme. Le grand problème est de juger cette opposition entre deux normes légales. Je vous rappelle que M. Kurth a déjà répondu à la question concernant les bâtiments de la SPA.

De plus, nous avons offert notre collaboration. Dans le cadre de ces deux lois différentes, nous devons juger, d'une part, notre volonté d'accueillir les animaux domestiques et, d'autre part, le respect des normes urbanistiques, pour lesquelles nous aidons la SPA.

Concernant la politique de stationnement, plusieurs réponses peuvent être données au parti des Verts.

Entendons-nous faire diminuer la vitesse en ville et encourager les déplacements à pieds et à vélo ? Je rappelle que nous avons eu un échec assez cuisant, dans le cadre de la dernière votation. Le Conseil communal a décidé de se rencontrer, dans une journée au vert, pour continuer des mesures, dans le cadre de la politique de la mobilité. Je précise que je suis en contact avec des personnes de ProVelo, avec qui nous avons discuté de la politique des vélos à l'intérieur du centre-ville et nous sommes à bout touchant pour avoir une solution qui permettrait un passage harmonieux, à la fois des piétons et des cyclistes. Le Conseil communal m'a donné son accord pour aller de l'avant dans ce dossier.

Ne devrait-on pas supprimer les places de parc sur l'Avenue Léopold-Robert mise en place avec la politique de stationnement ? A ce stade, nous considérons que ces places de parc sont utiles. Le SDP préconise de garder ces places, dans le mesure où, si elles étaient supprimées, nous arriverions, de tout évidence, à de nouveaux parkings sur les trottoirs. Je ne vous cache pas que ce sujet doit aussi être discuté lors de notre discussion, au mois de juin, avec l'ensemble du Conseil communal.

Le SDP s'occupe de sanctionner sur les trottoirs, respectivement, sur les zones bleues. Nous avons constaté, dans le cadre de la Commission de sécurité, l'année dernière, qu'effectivement, nous étions trop durs avec les zones bleues et que cela était un peu facile, par rapport aux sanctions sur les trottoirs. Ceci dit, nous avons inversé la tendance. Nous sommes à 55% de contraventions sur les trottoirs et 45% sur les zones bleues. C'était l'inverse l'année dernière.

Quant aux motos des PTT qui circulaient sur les trottoirs, nous sommes intervenus pour interdire cette pratique. Nous avons intimé l'ordre, aux PTT, de passer sur les routes.

Le problème de marquage, sur la rue descendante, vers chez Girard-Perregaux, est connu au SDP. J'en ai parlé lors de la dernière séance. Les

marquages de places de parc sont faits après d'autres éléments sécuritaires, tels que les passages piétons. De toute évidence, sur cet axe, nous dessinerons, d'ici à l'automne, des équerres qui feront que les automobilistes ne soient pas invités à parquer sur les trottoirs (les deux roues, comme les quatre roues).

Votre première question sur le fonctionnement de la Place du marché est de savoir si des comptages sont effectués. Nous sommes dans une zone dans laquelle les comptages sont obligatoires. Ils ont été effectués. Sur la Place du marché sud, nous avons dénombré, sur une semaine, 9'662 véhicules, soit 1'380 véhicules par jour. 94.86% des gens respectent la limitation de vitesse sur cet axe, ce qui nous sécurise. Nous sommes relativement satisfaits quant au respect. Je précise que tous les contrôles, au niveau de notre système d'indication de vitesse, nous montrent, chaque fois, que l'automobiliste chaud-de-fonnier respecte scrupuleusement la vitesse.

Par contre, des mesures drastiques doivent être prises pour quelques personnes. Nous sommes en train de cerner le problème, pour savoir à quelle heure ces personnes passent. Nous essayons de les attraper. A titre d'information, nous avons attrapé une personne, sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, à plus de 100 km/h, un soir. Mais, nous ne pouvons pas laisser le radar toute la journée pour une seule personne. Nous devons d'abord détecter à quelle heure elle passe. Généralement, ce sont toujours les mêmes personnes.

Dans le cadre général, je suis extrêmement déçu de l'attitude de quelques automobilistes qui, de façon systématique, dépassent les vitesses prescrites. Il est dommage que pour un ou deux automobilistes, nous arrivions à ces éléments. Evidemment, nous devons trouver des solutions.

Quant à la Place du marché nord, nous avons constaté, en une semaine, 6'273 véhicules, soit 896 véhicules par jour et 94.75% de respect des limitations de vitesse.

Les portes d'entrée nous posent quelques difficultés, notamment sur la rue Neuve et la rue du Stand qui sont les plus larges. Il est prévu qu'au mois de mai, les portes d'entrée soient mises sur ces secteurs.

Quelles sont les mesures prévues pour diminuer la circulation sur la Place du marché ? Diminution de circulation voudrait dire diminution des places de parc. J'ai largement entendu des avis divergents, dans cet hémicycle, par rapport aux diminutions des places. C'est aussi une discussion que nous devons avoir, au Conseil communal, dans le cadre de notre journée au vert.

Pour répondre à l'UDC, les comptables ne font jamais d'erreurs ! Heureusement, cette fois-ci, cela a été profitable pour la Commune. Le fameux poste dont vous nous parlez, c'est-à-dire le poste de *permissions tardives et taxes diverses* est perçu par l'Etat. En 2008, le montant était de CHF 32'000.-. Nous avons eu de la chance, pour une fois, profitons-en !

En 2009, nous avons constaté que l'Etat, qui distribue cette manne, nous a attribué, sans que nous en connaissions fondamentalement les causes, un montant de CHF 67'000.–. Ce sont-ils trompés ? En 2010, puisque nous avions cette base, nous avons mis CHF 32'000.– pour ne pas prendre de risques. Nous voyons maintenant qu'effectivement, nous avons gagné beaucoup plus d'argent. Vous constaterez, dans le prochain budget, que nous passerons à au moins CHF 60'000.– pour ce poste. Merci.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il m'est difficile d'être satisfait de la réponse entendue, bien que je la comprenne parfaitement. Je suis content de savoir que des représentants du Conseil communal se rendent à l'Assemblée de la SPA. Je demanderai au Conseil communal de reprendre le dialogue car c'est une situation qui s'est enkystée, selon moi. J'ai le sentiment que la solution n'est peut-être pas forcément l'endroit où se trouve la SPA, mais peut-être avoir un autre endroit pour mettre ces chats.

Mme Marie-Claire Pétremand, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil communal pour ses réponses.

L'arrêté est accepté par 36 voix sans opposition.

Le rapport du Conseil communal est accepté par 36 voix sans opposition.

Le rapport de la Commission financière est accepté par 36 voix sans opposition.

M. Marc Schafroth, Président sortant : Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Chancelier, Monsieur le Vice-chancelier.

Une année s'est écoulée depuis que je m'adressais à vous, lors de mon accession à la présidence du Conseil général. Un an, cela peut paraître long, mais finalement, c'est court, voire même très court !

Durant cette année, j'ai eu le plaisir de rencontrer de nombreuses personnes d'horizons divers : les jeunes qui ont atteint leur majorité civique, les nouveaux habitants, les personnes ayant obtenu la nationalité suisse, et tant d'autres, dont notamment la Société coopérative de la Cité de l'est. Ces manifestations ont été enrichissantes, elles m'ont permis de connaître des personnes, des régions, des coutumes et bien d'autres choses encore. Elles m'ont permis de rencontrer des citoyennes et citoyens de notre ville, qui m'ont fait part de leurs sentiments, de leurs plaisirs, de leurs

inquiétudes, de leurs soucis. Les discussions ont été agréables et toujours courtoises.

J'ai eu le plaisir de présider 11 séances du Conseil général, d'en voir 4 être annulées, et d'autres ajoutées. Durant ces séances, j'ai eu l'occasion de mieux vous voir, mieux vous connaître. J'ai eu du plaisir à vous écouter. C'est vrai que, depuis ici, on voit et on entend beaucoup de choses.

J'ai tenté, au plus près de ma conscience, de mener les débats et de contenter tout le monde. Pas toujours facile, mais on peut toujours espérer ! Durant cette année, j'ai vu partir deux Conseillers communaux, une Chancelière et un Vice-chancelier et d'autres sont arrivés pour les remplacer.

Je crois avoir tiré un bilan assez complet de ce que j'ai vécu durant mon année de présidence. J'aurais voulu aussi dresser un bilan du nombre de rapports, d'arrêtés, de motions, de postulats et autres, mais je pense que ce serait devenu lassant pour vous de m'écouter faire cette énumération.

Avant de conclure, je souhaite remercier Mme Ruchat, secrétaire-rédactrice, M. Voza, preneur de son, Monsieur le Chancelier et Monsieur le Vice-chancelier, ainsi que Mme Emery de la Chancellerie pour leur disponibilité et leurs conseils avisés. Je remercie également Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, pour leur patience lors de nos soirées, le Conseil communal pour son travail quotidien, les membres du Bureau, pour leur soutien logistique, les boissons, le comptage et finalement, vous toutes et tous, sans exception, chers collègues, pour votre confiance, votre discipline quasi parfaite dans la longueur des débats et surtout pour vos témoignages de sympathie tout au long de l'année.

Finalement, je voudrais adresser mes plus vives félicitations à Pierre-Alain Borel pour son accession, quasiment certaine, à la présidence. Je te souhaite, à toi si cela se confirme, à quelqu'un d'autre si cela devait changer, autant de plaisir que j'en ai eu durant l'année écoulée. Je te souhaite plein de bonheur à guider nos séances, à mener à bien nos travaux. Je te laisse ce grand fauteuil, dans lequel tu auras encore plus de place que moi.

Je vous remercie de votre attention.

Election du Bureau du Conseil général pour l'année 2011/2012

M. Pierre-Alain Borel	Président
M. Pierre-André Rohrbach	1 ^e Vice-président
Mme Aline Fleury	2 ^e Vice-présidente
Mme Maria Belo	1 ^e Secrétaire
M. Paul-André Liard	2 ^e Secrétaire

M. Pierre-Alain Borel, Président : Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le président du Conseil communal, Madame la Conseillère communal, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Chancelier, Monsieur le Vice-chancelier, chères familles et amis, chères toutes, chers tous.

Je tiens tout d'abord à vous remercier tous de la confiance que vous m'accordez. Je me rends bien compte que si c'est un honneur, c'est aussi une grande responsabilité et j'espère m'en montrer digne tout au long de cette année.

J'aimerais aussi remercier tous les membres de mon groupe pour leur soutien et leur amitié, jour après jour. Et je crois vraiment que j'aurais encore besoin de vous dans les prochains mois.

Un mot également sur notre président sortant, Marc Schafroth. Durant cette dernière année, il aura su mener à bien les débats du Conseil général, avec autorité et méthode, notamment dans le souci du respect des temps de parole impartis et pour éviter des ordres du jour pléthoriques à la séance suivante. Merci à vous, Monsieur le président, merci à toi Marc, pour ton engagement au service de notre communauté.

L'année à venir sera certainement très riche en événements, en émotions et en échanges de toutes sortes, ce d'autant qu'il s'agira d'une année électorale. Et j'espère que les débats, qui auront lieu dans cette salle, seront aussi riches et pleins d'enthousiasme. C'est bien souvent de l'affrontement des idées que sont nés les plus grands et les plus beaux projets. Et tant pis finalement s'il faut rajouter quelques séances de relevé. L'important n'est-il pas que notre ville puisse prospérer et aller de l'avant avec des projets porteurs ?

Mais que l'on ne s'y trompe pas, si le débat contradictoire est nécessaire, ce sont les idées qui doivent s'opposer et non les personnes. On l'a encore vu récemment; chaque fois que l'intégrité même de notre ville est en danger, l'ensemble des groupes se mobilise pour présenter un front commun et défendre ce qui est menacé. Il m'arrive alors parfois de rêver qu'un même élan d'enthousiasme permette de soutenir des projets novateurs pour notre ville et qui seuls pourront en assurer le développement, même si parfois cela peut sembler audacieux ou effrayant.

Pour Edouard Herriot *"une utopie était une réalité en puissance"*. Le rôle de notre Conseil n'est-il pas aussi de préparer cette ville que nous aimons pour les générations à venir et de faire preuve d'ambition ?

Il y a plus de 100 ans, vouloir amener l'eau depuis le Val-de-Travers pouvait passer pour une utopie et pourtant, jamais notre ville n'aurait pu se développer sans cette vision d'envergure.

Aujourd'hui, et c'est peut-être un signe des temps, à chaque projet, on hésite, on recule, on légifère, on référendum, quand on ne s'autocensure pas nous-mêmes. Or, notre rôle n'est-il pas plutôt d'essayer de voir plus

loin, de dépasser nos craintes et d'imaginer les formes nouvelles d'une société que nous appelons de nos vœux ?

Il ne s'agit pas, bien sûr, de vouloir faire n'importe quoi, n'importe comment, au risque de se couper des citoyens, mais bien plutôt d'expliquer et d'expliquer encore, pour finalement convaincre et créer ou garder la confiance. Cette confiance dont nous avons tous tellement besoin, si facile à perdre, mais si dure à gagner.

Aujourd'hui, des projets il n'en manque pas : Place de la Gare, H20, quartier Le Corbusier, Naturama et bien d'autres encore. Et s'il m'était permis de faire un souhait, ce serait celui que La Chaux-de-Fonds poursuive sa diversification économique, garantie d'une plus grande stabilité sur un long terme.

Même si les lois de la physique font que les objets et idées placées à 1000 mètres semblent irrésistiblement attirées vers le bas, La Chaux-de-Fonds ne manque pourtant pas d'atouts pour inverser cette tendance: Un foisonnement culturel d'une richesse exceptionnelle, un théâtre à l'italienne, un patrimoine architectural inscrit enfin à l'UNESCO et donc reconnu mondialement, un savoir-faire industriel et artisanal reconnu partout dans le monde, des possibilités de ballades à ski, à pied ou en vélo...(une grande maternité... ah non ça j'avais tracé...) tout cela dans un fabuleux écrin vert.

Autant de raisons de se battre, autant de raisons de travailler ensemble, et autant de raisons de ne plus être si modestes. Est-ce le climat que certains disent rude ou encore est-ce tout simplement un esprit pétri de calvinisme qui fait que les Chaux-de-Fonniens ont tant de mal à parler d'eux et de leurs mérites ? Pourtant, nous savons, à force de travail et d'acharnement, rendre les utopies les plus folles proches de la réalité.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour remercier également sincèrement tous les collaborateurs de la Ville, car c'est avant tout grâce à leur travail quotidien que La Chaux-de-Fonds est une ville agréable à vivre.

On se fait souvent railler en rappelant que La Chaux-de-Fonds est la troisième ville de Suisse romande, mais après tout qu'importe ! Ce qui est sûr, c'est qu'elle sera toujours la première dans mon cœur. Je vous remercie.

Avant de lever la séance, je vous informe que vous êtes tous attendus pour un repas au Petit-Paris, à La Chaux-de-Fonds. A tout à l'heure !

Séance levée à 23h10.

Le président :
Marc Schafroth

La secrétaire :
Aline Fleury

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat